



2003-01-03

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 3 janvier 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M. Guy Bernard

M. Gilbert Ladouceur
M. Marcel Chartrand

Absente : M^{me} Josée Simon

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-01-001 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-002 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-003 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Le procès-verbal des sessions du 6 et 20 décembre 2002 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur municipal :

Le rapport de l'inspecteur municipal du mois de décembre 2002 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération. L'inspecteur répond ensuite aux questions des membres du conseil.

Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement du mois de décembre 2002 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération. L'inspecteur répond ensuite aux questions des membres du conseil.

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en décembre 2002, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-01-004 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

Présences : M^{mes} Micheline Tessier & Johanne Chartrand.
MM. Yvan Roy, Stéphane Jean, Dominic Richer, Benoit Fournier & Roger Mapp.

2003-01-005 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur



La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-006 ACHATS

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

	boîte de papier, crayons, cartables, encre	125,00 \$
	02.130.00.670 - Fournitures de bureau	125,00 \$
2	habits de combat	2 500,00 \$
	02.220.00.650 - Vêtements et accessoires	2 500,00 \$
1	perceuse sans fil	150,00 \$
	03.600.00.001 - Immobilisation en administration	150,00 \$
1	plaque d'acier pour portes de patinoire	75,00 \$
	02.701.30.520 - Entretien & rép. de la patinoire	75,00 \$
	TOTAL	2 850,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-01-007 TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 2003

CONSIDÉRANT les sommes requises pour le budget 2003, adopté le 20 décembre 2002;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Le taux de la taxe foncière générale pour 2003 est fixé à 1,25 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-008 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des activités de la municipalité certaines dépenses sont incompressibles, et qu'à défaut d'en effectuer les paiements, une interruption de service entraînerait des bris ou des inconvénients majeurs;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

Le secrétaire et le maire ou le maire suppléant sont autorisés à payer les comptes suivants et à en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages jusqu'à concurrence du montant inscrit au budget 2003, lesdits comptes faisant partie des dépenses incompressibles, savoir :

Administration générale

02-110-00-131	Rémunération des élus	15 760 \$
02-110-00-133	Allocation de dépenses des élus.....	7 880 \$
02-110-00-200	Cotisations de l'employeur	850 \$
02-110-00-211	Cotisation à un régime de retraite - Élus.....	850 \$
02-130-00-140	Rémunération du secrétariat.....	42 125 \$
02-130-00-200	Cotisations de l'employeur	5 500 \$
02-130-00-321	Frais de poste.....	2 100 \$
02-130-00-331	Téléphone - secrétariat	1 200 \$
02-140-00-140	Rémunération des officiers d'élection	2 500 \$
02-140-00-200	Cotisations de l'employeur	250 \$
02-140-00-340	Publicité & information.....	500 \$
02-140-00-670	Bulletins de vote	1 000 \$
02-150-00-951	Quote-part MRC - évaluation	9 206 \$
02-190-00-140	Rémunération de l'entretien du bâtiment	2 400 \$
02-190-00-200	Cotisations de l'employeur	250 \$
02-190-00-632	Huile à chauffage	3 000 \$
02-190-00-681	Électricité - bâtisse	3 000 \$
02-190-00-951	Répartition des dépenses de la communauté.....	6 540 \$



Sécurité publique

02-210-00-441	Sûreté du Québec	72 918 \$
02-220-00-140	Rémunération des pompiers volontaires.....	8 000 \$
02-220-00-200	Cotisations de l'employeur	400 \$
02-220-00-331	Téléphone - incendie.....	900 \$
02-220-00-410	Services de répartition.....	300 \$
02-220-00-631	Essence et huile diesel.....	500 \$
02-220-00-965	Immatriculation des véhicules	1 500 \$

Transport

02-320-00-140	Rémunération de la voirie	36 650 \$
02-320-00-200	Cotisations de l'employeur	5 000 \$
02-320-00-339	Licence - communications FM	350 \$
02-320-00-631	Essence & huile diesel	2 500 \$
02-320-00-632	Huile à chauffage	1 700 \$
02-320-00-965	Immatriculation du véhicule.....	350 \$
02-330-00-520	Déneigement - contrat.....	77 250 \$
02-340-00-681	Electricité - éclairage public.....	5 000 \$

Hygiène du milieu

02-451-10-140	Rémunération de la collecte des ordures.....	10 000 \$
02-451-10-200	Cotisations de l'employeur	1 500 \$
02-451-10-631	Essence & huile diesel	2 600 \$

Aménagement, urbanisme et développement

02-610-00-140	Rémunération de l'urbanisme	4 200 \$
02-610-00-200	Cotisations de l'employeur	400 \$
02-610-00-951	Quote-part MRC - urbanisme.....	3 407 \$
02-620-00-951	Répartition des dépenses de la communauté.....	3 426 \$

Loisirs et culture

02-701-30-140	Rémunération pour la patinoire.....	3 200 \$
02-701-30-200	Cotisations de l'employeur	500 \$
02-701-40-140	Rémunération du sauveteur-plage.....	3 200 \$
02-701-40-200	Cotisations de l'employeur	400 \$
02-701-40-681	Electricité - plage.....	250 \$
02-701-50-140	Rémunération - fleurs & parcs	1 500 \$
02-701-50-141	Rémunération en loisir	3 800 \$
02-701-50-200	Cotisations de l'employeur	500 \$
02-702-30-140	Rémunération de la bibliothèque	4 730 \$
02-702-30-200	Cotisations de l'employeur	480 \$
02-702-30-331	Téléphone - bibliothèque.....	1 250 \$

Frais de financement

02-921-00-840	Intérêts - dette à long terme Lac-Victor.....	1 370 \$
02-922-00-895	Frais bancaires.....	500 \$

Remboursement en capital

03-500-00-000	Remboursement en capital (Lac-Victor).....	7 325 \$
---------------	--	----------

Total Dépenses incompressibles :372 767 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-01-009 CONDITIONS SALARIALES DE CERTAINS EMPLOYÉS

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

Les conditions salariales des employés suivants seront établis comme suit, soit une augmentation de 3 %, savoir :

Denis Dagenais	618,00 \$ / semaine	1 ^{er} janvier 2003
Nancy McAuley	11,33 \$ / heure	1 ^{er} janvier 2003



Yvan Roy 14,42 \$ / heure
Micheline Tessier 293,55 \$ / mois
Ariane Chalifoux 7,73 \$ / heure

1^{er} janvier 2003
1^{er} janvier 2003
1^{er} janvier 2003

Toutes les autres conditions actuelles demeurent inchangées.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-010 ADMQ – COTISATION 2003 & FORMATION

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle, l'assurance et le cautionnement, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, sont autorisés pour l'année 2003, soit un montant de 424,56 \$, taxes incluses. De plus, le secrétaire-trésorier est autorisé à s'inscrire à la formation « L'écriture efficace », qui se tiendra à Gatineau, le 20 février 2003. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-011 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION 2003

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle à l'Union des Municipalités du Québec, sont autorisés pour 2003, soit un montant de 219,20 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-012 GUIDE TOURISTIQUE PETITE-NATION – PUBLICITÉ 2003

CONSIDÉRANT l'offre de publicité pour le guide touristique de la Petite-Nation 2003, reçue des *Éditions de la Petite-Nation* ;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La Municipalité de Lac-des-Plages confirme aux *Éditions de la Petite-Nation* l'achat de ¼ de page en noir et blanc de publicité dans le guide touristique de la Petite-Nation 2003, au coût de 145 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-013 CRSBPO – COTISATION 2003

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

Le paiement des cotisations annuelles régulière et spéciale au Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques de l'Outaouais inc. (CRSBPO) pour l'année 2003, ainsi que les frais du lien RNIS, est autorisé, au montant de 1 983,20 \$.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-014 INFOTECH – CONTRAT DE SERVICE 2003

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *Infotech* pour le renouvellement du contrat de service du logiciel de comptabilité municipale;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Le contrat de service de la firme *Infotech*, pour le service et les mises à jour du logiciel SYGEM, est renouvelé pour l'année 2003, au montant de 2 530,55 \$, taxes incluses. Le maire et le secrétaire-trésorier sont mandatés à signer ledit contrat.

Cependant, le paiement s'effectuera en trois versements égaux, soit en janvier, avril et juillet 2003.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-015 COMBEQ – COTISATION 2003

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Marcel Chartrand



L'inspecteur en bâtiment & environnement est autorisé à renouveler sa cotisation à la COMBEQ pour 2003. De plus, son inscription au congrès est aussi autorisée. Les frais encourus seront répartis à part égales entre les quatre municipalités qui nécessitent ses services. Le montant de 155,28 \$, taxes incluses, sera remboursé sur présentation de pièces justificatives.

De plus, le renouvellement de la cotisation de l'inspecteur municipal est aussi autorisée, soit un montant de 155,28 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-016 ASSOCIATION TOURISTIQUE OUTAOUAIS – COTISATION 2003

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

Le renouvellement de la cotisation annuelle des membres de l'Association Touristique Outaouais est autorisé pour 2003, soit un montant de 189,79 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-017 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER ET CENTRE D'ACCUEIL DE PAPINEAU

CONSIDÉRANT la résolution 2002-01-022 établissant un engagement de 3 ans, soit un montant total de 1 200 \$, en subvention à la Fondation du Centre Hospitalier et Centre d'accueil de Papineau pour l'achat d'un scanner pour ledit centre hospitalier;

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages verse une subvention de 400 \$ à la Fondation du Centre Hospitalier et Centre d'accueil de Papineau pour l'achat d'un scanner. Cette subvention sera récurrente pour 2004, pour un montant global de 1 200 \$ sur 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-018 JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

La coordonnatrice de la bibliothèque est autorisée à s'inscrire à la Journée des bibliothèques qui se tiendra le vendredi 28 mars 2003, à compter de 9 h, à Gatineau. Les frais d'inscription, au montant de 15 \$, ainsi que les frais inhérents de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-019 RÈGLEMENT NUMÉRO 31-2003 – (RÉF : RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 02-001) - RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'article 565 du code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 5 juillet 2002;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Chartrand
appuyé par M. Guy Bernard

Et résolu QUE :

Le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 La municipalité autorise la personne responsable de l'entretien d'un chemin public à installer une signalisation ou des parcomètres indiquant des zones d'arrêt et de stationnement.

ARTICLE 3 **"RESPONSABLE"** Le propriétaire dont le nom est inscrit dans le registre de la Société de l'assurance automobile du Québec peut être déclaré coupable d'une infraction relative au stationnement en vertu de ce règlement.

ARTICLE 4 **"ENDROIT INTERDIT"** Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits où une signalisation ou des parcomètres indiquent une telle interdiction.



ARTICLE 5 “**PÉRIODE PERMISE**” Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule au-delà de la période autorisée par une signalisation ou un parcomètre.

ARTICLE 6 “**HIVER**” Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre **00h00 et 06h00** du 15 novembre au 15 avril et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

POUVOIRS CONSENTIS AUX AGENTS DE LA PAIX

ARTICLE 7 “**DÉPLACEMENT**” Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix peut déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgences suivantes :

- le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique;
- le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public.

DISPOSITION PÉNALE

ARTICLE 8 Le conseil autorise tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9 “**PÉNALITÉ**” Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de trente dollars (**30.00\$**).

ARTICLE 10 “**ABROGATION**” Le présent règlement remplace et abroge toute réglementation municipale antérieure incompatible avec ces dispositions et plus particulièrement le règlement portant le numéro SQ 99-001.

ARTICLE 11 “**ENTRÉE EN VIGUEUR**” Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-020 **RÈGLEMENT NUMÉRO 32-2003 – (RÉF : RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 02-002) - RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Plages;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 5 juillet 2002;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Raymond Lavergne dit Simon
appuyé par M. Gilbert Ladouceur

Et résolu QUE :

Le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivants signifient :

“**ENDROIT PUBLIC**” Les parcs, les rues, les plages, les quais, les véhicules de transport public, les aires à caractère public, les aires ou endroits accessibles au public.

“**PARC**” Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non, où le public a accès à des fins de repos ou de détente, de jeu ou de sport ou pour toute autre fin similaire.

“**RUE**” Les rues, les chemins, les ruelles, les pistes cyclables et les trottoirs et autres endroits publics et privés dédiés à la circulation piétonnière ou de véhicules situés sur le territoire de la municipalité.

“**AIRES À CARACTÈRE PUBLIC**” les stationnements dont l'entretien est à la charge de la municipalité, les aires communes d'un commerce, d'un édifice public ou d'un édifice à logement.

« **AIRES OU ENDROITS ACCESSIBLES AU PUBLIC** » les aires ou endroits accessibles par le public, tels que Église, terrain de la Fabrique, cimetière, centre d'achat, complexe sportif, complexe culturel, site touristique, et autres aires ou endroits accessibles au public.

ARTICLE 3 **“BOISSONS ALCOOLIQUES”** Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la **RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**.

ARTICLE 4 **“GRAFFITI”** Nul ne peut dessiner, peindre ou autrement marquer les maisons, murs, clôtures, rues ou biens publics.

La présente disposition ne s'applique pas lorsqu'une autorisation de la municipalité a été donnée.

ARTICLE 5 **«AFFICHE »** Nul ne peut afficher ou faire afficher des placards, peinture, dessins, écrits sur les maisons, murs, clôtures ou biens publics.

La présente disposition ne s'applique pas lorsqu'une autorisation de la municipalité a été donnée.

ARTICLE 6 **“ARME BLANCHE”** Nul ne peut se trouver dans un endroit public en ayant sur soi sans excuse raisonnable, un couteau, une machette, un bâton ou une arme blanche.

L'autodéfense ne constitue pas une excuse raisonnable.

ARTICLE 7 **“FEU”** Nul ne peut allumer ou maintenir allumé un feu dans un endroit public sans permis.

La municipalité ou l'un de ses représentants peut émettre un permis autorisant un feu pour un événement spécifique aux conditions fixées par le conseil.

ARTICLE 8 **“INDÉCENCE”** Nul ne peut uriner dans un endroit public, sauf aux endroits prévus à cette fin.

ARTICLE 9 **“JEU / CHAUSSÉE”** Nul ne peut faire ou participer à un jeu ou à une activité sur la chaussée.

La municipalité ou l'un de ses représentants peut émettre un permis pour un événement spécifique aux conditions fixées par le conseil.

ARTICLE 10 **“BATAILLE”** Nul ne peut se battre ou se tirailler dans un endroit public.

ARTICLE 11 **« CRIER »** Nul ne peut troubler la paix en criant, jurant, se querellant ou se comportant mal dans un endroit public.

ARTICLE 12 **“PROJECTILES”** Nul ne peut lancer des pierres, des bouteilles ou tout autre projectile sur une propriété publique.

ARTICLE 13 **« DÉCHETS »** Nul ne peut jeter ou disposer de déchets, papiers ou autres ordures autrement que dans les poubelles, boîtes ou paniers disposés à cette fin dans un endroit public.

ARTICLE 14 **« ÉQUIPEMENTS »** Nul ne peut secouer, couper, casser, enlever ou endommager de quelque façon que ce soit tout mur, clôture, enseigne, abris, siège, banc, lampadaire, équipement de jeux, gazon, arbre, arbuste, plantation ou autre plante dans un endroit public.

ARTICLE 15 **“ACTIVITÉS”** Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche ou une course regroupant plus de quinze (15) participants dans un endroit public sans avoir préalablement obtenu un permis de la municipalité.

La municipalité ou l'un de ses représentants peut émettre un permis autorisant la tenue d'une activité aux conditions suivantes :

A) le demandeur aura préalablement présenté au service de police desservant la municipalité un plan détaillé de l'activité;

B) le demandeur aura satisfait aux mesures de sécurité recommandées par le service de police.

Sont exemptés d'obtenir un tel permis, les cortèges funèbres, les mariages.

ARTICLE 16 **« UTILISATION DE RUES OU STATIONNEMENTS »** Nul ne peut utiliser les rues ou les stationnements comme glissoire ou terrain de jeux, et la personne gardienne ou tutrice de la personne en infraction contrevient au présent règlement et commet une infraction.

ARTICLE 17 **“FLÂNER”** Nul ne peut se coucher, se loger, mendier ou flâner dans un endroit public.

ARTICLE 18 **« GÊNER LE PASSAGE DE PIÉTON »** Nul ne peut gêner, obstruer ou entraver le passage de piéton ou la circulation en stationnant, rôdant ou flânant dans un endroit public.

ARTICLE 19 **« ALARME/APPEL »** Nul ne peut déclencher volontairement toute alarme de feu ou appeler la police ou quelque personne du service de sécurité publique sans motif raisonnable.

ARTICLE 20 « **SONNER OU FRAPPER** » Nul ne peut sonner ou frapper aux portes ou aux fenêtres des maisons ou sur les maisons en vue de troubler la paix ou déranger inutilement les habitants desdites maisons.

ARTICLE 21 « **BRUIT** » Nul ne peut faire ou permettre à quiconque de faire du bruit dans les hôtels, auberges, tavernes, restaurants, salles de quilles, centres d'achat ou autres lieux fréquentés par le public en criant, jurant, se querellant, se battant, ou de toute autre manière pour ennuyer, incommoder, déranger ou troubler la paix des personnes qui se trouvent sur les lieux.

ARTICLE 22 « **REFUS DE SE RETIRER** » Nul ne peut se trouver dans un endroit public où elle est étrangère lorsqu'elle refuse de se retirer sur demande de toute personne en autorité ou en charge d'un tel endroit.

ARTICLE 23 « **ALCOOL / DROGUE** » Nul ne peut se trouver dans un endroit public sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.

ARTICLE 24 « **ÉCOLE** » Nul ne peut, sans motif raisonnable, se trouver sur le terrain d'une école du lundi au vendredi entre 07h00 et 17h00.

ARTICLE 25 « **PARC** » Nul ne peut se trouver dans un parc ou sur le terrain d'une école aux heures où la signalisation indique une telle interdiction.

La municipalité ou l'un de ses représentants peut émettre un permis pour un événement spécifique aux conditions fixées par le conseil.

ARTICLE 26 « **PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ** » Nul ne peut franchir ou se trouver à l'intérieur d'un périmètre de sécurité établi par l'autorité compétente à l'aide d'une signalisation (ruban indicateur, barrières, etc.) à moins d'y être expressément autorisé.

DISPOSITION PÉNALE

ARTICLE 27 « **APPLICATION** » Le conseil autorise tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 28 « **PÉNALITÉ** » **Quiconque** contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes suivantes :

Quiconque commet une première infraction est passible d'une amende d'au moins cent dollars (100.00\$) et d'au plus cinq cents dollars (500.00\$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins trois cent dollars (300.00\$) et d'au plus mille dollars (1,000.00\$) s'il s'agit d'une personne morale.

Quiconque commet une deuxième infraction à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende d'au moins trois cent dollars (300.00\$) et d'au plus mille dollars (1,000.00\$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins cinq cents dollars (500.00\$) et d'au plus mille cinq cents dollars (1,500.00\$) s'il s'agit d'une personne morale.

Quiconque commet toute infraction subséquente à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende d'au moins cinq cent dollars (500.00\$) et d'au plus mille deux cent dollars (1,200.00\$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins mille dollars (1,000.00\$) et d'au plus deux mille dollars (2,000.00\$) s'il s'agit d'une personne morale.

ARTICLE 29 « **ABROGATION** » Le présent règlement remplace et abroge toute réglementation municipale antérieure incompatible avec ces dispositions et plus particulièrement le règlement portant le numéro SQ 99-002.

ARTICLE 30 « **ENTRÉE EN VIGUEUR** » Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-021 **RÈGLEMENT NUMÉRO 33-2003 – (RÉF : RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 02-004) - RÈGLEMENT CONCERNANT LE COLPORTAGE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour légiférer les colporteurs sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 5 juillet 2002;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilbert Ladouceur
appuyé par M. Guy Bernard



Et résolu QUE :

Le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 “**DÉFINITION**” Aux fins du présent règlement, le mot suivant signifie :

“**COLPORTEUR**” Personne ou compagnie ayant autorisé une personne qui sans en avoir été requis, sollicite une personne à son domicile ou à sa place d'affaires afin de vendre une marchandise ou d'offrir un service ou de solliciter un don.

ARTICLE 3 “**PERMIS**” Il est interdit de colporter sans permis.

ARTICLE 4 L'article 3 ne s'applique pas aux personnes suivantes :

a) Celles qui vendent ou colportent des publications, brochures et livres à caractère moral ou religieux;

b) Celles qui sollicitent un don dans un objectif charitable.

ARTICLE 5 “**COÛTS**” Pour obtenir un permis de colporter, une personne doit déboursier le montant fixé par la municipalité.

ARTICLE 6 “**PÉRIODE**” Le permis est valide pour la période qui y est indiquée.

ARTICLE 7 “**TRANSFERT**” Le permis n'est pas transférable.

ARTICLE 8 “**EXAMEN**” Le permis doit être visiblement porté par le colporteur et remis sur demande, pour examen, à un agent de la paix ou à toute personne désignée par le conseil municipal qui en fait la demande.

ARTICLE 9 “**HEURES**” Il est interdit de colporter entre **20h00 et 10h00**.

ARTICLE 10 “**APPLICATION**” Le responsable de l'application du présent règlement est tout officier ou employé municipal nommé par le conseil. Le conseil autorise aussi tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions du règlement.

DISPOSITION PÉNALE

ARTICLE 11 “**PÉNALITÉ**” **Quiconque** contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction.

Quiconque commet une première infraction est passible d'une amende d'au moins cent dollars (100.00\$) et d'au plus cinq cents dollars (500.00\$)

Quiconque commet une deuxième infraction à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende d'au moins trois cent dollars (300.00\$) et d'au plus mille dollars (1,000.00\$)

Quiconque commet toute infraction subséquente à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende d'au moins cinq cent dollars (500.00\$) et d'au plus deux mille dollars (2,000.00\$)

ARTICLE 12 “**ABROGATION**” Le présent règlement remplace et abroge toute réglementation municipale antérieure incompatible avec ces dispositions et plus particulièrement le règlement portant le numéro SQ 99-004.

ARTICLE 13 “**ENTRÉE EN VIGUEUR**” Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-022 RÈGLEMENT NUMÉRO 34-2003 – (RÉF : RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 02-005) - RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil désire de plus, décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 juillet 2002;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Raymond Lavergne dit Simon

appuyé par M. Guy Bernard

Et résolu QUE :

Le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 “**DÉFINITIONS**” Aux fins de ce règlement, les mots suivants signifient :

“**ANIMAL**” Un animal domestique apprivoisé.

“**CHIEN GUIDE**” Un chien entraîné pour aider un handicapé.

“**CONTRÔLEUR**” Outre les policiers du service de police, la ou les personnes physiques ou organismes que le conseil de la municipalité a, par résolution, chargé d'appliquer la totalité ou partie du présent règlement.

“**GARDIEN**” Est réputé gardien, le propriétaire d'un animal, la personne qui en a la garde ou l'accompagne.

“**ENDROIT PUBLIC**” Les parcs, les rues, les plages, les quais, les véhicules de transport public, les aires à caractère public, les aires ou endroits accessibles au public.

“**PARC**” Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non, où le public a accès à des fins de repos ou de détente, de jeu ou de sport ou pour toute autre fin similaire.

“**RUE**” Les rues, les chemins, les ruelles, les pistes cyclables et les trottoirs et autres endroits publics et privés dédiés à la circulation piétonnière ou de véhicules situés sur le territoire de la municipalité.

“**AIRES À CARACTÈRE PUBLIC**” les stationnements dont l'entretien est à la charge de la municipalité, les aires communes d'un commerce, d'un édifice public ou d'un édifice à logement.

« **AIRES OU ENDROITS ACCESSIBLES AU PUBLIC** » les aires ou endroits accessibles par le public, tels que Église, terrain de la Fabrique, cimetière, centre d'achat, complexe sportif, complexe culturel, site touristique et autres aires ou endroits accessibles au public.

« **PRODUCTEURS AGRICOLES** » Une personne engagée dans la production d'un produit agricole sauf :

a) une personne engagée dans cette production à titre de salarié au sens du Code du travail (chapitre C-27);

b) une personne qui exploite la forêt sauf quand elle exploite la partie boisée de sa ferme;

c) une personne engagée dans la production d'un produit agricole consommé entièrement par lui-même et les membres de sa famille;

d) une personne dont la production agricole destinée à la mise en marché est d'une valeur inférieure à 5000\$;

ARTICLE 3 “**NUISANCES**” Constitue une nuisance et est prohibé un animal qui aboie, miaule ou hurle d'une manière à troubler la paix .

ARTICLE 4 “**CHIEN DANGEREUX**” Tout chien dangereux constitue une nuisance. Aux fins du présent règlement, est réputé dangereux tout chien qui :

a) A mordu ou attaqué une personne ou un autre animal lui causant une blessure ayant nécessité une intervention médicale, telle qu'une plaie profonde ou multiple, une fracture, une lésion interne ou autre;

b) Se trouvant à l'extérieur du terrain où est situé le bâtiment occupé par son gardien ou à l'extérieur du véhicule de son gardien, mord ou attaque une personne ou un autre animal ou, manifeste autrement de l'agressivité à l'endroit d'une personne en grondant, en montrant les crocs, en aboyant férocement ou en agissant de toute autre manière qui indique que l'animal pourrait mordre ou attaquer une personne.

ARTICLE 5 “**GARDE**” Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain. Le présent article ne s'applique pas aux animaux gardés par un producteur agricole.

ARTICLE 6 “**CONTRÔLE**” Tout gardien doit avoir le contrôle de son animal en tout temps.

ARTICLE 7 “**ENDROIT PUBLIC**” Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que la sienne.



ARTICLE 8 “**MORSURE**” Lorsqu'un animal a mordu une personne, son gardien en avise le service de police le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures.

ARTICLE 9 “**DROIT D'INSPECTION CONTRÔLEUR**” Le conseil autorise ses officiers chargés de l'application du présent règlement à visiter et à examiner, entre **07h00 et 19h00** toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupants de ces maisons, bâtiment et édifice, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

ARTICLE 10 “**APPLICATION**” Le responsable de l'application du présent règlement est tout officier ou employé municipal nommé par le conseil.

Le conseil autorise aussi les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement.

DISPOSITION PÉNALE

ARTICLE 11 “**PÉNALITÉ**” **Quiconque** contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction.

Quiconque commet une première infraction est passible d'une amende d'au moins cent dollars (100.00\$) et d'au plus cinq cents dollars (500.00\$)

Quiconque commet une deuxième infraction à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende d'au moins trois cent dollars (300.00\$) et d'au plus mille dollars (1,000.00\$)

Quiconque commet toute infraction subséquente à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende d'au moins cinq cent dollars (500.00\$) et d'au plus deux mille dollars (2,000.00\$)

ARTICLE 12 “**ABROGATION**” Le présent règlement remplace et abroge toute réglementation municipale antérieure incompatible avec ces dispositions et plus particulièrement le règlement portant le numéro SQ 99-005.

ARTICLE 13 “**ENTRÉE EN VIGUEUR**” Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-023 RÈGLEMENT NUMÉRO 35-2003 – (RÉF : RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 02-007) - RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 juillet 2002;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Chartrand
appuyé par M. Guy Bernard

Et résolu QUE :
Le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 “**DÉFINITIONS**” Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivantes signifient :

“**LIEU PROTÉGÉ**” Une construction, un ouvrage protégé par un système d'alarme.

“**SYSTÈME D'ALARME**” Tout appareil, bouton de panique ou dispositif destiné à avertir de la présence d'un intrus, à avertir de la commission d'une infraction ou d'une tentative d'effraction ou infraction, dans un lieu protégé situé sur le territoire de la municipalité.

“**UTILISATEUR**” Toute personne physique ou morale qui est propriétaire ou occupant d'un lieu protégé.



- ARTICLE 3** “**APPLICATION**” Le présent règlement s'applique à tout système d'alarme incluant les systèmes d'alarme déjà installés ou en usage le jour de l'entrée en vigueur du présent règlement.
- ARTICLE 4** “**SIGNAL**” Lorsqu'un système d'alarme est muni d'une cloche ou de tout autre signal sonore propre à donner l'alerte à l'extérieur des lieux protégés, ce système d'alarme doit être conçu de façon à ne pas émettre le signal sonore durant plus de vingt-cinq minutes consécutives.
- ARTICLE 5** “**INSPECTION**” L'officier chargé de l'application de tout ou d'une partie du présent règlement est autorisé à pénétrer dans tout lieu protégé par un système d'alarme si personne ne s'y trouve, aux fins d'interrompre le signal sonore dont l'émission dure depuis vingt-cinq minutes consécutives.
- ARTICLE 6** “**FRAIS**” La municipalité est autorisée à réclamer de tout utilisateur d'un système d'alarme des frais engagés par celle-ci en cas de défectuosité ou de mauvais fonctionnement d'un système d'alarme, dont notamment les frais encourus aux fins de pénétrer dans un immeuble conformément à l'article 9.
- ARTICLE 7** “**INFRACTION**” Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes prévues à l'article 11, tout déclenchement au-delà du deuxième déclenchement du système au cours d'une période consécutive de douze (12) mois pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement.
- ARTICLE 8** “**PRÉSUMPTION**” Le déclenchement d'un système d'alarme est présumé, en l'absence de preuve contraire, être pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement, lorsqu'aucune preuve ou trace de la présence d'un intrus, de la commission d'infraction, d'un incendie ou d'un début d'incendie n'est constaté sur les lieux protégés lors de l'arrivée de l'agent de la paix, des pompiers ou de l'officier chargé de l'application de tout ou en partie du présent règlement.
- ARTICLE 9** “**INSPECTION**” L'officier chargé de l'application du présent règlement est autorisé à visiter et à examiner entre **07h00 et 19h00** toute propriété mobilière ou immobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté, et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et édifices doit les revoir, les laisser pénétrer et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.
- ARTICLE 10** “**AUTORISATION**” Le responsable de l'application du présent règlement est tout officier ou employé municipal nommé par le conseil.

Le conseil autorise aussi tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions de ce règlement.

DISPOSITION PÉNALE

- ARTICLE 11** “**AMENDES**” **Quiconque** contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction.

Quiconque commet une première infraction est passible d'une amende d'au moins cent dollars (100.00\$) et d'au plus cinq cents dollars (500.00\$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins trois cent dollars (300.00\$) et d'au plus mille dollars (1,000.00\$) s'il s'agit d'une personne morale.

Quiconque commet une deuxième infraction à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende d'au moins trois cent dollars (300.00\$) et d'au plus mille dollars (1,000.00\$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins cinq cents dollars (500.00\$) et d'au plus mille cinq cents dollars (1,500.00\$) s'il s'agit d'une personne morale.

Quiconque commet toute infraction subséquente à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende d'au moins cinq cent dollars (500.00\$) et d'au plus mille deux cent dollars (1,200.00\$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins mille dollars (1,000.00\$) et d'au plus deux mille dollars (2,000.00\$) s'il s'agit d'une personne morale.

- ARTICLE 12** “**ABROGATION**” Le présent règlement remplace et abroge toute réglementation municipale antérieure, incompatible avec ces dispositions et plus particulièrement le règlement portant le numéro SQ 99-007.

- ARTICLE 13** “**ENTRÉE EN VIGUEUR**” Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

- 2003-01-024** **RÈGLEMENT NUMÉRO 36-2003 – (RÉF : RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 02-008) - RÈGLEMENT SUR LA VITESSE SUR LES PLANS D'EAU**



CONSIDÉRANT que le conseil désire réglementer la vitesse sur les plans d'eau qui baignent sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'assurer la sécurité et une qualité de vie sur les plans d'eau qui baignent sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 décembre 2002;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy Bernard
appuyé par M. Marcel Chartrand

Et résolu QUE :

Le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 **“DÉFINITIONS”** Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivantes signifient :

“EMBARCATION” Tout appareil, ouvrage ou construction flottable destinée à un déplacement sur l'eau.

ARTICLE 3 **“APPLICATION”** Le présent règlement s'applique à tous les plans d'eau qui baignent sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 4 **“INFRACTION”** Nul ne peut circuler dans une embarcation à une vitesse supérieure à 10 km/h dans une bande de 50 mètres et moins de toute rive d'un lac ou d'un cours d'eau qui baignent sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 5 **“EXCEPTION”** L'article 4 ne s'applique pas :

a) à une embarcation qui tire une personne sur skis nautiques, aquaplane ou autre équipement semblable et qui circule en suivant une trajectoire perpendiculaire à la rive ou dans une zone, délimitée par des bouées, où cette activité est autorisée;

b) à une embarcation utilisée pour effectuer une opération de sauvetage ou pour empêcher des dommages à la propriété;

c) à une embarcation de sécurité utilisée par une personne à des fins de surveillance dans le cadre des activités régulières d'un établissement de loisirs ou d'un organisme d'enseignement ou de courses légalement constitué;

d) à une embarcation utilisée par une personne à l'emploi d'une personne morale de droit public qui circule dans l'exercice de ses fonctions;

e) dans les canaux ou les chenaux balisés ou dans les rivières de moins de 100 mètres de largeur;

f) sur un lac ou un cours d'eau où une limite de vitesse égale ou inférieure à 10 km/h s'applique à 50 mètres et moins de toute rive à l'égard d'une embarcation visée par le premier alinéa.

ARTICLE 6 **“AUTORISATION”** Le responsable de l'application du présent règlement est tout officier ou employé municipal nommé par le conseil.

Le conseil autorise aussi tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions de ce règlement.

DISPOSITION PÉNALE

ARTICLE 7 **“AMENDES”** **Quiconque** contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction.

Quiconque commet une première infraction est passible d'une amende d'au moins cent dollars (100.00\$) et d'au plus cinq cents dollars (500.00\$)

Quiconque commet une deuxième infraction à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende d'au moins trois cent dollars (300.00\$) et d'au plus mille dollars (1,000.00\$)

Quiconque commet toute infraction subséquente à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende d'au moins cinq cent dollars (500.00\$) et d'au plus deux mille dollars (2,000.00\$)



ARTICLE 8 "ABROGATION" Le présent règlement remplace et abroge toute réglementation municipale antérieure incompatible avec ces dispositions.

ARTICLE 9 "ENTRÉE EN VIGUEUR" Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-025 ODONYME – CHEMIN DU LAC-BÉLISLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2002-03-068 concernant la demande d'odonyme reçue de quelques propriétaires de terrains sur les rives du lac Bélisle;

CONSIDÉRANT que ladite résolution retenait le nom « Chemin du Lac-Bélisle » comme odonyme pour le chemin desservant les propriétaires de ce secteur;

CONSIDÉRANT que 6 des 15 propriétaires du secteur ont approuvés ledit odonyme, que 2 terrains appartiennent au ministère des Ressources naturelles, et que les autres n'ont pas répondu à la demande;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages informe la Commission de Toponymie qu'elle privilégie l'odonyme « Chemin du Lac-Bélisle » pour le chemin d'accès aux terrains situés sur les rives du lac Bélisle.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-026 JARDINIÈRES DE FLEURS

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue d'*Aux Jardins de la Pointe enr.* pour le jardinières de 18 po.;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte l'offre de service d'*Aux Jardins de la Pointe enr.* pour la confection et la livraison de 36 jardinières de fleurs de 18 po. Les anciens paniers seront retournés pour la confection des nouveaux. Cependant, le plan de réussite n'est pas jugé nécessaire et ne fera pas partie de l'entente de service qui sera donc au montant de 1 695,71 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-027 SENSIBILISATION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

CONSIDÉRANT que tel que stipulé dans la Politique de la lecture et du livre, le développement des collections est un élément essentiel pour améliorer la fréquentation des bibliothèques et développer des habitudes de lecture chez les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'en tant qu'institution de proximité, les bibliothèques accompagnent les citoyens à toutes les étapes de leur vie en leur ouvrant une fenêtre sur le livre, l'information et la connaissance;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser le *ministère de la Culture et des Communications* aux impacts des fusions municipales et à l'importance de la présence et de la mise en valeur dans les bibliothèques d'un nombre suffisant de documents;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La Municipalité de Lac-des-Plages demande au *ministère de la Culture et des Communications* de continuer de maintenir, voire augmenter, l'enveloppe budgétaire affectée au programme de soutien aux acquisitions de documents versée au CRSBP de l'Outaouais, pour améliorer la collection régionale et atteindre, dans un avenir proche, le dépôt de trois (3) livres par habitant dans les bibliothèques affiliées.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-028 ASSISES 2003 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la tenue des Assises 2003 de l'UMQ les 8, 9 et 10 mai prochain au Hilton du Lac-Leamy de Gatineau;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

Le maire est autorisé à s'inscrire aux Assises 2003 de l'Union des Municipalités du Québec, qui se tiendra à Gatineau en mai prochain. Les frais d'inscription au montant de 775 \$ seront acquittés par



la municipalité, et les frais inhérents de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-029 PROJET D'ACCÈS AU LAC DE LA CARPE

CONSIDÉRANT le projet d'accès au lac de la Carpe mis en branle par la municipalité;

CONSIDÉRANT que ledit projet a fait l'objet de subventions;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Les membres du conseil accepte le dépôt de la ventilation des coûts et des ressources investies en 2002 par les différents intervenants, tel que présenté par monsieur le maire Louis Jr Venne, pour le projet d'accès au lac de la Carpe.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-030 PROJET DE SENTIER MULTI FONCTIONNELS – PHASE 1

CONSIDÉRANT le projet de sentiers multifonctionnels – Phase 1 mis en branle par la municipalité;

CONSIDÉRANT que ledit projet a fait l'objet de subventions, étant chapeauté par LDP LOISIR;

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Guy Bernard

Les membres du conseil accepte le dépôt de la ventilation des coûts et des ressources investies en 2002 par les différents intervenants, tel que présenté par monsieur le maire Louis Jr Venne, pour le compte de LDP LOISIR, pour le projet de sentiers multifonctionnels – Phase 1.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-031 MOTONEIGE POUR SENTIERS DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT que la municipalité veut entretenir un sentier de ski de fond sur le sentier multifonctionnels réalisés au cours de l'été;

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Guy Bernard

L'inspecteur municipal est autorisé à faire l'entretien de la motoneige affectée au ski de fond, et à faire le plein d'essence à même le réservoir municipal.

Adoptée à l'unanimité

2002-01-032 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-01-033 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200200920	2002-12-24	80	DAGENAIS, Denis	salaire	439,40 \$
200200921	2002-12-24	153	ROY, Yvan	salaire	415,11 \$
200200922	2002-12-24	241	MCAULEY, Nancy	salaire	151,58 \$
200200923	2002-12-24	122	TESSIER, Micheline	salaire	278,73 \$
200200924	2002-12-24	145	CHALIFOUX, Ariane	salaire	91,54 \$
200200925	2002-12-24	284	LEGAULT, Mario	salaire	291,25 \$
200200926	2002-12-28	47	Postes Canada	timbres	60,94 \$
200200927	2002-12-31	256	chèque annulé		
200200928	2002-12-31	143	AUGER, Jacques	incendie du 27 décembre 2002	36,00 \$
200200929	2002-12-31	149	BERNARD, Alain	incendie du 27 décembre 2002	36,00 \$
200200930	2002-12-31	150	BERNARD, Claude	incendie du 27 décembre 2002	36,00 \$
200200931	2002-12-31	249	BOYER, Jean-François	incendie du 27 décembre 2002	36,00 \$
200200932	2002-12-31	285	RAYMOND, Mario	incendie du 27 décembre 2002	36,00 \$
200200933	2002-12-31	153	ROY, Yvan	incendie du 27 décembre 2002	45,00 \$
200300001	2003-01-01	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	912,21 \$
200300002	2003-01-01	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	1 509,96 \$
200300003	2003-01-02	80	DAGENAIS, Denis	salaire	440,07 \$



200300004	2003-01-02	153	ROY, Yvan	salaire	415,89 \$
200300005	2003-01-02	241	MCAULEY, Nancy	salaire	151,70 \$
200300006	2003-01-02	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300007	2003-01-02	50	VENNE, Louis Jr	salaire	610,77 \$
200300008	2003-01-02	203	LAVERGNE DIT SIMON, Raymond	salaire	212,52 \$
200300009	2003-01-02	133	SIMON, Josée	salaire	212,52 \$
200300010	2003-01-02	28	LADOUCEUR, Gilbert	salaire	212,52 \$
200300011	2003-01-02	17	DUPUIS, Claude	salaire	212,52 \$
200300012	2003-01-02	151	BERNARD, Guy	salaire	212,52 \$
200300013	2003-01-02	135	CHARTRAND, Marcel	salaire	212,52 \$
200300014	2003-01-03	90	PETROLES OUTAOUAIS ltée	huile à chauffage - garage	252,35 \$
200300015	2003-01-03	90	PETROLES OUTAOUAIS ltée	huile à chauffage - hôtel de ville	717,09 \$
200300016	2003-01-03	151	BERNARD, Guy	aide aux ambulanciers 02-12-31	45,00 \$
200300017	2003-01-03	152	LAUZON, Benoit	aide aux ambulanciers 02-12-31	36,00 \$
Total des chèques émis					8 612,18 \$

2003-01-034 SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE PAPINEAU & COOPÉRATIVE DES TECHNICIENS AMBULANCIERS DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec de la MRC de Papineau a fait appel aux pompiers volontaires de Lac-des-Plages lors d'accidents routiers ;

CONSIDÉRANT que la Coopérative des techniciens ambulanciers de l'Outaouais a fait appel aux pompiers volontaires de Lac-des-Plages lors d'un transport de personne ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages ne s'est doté que d'un service d'incendie, et formé le personnel en conséquence, uniquement ;

CONSIDÉRANT que ni les assurances de la municipalité, ni la C.S.S.T. ne couvrent les actions des pompiers volontaires dans des circonstances autres que le combat des incendies ;

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

Une demande est adressée à la Sûreté du Québec de la MRC de Papineau, ainsi qu'à la Coopérative des techniciens ambulanciers de l'Outaouais, à l'effet de savoir, dans le cas où ils requièrent les services des pompiers volontaires de Lac-des-Plages :

- Est-ce que ceux-ci seront couverts contre les accidents et protégés contre d'éventuelles poursuites ?
- Est-ce que les pompiers seront rémunérés par la Sûreté ou les Ambulanciers, pour leurs services ?

De plus, instruction est donnée à notre service d'incendie et à la centrale 9-1-1, qu'en attente de réponses claires à ces questions, aucune intervention autre que le combat des incendies, n'est autorisée.

Adoptée à l'unanimité

2003-01-035 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300018	2003-01-04	12	A.D.M.Q.	cotisation 2003	424,56 \$
200300019	2003-01-04	1	ARÉO-FEU Ltée	habit de combat	1 254,92 \$
200300020	2003-01-04	65	Ass. Tour. Outaouais	cotisation 2003	189,79 \$
200300021	2003-01-04	23	Auberge Mon Chez-Nous	punch (brunch communautaire)	65,00 \$
200300022	2003-01-04	5	Bois de Const. Chénéville inc..	désodorisant, lames, gypse	171,11 \$
200300023	2003-01-04	3	CRSBP de l'Outaouais inc.	cotisation régulière & spéciale 2003	1 983,20 \$
200300024	2003-01-04	141	Fournitures & Ameublement du	logiciel XP Office Professionnel	544,46 \$
200300025	2003-01-04	173	Gestion Roger Mapp	honoraires professionnels	2 528,26 \$
200300026	2003-01-04	27	INFOTECH	courrier pour livraison papeterie 2003	36,01 \$
200300027	2003-01-04	26	L'information du Nord	avis public	89,72 \$
200300028	2003-01-04	32	M.R.C. PAPINEAU	équibration du rôle d'évaluation	105,51 \$
200300029	2003-01-04	14	Plomberie W. David & fils inc.	plomberie pour 2e toilette	2 298,52 \$
200300030	2003-01-04	20	Publications CCH ltée	mise à jour code municipal, lois, actualité	988,01 \$
200300031	2003-01-04	140	Resto Mon Chez-Nous	brunch communautaire	383,95 \$
200300032	2003-01-04	104	Union des municipalités du Québec	cotisation 2003	219,20 \$
Total des chèques émis					11 282,22 \$

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.



Adoptée à l'unanimité

2003-01-036 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-01-006, 2003-01-007, 2003-01-008, 2003-01-009, 2003-01-010, 2003-01-011, 2003-01-012, 2003-01-013, 2003-01-014, 2003-01-015, 2003-01-016, 2003-01-017, 2003-01-018, 2003-01-026, 2003-01-028, 2003-01-029, 2003-01-030, 2003-01-031, 2003-01-032, 2003-01-033 et 2003-01-035 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-01-037 LEVÉE DE LA SESSION

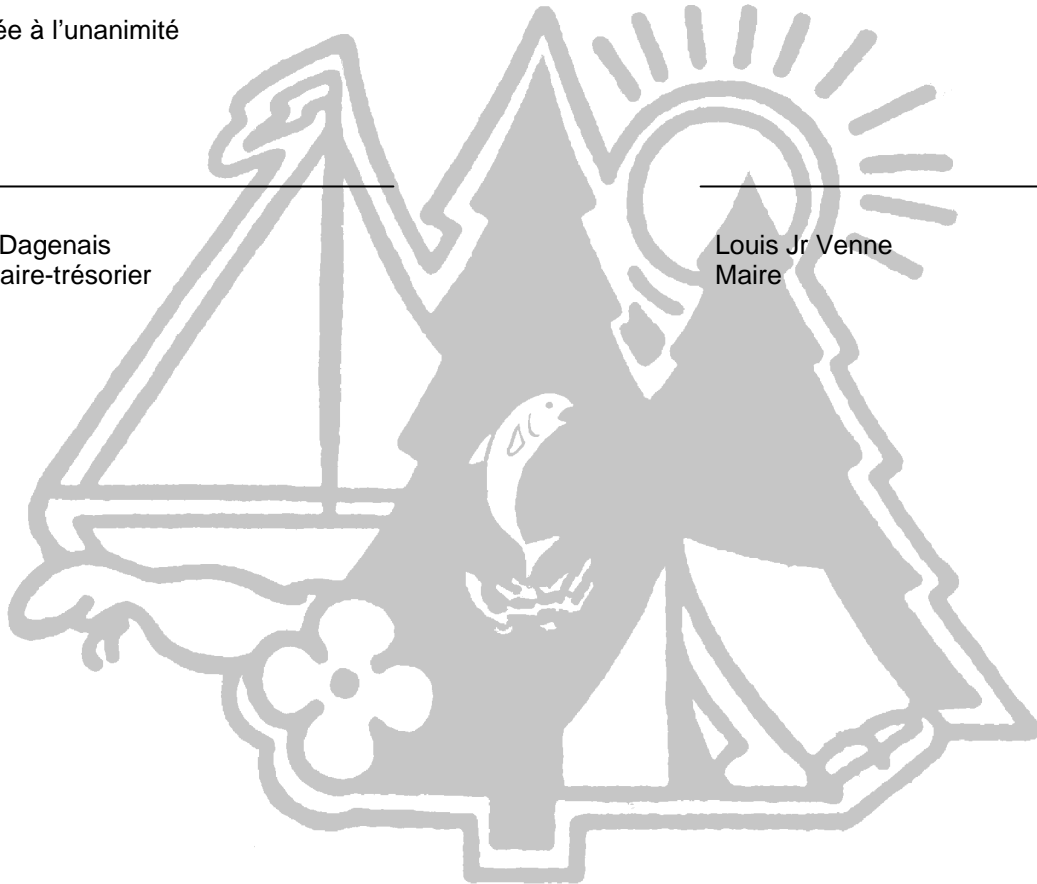
Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Claude Dupuis

La session est levée à 20 h 44.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire





2003-02-07

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M^{me} Josée Simon
M. Guy Bernard

M. Gilbert Ladouceur
M. Marcel Chartrand

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-02-038 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-039 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Guy Bernard

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-040 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Le procès-verbal de la session du 3 janvier 2003 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur municipal :

Le rapport de l'inspecteur municipal du mois de janvier 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport du chef pompier :

Le rapport du chef pompier pour le mois de janvier 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération. Le chef pompier présente ensuite la situation en formation pour le service d'incendie de la municipalité et répond aux questions des membres du conseil.

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en janvier 2003, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-02-041 PROTOCOLE D'ENTENTE – FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente et de collaboration entre la MRC de Papineau, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, et les municipalités locales intéressées;

CONSIDÉRANT que le but de ladite entente est d'assurer la formation en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Papineau dans le cadre du schéma de couverture de risques d'incendie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire s'engage à maintenir les ententes avec l'Institut de Protection des incendies du Québec, notamment le cas où le pompier instructeur est un employé régulier de la municipalité, qui, dans telle circonstance établit à 12 \$ / l'heure la rémunération de l'instructeur;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte les conditions prévues protocole d'entente et de collaboration à intervenir avec la MRC de Papineau et la Commission scolaire Cœur-des-Vallées. De plus, le maire est autorisé à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité



Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement du mois de janvier 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération. L'inspecteur répond ensuite aux questions des membres du conseil.

2003-02-042 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

Présences : M^{mes} Micheline Tessier, Marielle Chalifoux & Georgette Chalifoux.
MM. Richard Lavoie, Claude Maurice & Roger Mapp.

2003-02-043 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-044 ACHATS

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

4	test hydrostatique de bouteilles	200,00 \$
	02.220.00.526 - Ent. & réparation de l'équipement	200,00 \$
2	étui pour pagette	50,00 \$
1	paire de gants	35,00 \$
2	visières Cairns	130,00 \$
1	pagette avec étui	700,00 \$
	02.220.00.650 - Vêtements et accessoires	700,00 \$
2	bouteilles à oxygène	1 400,00 \$
	03.600.00.001 - Investissement en sécurité publique	1 400,00 \$
	TOTAL	2 300,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-02-045 ACHAT - PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT que le photocopieur actuel est âgé de plus de 5 ans, et qu'il nécessite plus de 400 \$ de pièces pour continuer à fonctionner;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

L'achat d'un photocopieur Canon, modèle IR-1330, avec alimenteur automatique, est autorisé, pour un montant de 2 175 \$, plus taxes. Le photocopieur actuel (Canon NP6012F) est remis en retour, pour un crédit de 200 \$. La dépense est imputée au poste budgétaire 03.600.00.001 – Immobilisation en administration.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-046 CLUB QUAD PETITE-NATION – SUBVENTION 2003

CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée à la table du conseil par le club de véhicules tout terrain CLUB QUAD PETITE-NATION;

CONSIDÉRANT que les états financiers 2001-2002 dudit organisme ont été déposés;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand



La Municipalité de Lac-des-Plages verse une subvention au montant de 500 \$ à CLUB QUAD PETITE-NATION pour l'année 2003.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-047 VENTE POUR TAXES - AVIS

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier soumet aux membres du conseil, pour étude et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, pour l'année 2001, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code Municipal (L.R.Q., c. C-27.1, a. 1022);

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Un avis est envoyé par courrier recommandé aux propriétaires qui ont des arrérages de taxes de l'année 2001 ou avant, mentionnant qu'ils doivent acquitter toutes les factures faisant référence à l'année 2001 ou avant, ainsi que les intérêts en date du 28 février 2003. Lesdites sommes devront être déposées avant le 28 février 2003. À la prochaine session, les procédures de vente pour taxes seront entreprises contre les propriétaires qui ne se sont pas conformés.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-048 POMPIERS VOLONTAIRES - INTERVENTIONS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-01-034 concernant les pompiers volontaires qui portent assistance aux ambulanciers et aux policiers, dans des circonstances autres que le combat des incendies;

CONSIDÉRANT la réponse négative de la Coopérative des Techniciens Ambulanciers de l'Outaouais, quant à la rémunération et la couverture d'assurance contre d'éventuelles poursuites;

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages informe Communication Buckingham que les interventions des pompiers volontaires portent uniquement sur le combat d'incendie. Tout autre demande d'aide de la part d'ambulanciers ou de policiers doit être bloquée à la source.

Copie est envoyée au chef pompier, à la Coopérative des Techniciens ambulanciers de l'Outaouais, et à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-049 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DÉPUTÉ

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en ce qui a trait à la consolidation de ses infrastructures routières;

CONSIDÉRANT que la réfection du chemin du Lac-de-la-Carpe est débutée, mais qu'il reste beaucoup à faire ;

CONSIDÉRANT que le chemin du Lac-de-la-Carpe est une route très achalandée et qu'il est impératif de procéder à sa réfection complète afin d'améliorer la sécurité des automobilistes;

CONSIDÉRANT les budgets limités de la municipalité;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages achemine une demande d'aide financière au député de Papineau, monsieur Norman MacMillan, pour l'amélioration de son réseau routier, en ce qui a trait à la réfection du chemin du Lac-de-la-Carpe.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-050 DEMANDE DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT les travaux de voirie à réaliser en 2003, tels la stabilisation de côtes, et la pulvérisation du revêtement bitumineux pour le chemin du Lac-de-la-Carpe;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

L'inspecteur municipal et le maire sont autorisés à établir des devis et faire des demandes de soumissions pour la réalisation des travaux de voirie 2003.

Adoptée à l'unanimité



2003-02-051 PROJET DE RÉSEAU DE SENTIERS MULTIFONCTIONNELS

CONSIDÉRANT la construction d'un sentier multi-fonctionnel réalisée en 2002, entre l'hôtel de ville et l'Auberge Mon Chez-Nous;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de prolonger le sentier et d'y annexer d'autres sentiers, afin d'en faire un réseau complet;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

Le maire est mandaté à préparer un projet d'agrandissement du réseau de sentiers multifonctionnels, et à chercher des sources de financement. Le financement pourra provenir en autres du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) du ministère des Ressources naturelles, de la Société de Développement de l'Outaouais, de l'Unité Régionale de Loisirs et de Sport Outaouais, du Conseil Régionale de développement de l'Outaouais, etc . . .

Adoptée à l'unanimité

2003-02-052 PROJET DE RAMPE DE MISE À L'EAU ET AMÉNAGEMENT DU TERRAIN

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement et de préparation d'un rampe de mise à l'eau sur le lot 47-2, rang 6, canton d'Addington, propriété de la Municipalité de Lac-des-Plages, et situé au Nord du lac De la Carpe;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil d'aménager ledit lot en parc municipal, afin de desservir les contribuables et les villégiateurs;

CONSIDÉRANT les autorisations reçues du ministère de l'Environnement et de la Société de la Faune et des Parcs pour l'installation d'une rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un tel projet entraîne des coûts très importants;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Claude Dupuis

Le maire est mandaté à préparer un projet d'aménagement de terrain et d'installation d'une rampe de mise à l'eau sur le lot 47-2, rang 6, canton d'Addington. L'aménagement consistera notamment à l'amélioration de l'accès à partir du chemin du Lac-de-la-Carpe au terrain municipal, ainsi qu'un stationnement, une aire de pique-nique, une toilette sèche, une plage et une descente de bateaux. De plus, il devra trouver des sources de financement auprès d'organismes ou de programmes applicables, tels le Conseil Régional de Développement de l'Outaouais, la Société de Développement de l'Outaouais, le Centre local de développement de Papineau, etc . . .

Adoptée à l'unanimité

2003-02-053 DYNAMITAGE – CHEMIN DU LAC-DE-LA-CARPE

CONSIDÉRANT les travaux de dynamitage pour le drainage du chemin du Lac-de-la-Carpe effectués en 2002;

CONSIDÉRANT qu'il y d'autres dynamitage nécessaires pour les fossés situés entre la montée Dumont et le 124, chemin du Lac-de-la-Carpe;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Le dynamitage de fossés de drainage est autorisé sur le chemin du Lac-de-la-Carpe, pour un budget de 10 000 \$, taxes incluses. Les travaux de dynamitage seront effectués sur une base de pied linéaire par *Dynamitage Jacques Ritchie*. S'il reste des sommes une fois ses travaux complétés, elles seront affectées au chemin du Tour-du-Lac.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-054 FONDS JEUNESSE QUÉBEC

CONSIDÉRANT la disponibilité de soutien financier pour la réalisation de projets structurants favorisant l'insertion sociale, communautaire et professionnelle des jeunes Québécoises et Québécois;

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil d'offrir à la population des services de loisirs bien structurés;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Une demande d'aide financière est adressée au Fonds Jeunesse Québec pour un poste de responsable des sports et loisirs. Le plan d'action présenté pour cette demande fait partie de la



résolution comme-ci au long reproduit. Monsieur Marcel Chartrand est désigné personne responsable du dossier et est autorisé à signer les documents.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-055 PLANCHER DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le plancher de l'entrée principale de l'hôtel de ville est défraîchi et a besoin de rénovations;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Un budget de 1 200 \$, taxes incluses, est autorisé pour l'achat de tuiles de céramique et matériaux nécessaires à l'installation, afin de refaire le plancher de l'entrée principale de l'hôtel de ville. L'inspecteur municipal sera chargé de faire l'installation.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-056 FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

CONSIDÉRANT la disponibilité de soutien financier pour la réalisation de projets structurants favorisant l'insertion sociale, communautaire et professionnelle;

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil d'offrir à la population des services de loisirs bien structurés;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

Une demande d'aide financière est adressée au « *Fonds de lutte contre la pauvreté* » pour un poste de responsable des sports et loisirs. Le plan d'action présenté pour cette demande fait partie de la résolution comme-ci au long reproduit. Monsieur Marcel Chartrand est désigné personne responsable du dossier et est autorisé à signer les documents.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-057 PRÊT AUTOMATISÉ EN BIBLIOTHÈQUE - PROGRAMME SIMB@

CONSIDÉRANT que le *Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais* a été mandaté par le *Regroupement des CRSBP du Québec* pour coordonner, dans son réseau, les demandes d'aide financière des municipalités pour donner accès au prêt automatisé aux bibliothèques affiliées dans le cadre du programme [SIMB@](#);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages désire se prévaloir de ce programme pour permettre à son service de bibliothèque de se doter d'un système informatique lui permettant de profiter du prêt automatisé pour une période minimum de cinq ans;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages souscrit au programme SIMB@ visant à doter son service de bibliothèque d'un système informatique lui permettant de profiter du prêt automatisé et ce, selon les paramètres transmis à ce jour par le *Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais inc.*

Adoptée à l'unanimité

2003-02-058 RADIATION DES COMPTES IRRÉCOUVRABLES

CONSIDÉRANT que certains comptes de taxes sont irrécouvrables car on ne connaît pas les adresses des propriétaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de radier lesdits comptes car les délais de recouvrements sont échus;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Le secrétaire-trésorier est autorisé à radier les comptes de taxes des propriétaires dont les adresses sont inconnues, pour les années dont les délais de recouvrements sont échus. Il s'agit des comptes des années 2001 et antérieures pour Joseph Marcel Jalbert, Harrold Hunt, et Gilles Nantel.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-059 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT le transport de bois provenant des terres publiques sur les chemins municipaux;



CONSIDÉRANT que les camions lourdement chargés endommagent le réseau routier municipal;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande au ministère des Transports pour une compensation financière pour l'entretien de ses chemins à double vocation.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-060 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300000	2003-01-15	86	Groupe Lyras - L'Annonciation	3e versement contrat d'assurance	4 783,49 \$
200300033	2003-01-07	27	INFOTECH	contrat de service - 1er versement	843,52 \$
200300034	2003-01-07	272	COMBEQ	adhésion 2003	155,28 \$
200300035	2003-01-07	280	Fondation Centre Hospitalier	subvention 2003 - scanner	400,00 \$
200300036	2003-01-07	227	Fonds de l'information foncière	mutations de décembre	27,00 \$
200300037	2003-01-08	104	Union des municipalités du Québec	inscription assises 2003	891,44 \$
200300038	2003-01-09	80	DAGENAIS, Denis	salaire	462,83 \$
200300039	2003-01-09	153	ROY, Yvan	salaire	437,12 \$
200300040	2003-01-09	256	Lavoie, Richard	salaire	417,22 \$
200300041	2003-01-09	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300042	2003-01-09	291	CARRA	DAS de la CARRA	88,23 \$
200300043	2003-01-09	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	429,40 \$
200300044	2003-01-09	48	TÉLÉBEC ltée	téléphone secrétariat, incendie,	247,24 \$
200300045	2003-01-10	142	R.B. Déneigement enr.	déneigement 2002-2003 - 4e vers.	9 726,46 \$
200300046	2003-01-15	47	Postes Canada	timbres	752,27 \$
200300047	2003-01-16	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300048	2003-01-16	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300049	2003-01-16	241	MCAULEY, Nancy	salaire	159,63 \$
200300050	2003-01-16	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300051	2003-01-22	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	30,32 \$
200300052	2003-01-23	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300053	2003-01-23	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300054	2003-01-23	241	MCAULEY, Nancy	salaire	304,39 \$
200300055	2003-01-23	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300056	2003-01-23	153	ROY, Yvan	pratique et formation - janvier 2003	84,00 \$
200300057	2003-01-23	151	BERNARD, Guy	pratique et formation - janvier 2003	72,00 \$
200300058	2003-01-23	143	AUGER, Jacques	pratique de pompier - 14 janvier 2003	30,00 \$
200300059	2003-01-23	149	BERNARD, Alain	pratique de pompier - 14 janvier 2003	30,00 \$
200300060	2003-01-23	249	BOYER, Jean-François	pratique de pompier - 14 janvier 2003	30,00 \$
200300061	2003-01-23	292	FOURNIER, Benoît	pratique de pompier - 14 janvier 2003	30,00 \$
200300062	2003-01-23	152	LAUZON, Benoit	pratique de pompier - 14 janvier 2003	30,00 \$
200300063	2003-01-23	285	RAYMOND, Mario	pratique de pompier - 14 janvier 2003	30,00 \$
200300064	2003-01-29	47	Postes Canada	timbres	220,85 \$
200300065	2003-01-29	24	HYDRO-QUEBEC	électricité de l'hôtel de ville	846,07 \$
200300066	2003-01-29	68	U.R.L.S.O.	rencontre PDI des sentiers	10,00 \$
200300067	2003-01-30	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300068	2003-01-30	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300069	2003-01-30	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300070	2003-01-30	256	Lavoie, Richard	réunion/pratique 14 janv; incendie 27	86,44 \$
200300071	2003-01-30	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300072	2003-01-30	143	AUGER, Jacques	incendie - 27 janvier 2003	36,00 \$
200300073	2003-01-30	148	BÉLISLE, Mario	incendie - 27 janvier 2003	36,00 \$
200300074	2003-01-30	149	BERNARD, Alain	incendie - 27 janvier 2003	36,00 \$
200300075	2003-01-30	150	BERNARD, Claude	incendie - 27 janvier 2003	36,00 \$
200300076	2003-01-30	249	BOYER, Jean-François	incendie - 27 janvier 2003	36,00 \$
200300077	2003-01-30	152	LAUZON, Benoit	incendie - 27 janvier 2003	36,00 \$
200300078	2003-01-30	229	MORAIS, Nancy	incendie - 27 janvier 2003	36,00 \$
200300079	2003-01-30	285	RAYMOND, Mario	incendie - 27 janvier 2003	36,00 \$
200300080	2003-01-30	153	ROY, Yvan	incendie - 27 janvier 2003	45,00 \$
200300081	2003-01-30	153	ROY, Yvan	paye pour vacances	855,02 \$
200300082	2003-01-30	122	TESSIER, Micheline	salaire	287,39 \$
200300083	2003-01-30	145	CHALIFOUX, Ariane	salaire	94,44 \$
200300084	2003-02-05	50	VENNE, Louis Jr	salaire & allocation de dépense	651,33 \$
200300085	2003-02-06	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300086	2003-02-06	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300087	2003-02-06	143	AUGER, Jacques	remplacement - 5 heures	62,26 \$
200300088	2003-02-06	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300089	2003-02-06	203	LAVERGNE DIT SIMON, Raymond	salaire	226,98 \$
200300090	2003-02-06	133	SIMON, Josée	salaire	226,98 \$
200300091	2003-02-06	28	LADOUCEUR, Gilbert	salaire	226,98 \$
200300092	2003-02-06	17	DUPUIS, Claude	salaire	226,98 \$
200300093	2003-02-06	151	BERNARD, Guy	salaire	226,98 \$



200300094	2003-02-06	135	CHARTRAND, Marcel	salaire	226,98 \$
200300095	2003-02-07	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	1 205,79 \$
200300096	2003-02-07	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	2 032,75 \$
200300097	2003-02-07	90	PETROLES OUTAOUAIS ltée	huile à chauffage - garage	334,65 \$
200300098	2003-02-07	90	PETROLES OUTAOUAIS ltée	huile à chauffage - hôtel de ville	742,19 \$
200300099	2003-02-07	48	TÉLÉBEC ltée	téléphone incendie, biblio & secrétariat	245,91 \$
200300100	2003-02-07	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	443,25 \$
Total des chèques émis					35 295,40 \$

2003-02-061 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300101	2003-02-08	2	AGRODOR	filtre à charbon, coulis	66,51 \$
200300102	2003-02-08	151	BERNARD, Guy	remboursement de kilométrage	26,73 \$
200300103	2003-02-08	5	Bois de Const. Chénéville inc..	matériaux pour 2e toilette	379,26 \$
200300104	2003-02-08	282	Boulet-Barbe enr.	réparation de luminaires	446,81 \$
200300105	2003-02-08	21	CENTRE DE REP. C.B. enr.	réparation motoneige & camion incendie	808,56 \$
200300106	2003-02-08	91	Centre de Téléphone Mobile ltée	location de pagette	82,65 \$
200300107	2003-02-08	214	Christie & Walther Comm. Qué. Inc.	2 pagettes	1 309,04 \$
200300108	2003-02-08	67	Comm. scolaire au	formation module I	263,42 \$
200300109	2003-02-08	227	Fonds de l'information foncière	mutations de janvier	12,00 \$
200300110	2003-02-08	141	Fournitures & Ameublement du	fournitures de bureau	130,95 \$
200300111	2003-02-08	263	Gestion Réal Jutras Inc.	perceuse sans fil	149,52 \$
200300112	2003-02-08	77	IMPRIMERIE ECO enr.	impression des cartons d'activités	178,28 \$
200300113	2003-02-08	27	INFOTECH	traitement de données	15,99 \$
200300114	2003-02-08	26	L'information du Nord	avis public règlement 30-2002	64,41 \$
200300115	2003-02-08	120	Les Éditions Yvon Blais inc.	mise à jour - Code Municipal	80,25 \$
200300116	2003-02-08	116	Les Ent. Malette enr.	désodorisant & piles	22,03 \$
200300117	2003-02-08	160	Les Machineries St-Jovite inc.	métal pour barrure de portes	18,88 \$
200300118	2003-02-08	111	MAPP, ROGER	honoraires professionnels	375,89 \$
200300119	2003-02-08	38	Petite caisse	fabrication de clés	15,01 \$
200300120	2003-02-08	158	Photocopies ILLICO	copies de lettres, plans	176,02 \$
200300121	2003-02-08	7	Pierre A. Bourgeois Électrique ltée	installation électrique 2e toilette	309,54 \$
200300122	2003-02-08	153	ROY, Yvan	remboursement pour céramique	474,81 \$
200300123	2003-02-08	50	VENNE, Louis Jr	remboursement de frais de	70,70 \$
200300124	2003-02-08	96	Rép. JEAN-PIERRE MAILLE enr.	lame pour scie à chaîne	33,30 \$
Total des chèques émis					5 510,56 \$

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-02-062 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-02-041, 2003-02-044, 2003-02-045, 2003-02-046, 2003-02-047, 2003-02-051, 2003-02-052, 2003-02-053, 2003-02-054, 2003-02-055, 2003-02-056, 2003-02-057, 2003-02-058, 2003-02-060 et 2003-02-061 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-02-063 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Slmon

La session est levée à 21 h 5.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire



2003-03-07

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M^{me} Josée Simon
M. Guy Bernard

M. Gilbert Ladouceur
M. Marcel Chartrand

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-03-064 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-065 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Claude Dupuis

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-066 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Le procès-verbal de la session du 7 février 2003 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport financier 2002 :

Monsieur Daniel Charlebois, c.a., vérificateur pour la Municipalité de Lac-des-Plages fait lecture des points saillants du rapport financier de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002. Il en remet copie à chacun des membres du conseil et répond aux questions du maire et des conseillers, ainsi qu'aux contribuables présents dans la salle. Il fait ensuite part de ses constatations quant à la tenue des livres comptables et de la santé financière de la municipalité.

Rapport de l'inspecteur municipal :

Le rapport de l'inspecteur municipal du mois de février 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en février 2003, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement du mois de février 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération. L'inspecteur répond ensuite aux questions des membres du conseil.

2003-03-067 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Guy Bernard

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

Présences : M^{mes} Céline R.-Dagenais, Micheline Tessier, Marielle Chalifoux & France Jodoin.
MM. Yvan Roy, Guy Parisien, Gabriel Parent, Robert Demers, Pierre Vallières & Roger Mapp.

2003-03-068 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;



Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-069 ACHATS

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

2000	papier en-tête de la municipalité	200,00 \$
	02.130.00.670 - Fournitures de bureau	200,00 \$
1	lampes de poche rechargeables, anti-explosif	400,00 \$
	frais de poste pour programmation de pagettes	50,00 \$
	02.220.00.650 - Vêtements et accessoires	450,00 \$
23	tonnes de Calso & transport	6 500,00 \$
	03.320.00.635 - Abat-poussière	6 500,00 \$
	TOTAL	7 150,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-03-070 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR 2003

CONSIDÉRANT l'offre de service présenté par M. Daniel Charlebois, c.a., pour la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2003;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte la soumission de M. Daniel Charlebois, c.a., pour la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003, au montant de 3 800 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-071 NOMINATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que selon l'article 219 du Code Municipal (L.R.Q., C-27, art. 219) la municipalité doit nommer un inspecteur municipal à tous les deux ans, au mois de mars;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Monsieur Yvan Roy est nommé inspecteur municipal pour la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-072 NOMINATION DU CHEF POMPIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2002-05-127 sur l'embauche de monsieur Richard Lavoie comme chef pompier pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler son mandat pour 2003;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Monsieur Richard Lavoie est nommé chef pompier pour la Municipalité de Lac-des-Plages pour l'année 2003, et a pour mandat de diriger les opérations du combat d'incendie et de former les pompiers volontaires.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-073 PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ - SAISON 2003

CONSIDÉRANT la possibilité du programme « Placement Carrière Été 2003 » pour l'embauche d'étudiants pour l'été 2003 ;



Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte la responsabilité du projet « Placement Carrière Été 2003 », Emploi d'été / expérience de travail.

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Municipalité de Lac-des-Plages à faire une demande de subvention pour l'embauche d'étudiants pour l'été 2003, et à signer tout document officiel concernant ledit projet.

La Municipalité de Lac-des-Plages s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-074 RÉCEPTION DE LA DÉLÉGATION DU CHILI

CONSIDÉRANT la délégation du Chili en visite dans la MRC de Papineau, dans le cadre du projet d'échange de technologies;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

Un budget de 300 \$ est alloué pour organiser une réception pour la délégation du Chili, de passage dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-075 CONCOURS IMAGInE LE P'TIT NORD 2002-2003

CONSIDÉRANT la présentation des trophées du concours photo, **IMAGInE le p'tit Nord, 2002-2003**, organisée par la LÉGION ROYALE CANADIENNE, Petite-Nation, et qui se tiendra à Namur, le samedi 3 mai 2003;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages doit procéder à la remise d'un *Trophée Lac-des-Plages*;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise un budget de 200 \$ pour l'achat d'un objet créé par une artiste ou un artiste local, et qui représentera le *Trophée Lac-des-Plages* lors de la remise des prix au concours photo, **IMAGInE le p'tit Nord, 2001-2002**, à Namur, le samedi 3 mai 2003.

M^{me} Josée Simon est mandatée à représenter la municipalité lors de cette soirée. Elle pourra être accompagnée de l'artiste qui aura créé le *Trophée Lac-des-Plages*.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-076 COLLOQUE ADMQ - ZONE OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de la Zone Outaouais à Hull, les 11 & 12 septembre 2003;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

L'inscription du secrétaire-trésorier au colloque de la Zone Outaouais de l'*Association des Directeurs Municipaux du Québec*, qui se tiendra à Hull les 11 & 12 septembre 2003, est autorisée et les frais de 250 \$ seront assumés par la municipalité. Les frais inhérents de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-077 VENTE POUR TAXES

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 7 mars 2003, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code Municipal de la Province de Québec ;

CONSIDÉRANT que trois comptes ne peuvent être envoyés à la MRC pour vente pour taxe car l'adresse des propriétaires est inconnue et qu'on ne peut faire la preuve d'en avoir avisé le propriétaire;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

Ledit état est approuvé par le Conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages et le secrétaire-trésorier est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité



Régionale de Comté de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Conformément aux dispositions du Code municipal, le conseil autorise le secrétaire-trésorier ou représentant à enchérir et à acquérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 12 juin 2003 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

No client	Nom	Courant	2001	total	Intérêts	Matricule
850	Adresse inconnue	101,27 \$	47,57 \$	148,84	20,67 \$	0095 29 1802
720		140,79 \$	4,79 \$	145,58	10,85 \$	9800 42 6636
610		2 647,84 \$	746,42 \$	3394,26	38,88 \$	9897 85 6010
612	Adresse inconnue	955,89 \$	10,82 \$	966,71	70,60 \$	9899 07 9669
651	Adresse inconnue	71,63 \$	33,65 \$	105,28	14,61 \$	9996 84 0705

Adoptée à l'unanimité

2003-03-078 COUPE DE GAZON – PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Rolland Proulx pour la coupe de gazon, au taux horaire de 15 \$, incluant le tracteur à gazon, l'essence et la main d'œuvre;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La coupe de gazon sur le terrain du parc municipal, le terrain de la plage municipale et le stationnement de la plage est accordée à monsieur Rolland Proulx, au taux horaire de 15 \$, incluant le tracteur à gazon, l'essence et la main d'œuvre. L'inspecteur municipal indiquera à monsieur Proulx les endroits et la fréquence des coupes.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-079 BUTTAGE DU DÉPOTOIR

CONSIDÉRANT la nécessité de butter les tranchées du dépotoir municipal, au cours de l'été;

CONSIDÉRANT l'offre de service de « Roland Gauthier » avec un buteur, au taux de 240 \$ / buttage;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

Le buttage du dépotoir par « Roland Gauthier » est autorisé pour 12 reprises, pour un budget d'environ 3 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-080 CLUB QUAD PETITE-NATION – PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE REVITALISATION INTER-MUNICIPALE & INTER-RÉGIONALE 2003-2004-2005

CONSIDÉRANT le « PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE REVITALISATION INTER-MUNICIPALE & INTER-RÉGIONALE 2003-2004-2005 » présenté par monsieur Serge Roy, agent de développement et des communications, du club Quad Petite-Nation;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Petite-Nation a comme double mission de promouvoir le développement et la pratique récréative et touristique du « quad » dans la Petite-Nation.

CONSIDÉRANT que ledit projet représente un très grand potentiel pour le développement touristique de la région;

CONSIDÉRANT les retombées économiques importantes qu'un tel projet peut apporter à notre région;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La Municipalité de Lac-des-Plages appuie le « PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE REVITALISATION INTER-MUNICIPALE & INTER-RÉGIONALE 2003-2004-2005 » du Club Quad Petite-Nation, tel que déposé par monsieur Serge Roy, en date du 10 février 2003.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-081 MODIFICATION 3 DU PQAF DE L'AIRE COMMUNE 72-03

CONSIDÉRANT l'ouverture du CAAF du plan quinquennal près du lac Villemère, modification 3 au PQAF de l'aire commune 72-03;



CONSIDÉRANT que le propriétaire du CAAF a conclu une entente avec le propriétaire de la Pourvoirie Roger Fortier inc., pour le territoire touché;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages veut protéger les cours d'eau de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une coupe partielle sera effectuée sur une superficie de 81 hectares, dans le secteur du lac Villemère;

CONSIDÉRANT qu'une coupe totale sera effectuée sur une superficie de 32 hectares, dans ledit secteur;

CONSIDÉRANT l'impact que pourrait avoir une dégradation des rives sur la qualité de l'eau des lacs;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La Municipalité de Lac-des-Plages ne s'objecte pas à la modification 3 au PQAF de l'aire commune 72-03, en autant que l'entente déjà conclue avec le propriétaire de la Pourvoirie Roger Fortier inc. soit respectée, et qu'une bande de protection de 100 mètres soit respectée autour du lac Villemère.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-082 DEMANDE DE DÉLAI À LA MRC DE PAPINEAU – CODES DE RISQUE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT que la détermination des codes de risque d'incendie a été fait par l'analyse des rôles d'évaluation;

CONSIDÉRANT que le rapport produit comporte des redondances et des inexactitudes qui se doivent d'être corrigées afin d'avoir un portrait réel des risques d'incendie de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la bonification dudit rapport s'avère être un processus long et laborieux et devra être suivi de visites sur le terrain;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande à la MRC de Papineau, de prolongation du délai de production des codes risques d'incendie jusqu'au 1^{er} mai 2003, relativement à son territoire.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-083 LES MARAUDEURS INC – SUBVENTION 2003

CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée à la table du conseil par le club de motoneige « Les Maraudeurs inc. »

CONSIDÉRANT que les états financiers 2002 dudit organisme ont été déposés;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages verse une subvention au montant de 500 \$ à « Les Maraudeurs inc. » pour l'année 2003.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-084 MUSÉE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT l'exposition du Musée du Pionniers ayant comme thème « *L'Histoire, la Culture et le Patrimoine de la MRC de Papineau et de ses 24 composantes* »;

CONSIDÉRANT que le responsable du projet a adressée une demande à la Municipalité de Lac-des-Plages pour obtenir ses armoiries et différentes photos à caractère historique, culturel ou patrimonial;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La production sur papier des armoiries de la Municipalité de Lac-des-Plages est autorisée, ainsi que différentes photos à caractère historique, culturel ou patrimonial, pour remise aux représentants du Musée des Pionniers, dans le cadre de l'exposition ayant comme thème « *L'Histoire, la Culture et le Patrimoine de la MRC de Papineau et de ses 24 composantes* »

Adoptée à l'unanimité

2003-03-085 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES



Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2003. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-03-086 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300125	2003-02-10	142	R.B. Déneigement enr.	contrat de déneigement - 5e vers.	9 726,46 \$
200300126	2003-02-12	47	Postes Canada	lettres recommandées	62,11 \$
200300127	2003-02-13	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300128	2003-02-13	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300129	2003-02-13	143	AUGER, Jacques	salaire	62,26 \$
200300130	2003-02-13	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300131	2003-02-13	143	AUGER, Jacques	pratique de pompier - 11 février 2003	30,00 \$
200300132	2003-02-13	149	BERNARD, Alain	pratique de pompier - 11 février 2003	30,00 \$
200300133	2003-02-13	151	BERNARD, Guy	réunion et pratique de pompier - 11 février 2003	48,00 \$
200300134	2003-02-13	249	BOYER, Jean-François	pratique de pompier - 11 février 2003	30,00 \$
200300135	2003-02-13	152	LAUZON, Benoit	pratique de pompier - 11 février 2003	30,00 \$
200300136	2003-02-14	32	M.R.C. PAPINEAU	quote-part - 1er versement	11 258,50 \$
200300137	2003-02-15	9	Club Quad Petite-Nation	subvention 2003	500,00 \$
200300138	2003-02-20	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300139	2003-02-20	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300140	2003-02-20	241	MCAULEY, Nancy	salaire	266,68 \$
200300141	2003-02-20	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300142	2003-02-25	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	30,33 \$
200300143	2003-02-26	42	RECEVEUR GENERAL	licence radio	311,00 \$
200300144	2003-02-26	43	S.A.A.Q.	immatriculation véhicules	1 744,00 \$
200300145	2003-02-27	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300146	2003-02-27	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300147	2003-02-27	241	MCAULEY, Nancy	salaire	247,54 \$
200300148	2003-02-27	122	TESSIER, Micheline	salaire	287,39 \$
200300149	2003-02-27	145	CHALIFOUX, Ariane	salaire	70,83 \$
200300150	2003-02-27	256	Lavoie, Richard	salaire	46,99 \$
200300151	2003-02-27	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300152	2003-03-04	256	Lavoie, Richard	salaire	417,22 \$
200300153	2003-03-04	90	PETROLES OUTAOUAIS ltée	huile à chauffage	901,84 \$
200300154	2003-03-04	90	PETROLES OUTAOUAIS ltée	huile à chauffage	388,93 \$
200300155	2003-03-05	291	CARRA	DAS & Cotisation employeur	94,22 \$
200300156	2003-03-05	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	999,08 \$
200300157	2003-03-05	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	1 674,02 \$
200300158	2003-03-06	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300159	2003-03-06	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300160	2003-03-06	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300161	2003-03-06	50	VENNE, Louis Jr	salaire	631,04 \$
200300162	2003-03-06	203	LAVERGNE DIT SIMON, Raymond	salaire	219,75 \$
200300163	2003-03-06	133	SIMON, Josée	salaire	219,75 \$
200300164	2003-03-06	28	LADOUCEUR, Gilbert	salaire	219,75 \$
200300165	2003-03-06	17	DUPUIS, Claude	salaire	219,75 \$
200300166	2003-03-06	151	BERNARD, Guy	salaire	219,75 \$
200300167	2003-03-06	135	CHARTRAND, Marcel	salaire	219,75 \$
200300168	2003-03-06	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300169	2003-03-06	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	387,83 \$
Total des chèques					36 292,64 \$

2003-03-087 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300170	2003-03-08	1	ARÉO-FEU Ltée	2 habits de combat	2 615,10 \$
200300171	2003-03-08	5	Bois de Const. Chénéville inc..	matériaux pour entrée hôtel de ville	79,07 \$
200300172	2003-03-08	191	Boivin & Gauvin inc.	tuyau, chaîne au carburant, visières &	432,27 \$
200300173	2003-03-08	214	Christie & Walther Comm. Qué. Inc.	pagette	654,52 \$
200300174	2003-03-08	3	CRSBP de l'Outaouais inc.	signets, périodiques, concours	155,23 \$
200300175	2003-03-08	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	66,00 \$
200300176	2003-03-08	74	DANIEL CHARLEBOIS, c.a.	honoraires pour vérification	4 255,93 \$
200300177	2003-03-08	69	Éditions de la Petite-Nation	publicité dans guide touristique	166,79 \$
200300178	2003-03-08	37	F. NADON PAYSAGISTE ENR.	déneigement de la patinoire	69,01 \$
200300179	2003-03-08	227	Fonds de l'information foncière	mutations de février	15,00 \$
200300180	2003-03-08	25	IMP. PAPINEAUVILLE Inc.	photocopieur	2 271,74 \$
200300181	2003-03-08	256	Lavoie, Richard	remboursement de kilométrage	14,03 \$
200300182	2003-03-08	111	MAPP, Roger	honoraires professionnels	1 371,68 \$
200300183	2003-03-08	38	Petite caisse	timbres, CD, câble, crayons,	86,47 \$
200300184	2003-03-08	14	Plomberie W. David & fils inc.	réparation de la station de pompage	799,26 \$



200300185	2003-03-08	276	Prévost Auclair Fortin D'Aoust	honoraires de représentation à la cour	345,08 \$
200300186	2003-03-08	153	ROY, Yvan	remboursement de matériaux pour	1 271,80 \$
200300187	2003-03-08	122	TESSIER, Micheline	remboursement de romans	93,43 \$
200300188	2003-03-08	50	VENNE, Louis Jr	remboursement de kilométrage	60,72 \$
Total des chèques					14 823,13 \$

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-088 ROUTE 323 - RECONSTRUCTION

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de la route 323 entre Lac-des-Plages et Saint-Rémi d'Amherst;

CONSIDÉRANT que la route 323 continue de se détériorer, que l'état de sa chaussée est rendu lamentable, et qu'aucune réparation n'est effectuée en raison de sa reconstruction prochaine ;

CONSIDÉRANT l'importance du trafic sur ladite route, celle-ci étant désignée la route de transit pour le camionnage lourd, et principale route d'accès pour le Mont-Tremblant pour les gens d'Ontario ;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée M^{me} Josée Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande au Ministère des Transports de hâter le processus de reconstruction de la route 323, car la situation est devenue intolérable pour les automobilistes et camionneurs.

Copie est adressée au député de Papineau, et au ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité

2003-03-089 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-03-069, 2003-03-070, 2003-03-071, 2003-03-072, 2003-03-073, 2002-03-074, 2003-03-075, 2003-03-076, 2003-03-078, 2003-03-079, 2003-03-083, 2003-03-084, 2003-03-085, 2003-03-086 et 2003-03-087 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-03-090 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La session est levée à 20 h 26.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire



2003-04-04

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M^{me} Josée Simon
M. Guy Bernard

M. Gilbert Ladouceur
M. Marcel Chartrand

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-04-091 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-092 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M^{me} Josée Simon

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-093 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

Le procès-verbal de la session du 7 mars 2003 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur municipal :

Le rapport de l'inspecteur municipal du mois de mars 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en mars 2003, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement du mois de mars 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-04-094 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

Présences : M^{mes} Marielle Chalifoux, Huguette Dufault & Michelle Huberdeau.
MM. Yvan Roy, Robert Demers, Stéphane Jean & Mario Raymond.

2003-04-095 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité



2003-04-096 ACHATS

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

1	inscription & hôtel - colloque des chefs pompiers	120,00 \$
1	formation de premier répondant (Nancy Morais)	400,00 \$
1	examen de la classe 4A (Yvan Roy)	50,00 \$
1	adhésion A.P.I.Q. 2003-2004	50,00 \$
	02.220.00.454 - Formation	620,00 \$
	balises métalliques	300,00 \$
	03.355.00.641 - Quincaillerie de signalisation	300,00 \$
	TOTAL	920,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-04-097 COMMANDITE – AUTOMNALE DU CLUB VÉLO PLAISIRS

CONSIDÉRANT que le Club Vélo Plaisirs a pour mission de développer la pratique du cyclisme et d'encourager la participation populaire de ce sport;

CONSIDÉRANT que ledit club organise une randonnée entre Gatineau & Mont-Tremblant, le 27 septembre 2003, et aura une halte à Lac-des-Plages;

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages commandite l'Automnale du Club Vélo Plaisirs en donnant l'accès à la salle communautaire.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-098 EMBAUCHE EN VOIRIE

CONSIDÉRANT les travaux de voirie qui débutent, et la haute saison des ordures ménagères;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

L'embauche de monsieur Jacques Auger est autorisée pour une période de 30 semaines, débutant environ vers la fin d'avril selon la température, à raison de 40 heures / semaine, au taux horaire de 12,36 \$. Son allocation de vacances demeure de 6 %.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-099 TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT le sable qui s'est accumulé durant la saison hivernale sur les chaussées asphaltées, et l'offre de service de *JEAN-PIERRE LAVERGNE INC.*, pour le balayage des rues et chemins municipaux, au même prix forfaitaire que l'an passé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au nivelage des chemins de gravier, et ce, tout au long de la saison estivale;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

L'inspecteur municipal est autorisé à réserver les services de *JEAN-PIERRE LAVERGNE INC.* pour le balayage des rues et chemins asphaltés, dès que la température le permettra, au prix forfaitaire de 1 428,08 \$, plus taxes. De plus, les travaux de nivelage des chemins durant l'été 2003, au besoin, sont aussi autorisés.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-100 CHEMIN DU BALUCHON

CONSIDÉRANT que le chemin du Baluchon est extrêmement boueux au printemps, à cause de l'absence de drainage, rendant la circulation vers le dépotoir très hasardeuse et dangereuse;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur



Les travaux de creusage de fossés pour améliorer le drainage du chemin du Baluchon sont autorisés pour un maximum de 24 heures de pelle mécanique, soit 2 350 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-101 VACANCES DU SECRÉTAIRE TRÉSORIER

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

Le secrétaire-trésorier est autorisé à prendre trois de ses quatre semaines de vacances annuelles, et ce, du 11 au 17 mai, du 15 au 21 juin, et, du 13 au 19 juillet 2003. Durant cette période, madame Nancy McAuley assurera son remplacement selon l'horaire habituel.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-102 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TARIFICATION DU SERVICE DE COMBAT DES INCENDIES POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'INCENDIE D'AUTOMOBILE DES NON RÉSIDANTS

Monsieur le maire Louis Jr Venne donne avis qu'un règlement imposant un mode de tarification pour les interventions du service de combat des incendies destinées à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dont le propriétaire n'habite pas le territoire de la municipalité, et ne contribue pas autrement au financement de ce service, sera présenté au cours d'une session ultérieure du conseil.

2003-04-103 PROGRAMME DE SANTÉ SPÉCIFIQUE – SERVICE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT que le programme de santé spécifique de l'établissement (PSSE) contribue au maintien de l'intégrité physique des travailleurs et à la prévention des atteintes à leur santé, attribuables aux conditions de travail;

CONSIDÉRANT les données recueillies sur le service de combat d'incendie de la municipalité;

CONSIDÉRANT que ledit programme s'inscrit dans le cadre du programme d'intervention intégré (PII) provincial;

CONSIDÉRANT que les moyens d'intervention sont principalement axés sur la formation que devront suivre les pompiers, et la vaccination contre l'hépatite B et le tétanos en 2004;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La Municipalité de Lac-des-Plages souscrit au Programme de santé spécifique pour le service d'incendie, pour une durée de 5 ans, de 2002 à 2007, tel qu'établit par l'équipe de santé au travail du CLSC-CHSLD de la Petite-Nation. Le maire, le secrétaire-trésorier, et le chef pompier sont autorisés à signer tout document en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-104 MONITEURS DE LOISIRS

CONSIDÉRANT l'intention de **LDP LOISIR** de rééditer les camps de jour pour l'été 2003, du 30 juin au 8 août;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La Municipalité de Lac-des-Plages mandate **LDP LOISIR** à rechercher, sélectionner et embaucher deux moniteurs de loisirs pour une période de 6 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux horaire de 9 \$ pour le moniteur en charge et de 8 \$ pour le moniteur auxiliaire.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-105 SAUVETEUR DE PLAGE

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un sauveteur de plage qualifié afin d'ouvrir la plage municipale pour la saison estivale 2003;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Le maire est mandaté a effectué des recherches pour obtenir les services d'un sauveteur de plage qualifié pour la saison estivale 2003 à la plage municipale.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-106 HUILE À CHAUFFAGE & ESSENCE



CONSIDÉRANT les coûts très importants de l'huile à chauffage et de l'essence;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la *Société Coopérative Agricole des Fermes du Nord* pour les produits *Sonic*, à un coût d'environ 0,10 \$ / litre plus bas que notre fournisseur actuel, Pétroles Outaouais;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte l'offre de service de la *Société Coopérative Agricole des Fermes du Nord* pour les produits *Sonic*, et lui accorde l'approvisionnement en huile à chauffage pour l'hôtel de ville et le garage municipal, ainsi que l'approvisionnement en essence pour le réservoir extérieur.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-107 CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVEMENT À LA RÉPARTITION DU SERVICE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT le contrat à intervenir avec Communication Buckingham enr. relativement à la fourniture de services de répartition du service d'incendie;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre Communication Buckingham enr. et la MRC de Papineau pour ladite fourniture aux municipalités participantes;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Le maire et le secrétaire-trésorier sont mandatés à signer le contrat de fourniture de services relativement à la répartition du service d'incendie à intervenir avec Communication Buckingham enr.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-108 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2003. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-04-109 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300189	2003-03-10	142	R.B. Déneigement enr.	contrat de déneigement - 6e versement	9 726,46 \$
200300190	2003-03-12	48	TÉLÉBEC Itée	téléphone secrétariat, biblio & incendie	254,17 \$
200300191	2003-03-13	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300192	2003-03-13	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300193	2003-03-13	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300194	2003-03-13	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300195	2003-03-13	249	BOYER, Jean-François	Formation - Module 5	30,00 \$
200300196	2003-03-13	292	FOURNIER, Benoît	Formation - Module 5	30,00 \$
200300197	2003-03-13	285	RAYMOND, Mario	Formation - Module 5	30,00 \$
200300198	2003-03-13	153	ROY, Yvan	Formation - Module 5	36,00 \$
200300199	2003-03-13	47	Postes Canada	timbres & circulaire	132,84 \$
200300200	2003-03-14	115	Les Maraudeurs inc.	subvention 2003	500,00 \$
200300201	2003-03-14	8	C.S.S.T.	cotisation 2003	2 566,93 \$
200300202	2003-03-19	162	Zone Outaouais	inscription mini colloque 2003	250,00 \$
200300203	2003-03-20	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300204	2003-03-20	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300205	2003-03-20	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300206	2003-03-20	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300207	2003-03-20	143	AUGER, Jacques	formation - Module 5	30,00 \$
200300208	2003-03-20	249	BOYER, Jean-François	formation de pompier - Module 5	30,00 \$
200300209	2003-03-20	292	FOURNIER, Benoît	formation de pompier - Module 5	30,00 \$
200300210	2003-03-20	285	RAYMOND, Mario	formation de pompier - Module 5	30,00 \$
200300211	2003-03-20	153	ROY, Yvan	formation de pompier - Module 5	36,00 \$
200300212	2003-03-21	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	30,33 \$
200300213	2003-03-27	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300214	2003-03-27	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300215	2003-03-27	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300216	2003-03-27	122	TESSIER, Micheline	salaire	287,39 \$
200300217	2003-03-27	145	CHALIFOUX, Ariane	salaire	94,44 \$
200300218	2003-03-27	256	Lavoie, Richard	Formation - Module 5	62,91 \$
200300219	2003-03-27	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300220	2003-03-27	143	AUGER, Jacques	Formation - Module 5	30,00 \$



200300221	2003-03-27	249	BOYER, Jean-François	Formation - Module 5	30,00 \$
200300222	2003-03-27	292	FOURNIER, Benoît	Formation - Module 5	30,00 \$
200300223	2003-03-27	285	RAYMOND, Mario	Formation - Module 5	30,00 \$
200300224	2003-03-27	153	ROY, Yvan	Formation - Module 5	36,00 \$
200300225	2003-03-28	24	HYDRO-QUEBEC	électricité de l'hôtel de ville	200,32 \$
200300226	2003-03-29	90	PETROLES OUTAOUAIS ltée	huile à chauffage	803,93 \$
200300227	2003-03-29	90	PETROLES OUTAOUAIS ltée	huile à chauffage & carburant	1 361,46 \$
200300228	2003-04-01	291	CARRA	DAS & Cotisation employeur	91,25 \$
200300229	2003-04-01	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	994,66 \$
200300230	2003-04-01	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	1 662,82 \$
200300231	2003-04-01	27	INFOTECH	contrat de service - 2e versement	843,52 \$
200300232	2003-04-03	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300233	2003-04-03	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300234	2003-04-03	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300235	2003-04-03	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300236	2003-04-03	50	VENNE, Louis Jr	salaire	631,04 \$
200300237	2003-04-03	203	LAVERGNE dit SIMON, Raymond	salaire	219,75 \$
200300238	2003-04-03	133	SIMON, Josée	salaire	219,75 \$
200300239	2003-04-03	28	LADOUCEUR, Gilbert	salaire	219,75 \$
200300240	2003-04-03	17	DUPUIS, Claude	salaire	219,75 \$
200300241	2003-04-03	151	BERNARD, Guy	salaire	219,75 \$
200300242	2003-04-03	135	CHARTRAND, Marcel	salaire	219,75 \$
200300243	2003-04-03	149	BERNARD, Alain	Formation - Module 1 - 26 mars 2003	30,00 \$
200300244	2003-04-03	292	FOURNIER, Benoît	Formations - 26 & 28 mars 2003 -	60,00 \$
200300245	2003-04-03	180	ROY, Nicolas	Formations - 26 & 28 mars 2003 -	60,00 \$
Total des chèques					27 960,41 \$

2003-04-110 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300246	2003-04-05	2	AGRODOR	peinture latex	32,20 \$
200300247	2003-04-05	1	ARÉO-FEU Ltée	cordage	80,86 \$
200300248	2003-04-05	5	Bois de Const. Chénéville inc..	matériaux pour salle de bains	237,96 \$
200300249	2003-04-05	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	49,50 \$
200300250	2003-04-05	227	Fonds de l'information foncière	mutations de mars	18,00 \$
200300251	2003-04-05	141	Fournitures & Ameublement du	papeterie de classement, papier, stylos	179,32 \$
200300252	2003-04-05	29	H. LEGGETT & FILS inc.	boulon et réflecteur	10,54 \$
200300253	2003-04-05	25	IMP. PAPINEAUVILLE Inc.	encre pour copieur & rouleau de fax	106,96 \$
200300254	2003-04-05	57	IMPRIMERIE LEONARD	papier en-tête	201,29 \$
200300255	2003-04-05	83	LATINO	numérisation du zonage	750,00 \$
200300256	2003-04-05	203	LAVERGNE dit SIMON, Raymond	remboursement pour réception des	281,97 \$
200300257	2003-04-05	256	Lavoie, Richard	remboursement de kilométrage	25,91 \$
200300258	2003-04-05	116	Les Ent. Malette enr.	produits de nettoyage, distributeurs de	129,00 \$
200300259	2003-04-05	30	Les Publications du Québec	mise à jour du manuel de la	50,56 \$
200300260	2003-04-05	95	LES Serv. Ent. St-Jovite 1987	inspection du camion citerne	110,00 \$
200300261	2003-04-05	111	MAPP, Roger	honoraires professionnels	947,24 \$
200300262	2003-04-05	33	MARCHE DES PLAGES	produits de nettoyage	35,58 \$
200300263	2003-04-05	55	Municipalité de Duhamel	service de cueillette des ordures	1 422,15 \$
200300264	2003-04-05	38	Petite caisse	timbres, courrier, remboursement de	81,87 \$
200300265	2003-04-05	64	Plomberie Brébeuf inc.	pièces pour pompes	390,91 \$
200300266	2003-04-05	14	Plomberie W. David & fils inc.	dégeler station de pompage	179,73 \$
200300267	2003-04-05	142	R.B. Déneigement enr.	niveleuse & rétrocaveuse	1 042,40 \$
200300268	2003-04-05	96	Rép. JEAN-PIERRE MAILLE enr.	roue d'engrenage pour scie de chaîne	22,95 \$
200300269	2003-04-05	153	ROY, Yvan	remboursement pour ventilateurs de	262,51 \$
200300270	2003-04-05	257	Service d'extincteur mobile enr.	vérification & remplissage d'extincteurs	172,59 \$
200300271	2003-04-05	122	TESSIER, Micheline	remboursement de kilométrage &	153,76 \$
200300272	2003-04-05	188	Atelier du Passant	cadeau pour IMAGinE le P'tit Nord	150,00 \$
Total des chèques					7 125,76 \$

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-04-111 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-04-096, 2003-04-098, 2003-04-099, 2003-04-100, 2003-04-101, 2003-04-103, 2003-04-104, 2003-04-105, 2003-04-106, 2003-04-107,



2003-04-108, 2003-04-109 et 2003-04-110 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-04-112 LEVÉE DE LA SESSION

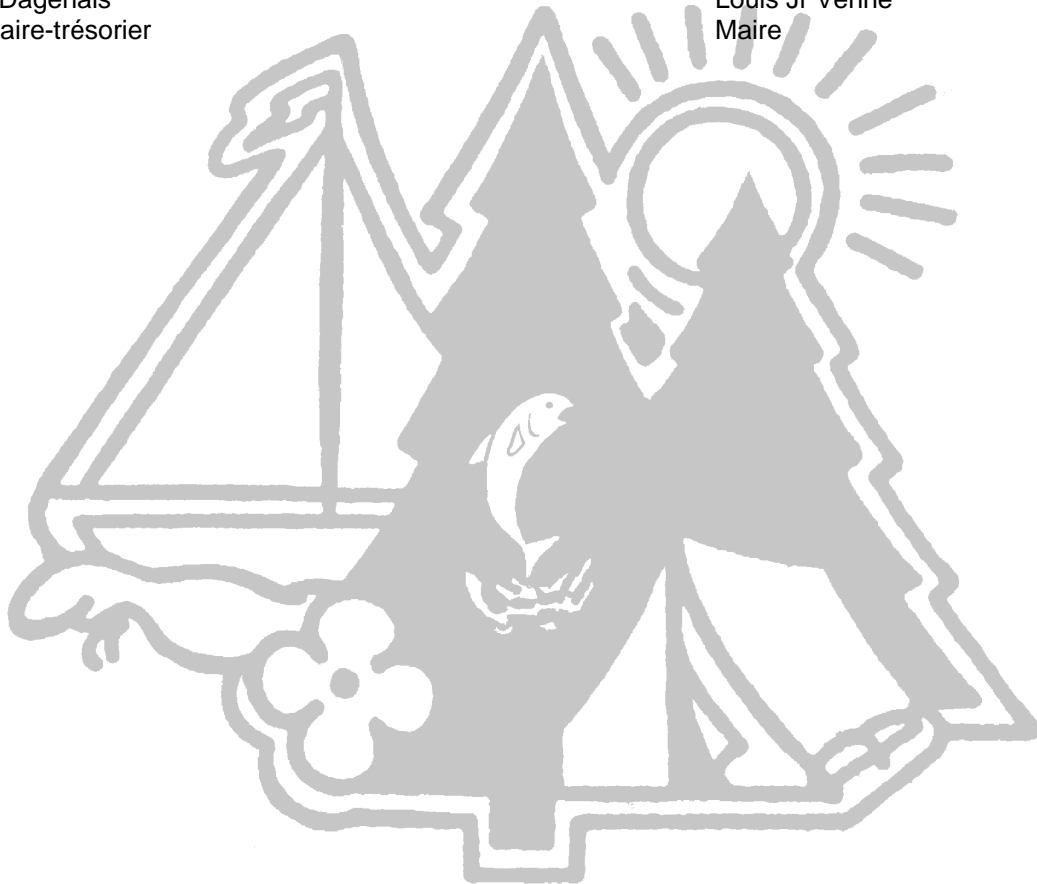
Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La session est levée à 20 h 32.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire





2003-05-02
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M^{me} Josée Simon
M. Guy Bernard

M. Gilbert Ladouceur
M. Marcel Chartrand

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-05-113 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-114 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-115 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Claude Dupuis

Le procès-verbal de la session du 4 avril 2003 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur municipal :

Le rapport de l'inspecteur municipal du mois d'avril 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en avril 2003, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-05-116 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

Présences : M^{mes} Marielle Chalifoux, Micheline Tessier, Georgette Chalifoux, & Johanne Chartrand.
MM. Yvan Roy, Stéphane Jean & René Caponi.

2003-05-117 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-118 ACHATS

Sur proposition de M. Guy Bernard



Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

	rencontre des directeurs de la MRC	65,00 \$
	02.110.00.610 - Aliments & boissons	65,00 \$
1000	chèques pour imprimante laser	150,00 \$
	reliures, boîtes à documents, pochettes	100,00 \$
1	cartouche d'encre pour copieur	55,00 \$
	02.130.00.670 - Fournitures de bureau	305,00 \$
2	prises de courant pour salle des jeunes (2 circuits)	360,00 \$
2	prises de courant pour salle du conseil	140,00 \$
	matériel pour tablettes de rangement pour la voûte	250,00 \$
	peinture & accessoires - salle des jeunes	200,00 \$
	02.190.00.522 - Entretien de la bâtisse	950,00 \$
	test hydrostatique des bouteilles ARA	200,00 \$
	02.220.00.526 - Entretien & rép. de l'équipement	200,00 \$
4	ponceau 9 m. x 0,30 m.	650,00 \$
	02.320.00.520 - Entretien & réparation des chemins	650,00 \$
6	réflecteurs pour sentinelle 250 W	150,00 \$
	02.701.30.520 - Entretien & rép. de la patinoire	150,00 \$
2	installation de sentinelles 250 W	715,00 \$
2	poteaux et plaques pour sentinelles	250,00 \$
	ciment, peinture et boulons d'ancrage	50,00 \$
	02.701.50.640 - Accessoires pour terrain de jeux	1 015,00 \$
	TOTAL:	3 335,00 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement du mois d'avril 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération. L'inspecteur répond ensuite aux questions des membres du conseil.

2003-05-119 POMPIERS – ACCIDENT ROUTIER

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec contacte le centre de répartition 9-1-1, Communication Buckingham enr., dans les cas d'accidents routiers ou il y a incendie ou risque d'incendie, afin de dépêcher les pompiers volontaires sur les lieux;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion, lors d'un tel appel d'urgence sur pagette, les pompiers de Lac-des-Plages et de Saint-Émile-de-Suffolk se retrouvent en plus grand nombre que nécessaire sur les lieux de l'accident;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des effectifs importants dans de tels cas;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La Municipalité de Lac-des-Plages informe le centre de répartition 9-1-1, Communication Buckingham enr., que lors d'appel de la Sûreté du Québec pour faire intervenir les pompiers volontaires sur un accident routier ou il y a incendie ou risque d'incendie, l'appel d'urgence devra être acheminée à la municipalité concernée seulement, et non pas aux deux municipalités.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-120 RÈGLEMENT NUMÉRO 37-2003 - RÈGLEMENT DE TARIFICATION DU SERVICE DE COMBAT DES INCENDIES POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'INCENDIE D'AUTOMOBILE DES NON RÉSIDANTS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages a mis sur pied un service de combat des incendies;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), la municipalité peut prévoir que certains de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification;



CONSIDÉRANT que le service de combat des incendies de la municipalité doit se déplacer à l'occasion afin de prévenir ou combattre l'incendie de véhicules de personnes qui n'habitent pas le territoire de la municipalité et qui ne contribuent pas autrement au financement de ce service;

CONSIDÉRANT que de ce fait, la municipalité encourt annuellement des débours importants;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'imposer une tarification pour ces services;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 4 avril 2003, par la résolution 2003-04-102;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Claude Dupuis

LE CONSEIL MUNICIPAL STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrant du présent règlement.

ARTICLE 2 : Un mode de tarification consistant dans l'exigence de façon ponctuelle, d'un prix pour l'utilisation du service de combat des incendies de la municipalité, est par le présent règlement imposé aux fins de financer une partie de ce service;

Ce mode de tarification, ci-après établi, est imposé à la suite d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule de toute personne qui n'habite pas le territoire de la municipalité et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, afin de compenser les frais réels et coûts inhérents à une telle intervention :

- a) Lorsqu'un camion autopompe se rend sur les lieux de l'intervention :
300 \$ par heure, par autopompe;
- b) Lorsqu'un camion citerne se rend sur les lieux de l'intervention :
250 \$ par heure, par camion citerne;
- c) Lorsqu'un véhicule d'urgence et tout autre véhicule identifié au service de combat des incendies de la municipalité se rend sur les lieux de l'intervention :
150 \$ par heure, par véhicule;

Dans tous les cas, un minimum d'une heure par véhicule se rendant sur les lieux d'une intervention, est exigible et chargée.

- d) Pour chaque membre du service de combat des incendies qui se rend sur les lieux d'une intervention : 30 \$ par heure.

Dans tous les cas, un minimum de trois heures pour chaque membre du service de combat des incendies (pompier) se rendant sur les lieux d'une intervention, est exigible et chargée.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-121 AVIS DE MOTION – ABROGATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Monsieur le maire Louis Jr Venne donne avis qu'un règlement abrogeant le règlement relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, sera présenté au cours d'une session ultérieure de ce conseil.

2003-05-122 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 96-04, 96-07 & 97-03

Monsieur le maire Louis Jr Venne donne avis qu'un règlement de tarification pour certains services municipaux et abrogeant les règlements antérieurs y relatifs, sera présenté au cours d'une session ultérieure de ce conseil.

2003-05-123 ÉPANDAGE DE GRAVIER

CONSIDÉRANT le besoin de recharge de certaines parties de chemins municipaux en gravier, selon le rapport déposé par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées auprès de *Agrégats de Labelle et Emilio Séguin limitée*, pour le concassage de 5 000 tonnes de gravier 0 à ¾ po.;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon



Le contrat de concassage de 5 000 tonnes de gravier 0 à ¾ po., matériel inclus, est accordé à *Émilio Séguin limitée*, plus bas soumissionnaire, au prix de 4,70 \$ / tonne, plus taxes.

Le transport et l'épandage de 125 transports de gravier sont autorisés selon le rapport remis par l'inspecteur municipal. De plus, advenant que *Émilio Séguin limitée* ne puisse effectuer le concassage avant la mi-juin, l'achat de 50 transports et épandage de gravier est autorisé auprès de *Excavation J. Lirette*, au montant de 8,75\$ / tonne, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-124 CHEMIN DU LAC-DE-LA-CARPE – PULVÉRISATION ET MISE EN FORME

CONSIDÉRANT que des soumissions pour la pulvérisation du revêtement bitumineux et mise en forme du chemin du Lac-de-la-Carpe ont été demandées auprès de *A.C.I., SOTER & Asphalte Labelle*;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Claude Dupuis

Le contrat de pulvérisation du revêtement bitumineux et mise en forme du chemin du Lac-de-la-Carpe est accordé à la compagnie *A.C.I.*, pour un montant de 12 600 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-125 DYNAMITAGE DE FOSSÉS – CHEMINS DU LAC-DE-LA-CARPE ET TOUR-DU-LAC

CONSIDÉRANT que pour effectuer les travaux de dynamitage sur le chemin du Lac-de-la-Carpe et Tour-du-Lac, le nettoyage de fossés et la pose de tapis nécessitent une pelle mécanique;

CONSIDÉRANT qu'une fois le dynamitage effectué, il y aura lieu de vider les fossés de la roche brisée, et dans certain cas, la transporter de l'autre côté du chemin afin d'élargir la chaussée, si possible;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Le dynamitage est autorisé sur le chemin du Tour-du-Lac, pour une augmentation de 2 600 \$, du budget de 10 000 \$ déjà autorisé par la résolution numéro 2003-02-053. Les travaux de dynamitage seront effectués par *Dynamitage Ritchie*, selon la soumission 242918. L'inspecteur municipal est autorisé à obtenir les services d'une pelle mécanique et autres équipements afin de nettoyer les fossés, installer les tapis, vider la roche des fossés, transporter et déplacer la roche pour élargir la chaussée où cela sera possible.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-126 PERMIS DE BOISSON – LDP LOISIR

CONSIDÉRANT que LDP LOISIR est présentement à organiser les festivités entourant la Fête Nationale et le festival « Famille en Fête »;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise LDP LOISIR à faire une demande de permis de boisson auprès des autorités compétentes, pour les festivités entourant la Fête Nationale et le festival « Famille en Fête », qui se dérouleront sur le terrain du parc municipal. De plus, LDP LOISIR est autorisé à utiliser les infrastructures du parc municipal pour la tenue de leurs activités 2003.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-127 FEUX D'ARTIFICES

CONSIDÉRANT l'intention de LDP LOISIR d'organiser les festivités de la Fête Nationale avec feux d'artifices;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Un budget de 1 300 \$ est alloué pour la contribution de la Municipalité de Lac-des-Plages aux feux d'artifices de la Fête Nationale. Ce montant pourra être acquitté sur réception de la facture afin que le promoteur puisse acheter les équipements requis.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-128 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – CENTRE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages doit se prémunir d'un plan de sécurité civile en conformité avec la Loi sur la protection des personnes et des biens;



CONSIDÉRANT qu'un des objectifs dudit plan est de prévoir un endroit d'accueil et d'hébergement dans le cas d'une évacuation d'une partie de la population, lors d'un sinistre ou d'une catastrophe;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Le maire et le secrétaire-trésorier sont mandatés à rencontrer le représentant de l'Auberge Mon Chez-Nous pour négocier la possibilité d'une entente d'accueil et d'hébergement en cas d'évacuation de la population plageoise. De plus, advenant une entente entre les parties, ceux-ci pourront signer tout document en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-129 LDP LOISIR – TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'EAU ET D'ÉGOÛT

CONSIDÉRANT que le kiosque attenant à la patinoire est dépourvu d'alimentation en eau et ne possède pas de système d'évacuation des eaux usées;

CONSIDÉRANT que lors des activités au parc municipal, des repas y sont servis;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise LDP LOISIR à effectuer les travaux de raccordement en eau au kiosque, à partir du garage municipal, et à raccorder l'évacuation des eaux usées de celui-ci au système septique de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-130 DÉPLACEMENT DE POTEAUX D'HYDRO-QUÉBEC – CHEMIN DU LAC-DE-LA-CARPE

CONSIDÉRANT les travaux en cours sur le chemin du Lac-de-la-Carpe pour l'amélioration de la route;

CONSIDÉRANT que certains poteaux d'Hydro-Québec sont implantés trop près de la chaussée et constituent une nuisance et un danger pour la circulation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2001-11-303 demandant le déplacement des poteaux 12, 14, 15, 16, et 20;

CONSIDÉRANT que les poteaux n'ont toujours pas été déplacés;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de servitude du propriétaire privé touché est reçue;

CONSIDÉRANT que les travaux de réaménagement de la chaussée ne nécessitent plus le déplacement du poteau 20;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La résolution numéro 2001-11-303 est rescindée, et la demande connexe à Hydro-Québec annulée.

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une nouvelle demande de déplacement de poteaux à Hydro-Québec. Il s'agit des poteaux 12, 14, 15, et 16, situés dans l'emprise du chemin du Lac-de-la-Carpe, dans la partie située entre le chemin du Tour-du-Lac et du chemin du Lac-Victor.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-131 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2003. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-05-132 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300273	2003-04-09	48	TÉLÉBEC Itée	téléphone secrétariat, incendie & biblio	246,50 \$
200300274	2003-04-09	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	429,40 \$
200300275	2003-04-10	142	R.B. Déneigement enr.	Contrat de déneigement - 7e versement	9 726,46 \$
200300276	2003-04-10	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300277	2003-04-10	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300278	2003-04-10	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$



200300279	2003-04-10	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300280	2003-04-10	47	Postes Canada	timbres & mediaposte	77,94 \$
200300281	2003-04-17	256	LAVOIE, Richard	formation - Module 1	68,84 \$
200300282	2003-04-17	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300283	2003-04-17	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300284	2003-04-17	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300285	2003-04-17	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300286	2003-04-17	143	AUGER, Jacques	Module 5/pratique de pompiers (15-16 avril)	60,00 \$
200300287	2003-04-17	149	BERNARD, Alain	Module 1/pratique de pompiers (9-10-16 avril)	90,00 \$
200300288	2003-04-17	151	BERNARD, Guy	Réunion et pratique de pompier 16 avril	48,00 \$
200300289	2003-04-17	249	BOYER, Jean-François	Module 5/pratique de pompier (15-16 avril)	60,00 \$
200300290	2003-04-17	292	FOURNIER, Benoît	Module 5/pratique de pompier (15-16 avril)	60,00 \$
200300291	2003-04-17	285	RAYMOND, Mario	Module 5/pratique de pompiers (15-16 avril)	60,00 \$
200300292	2003-04-17	180	ROY, Nicolas	Modules 1 et 5 (9-10-15 avril 2003)	90,00 \$
200300293	2003-04-17	153	ROY, Yvan	Module 5/réunion et pratique (15-16 avril)	84,00 \$
200300294	2003-04-22	62	LAPIQ	adhésion 2002-2003	100,00 \$
200300295	2003-04-22	21	CENTRE DE REP. C.B. enr.	déneigement stationnement 2002-2003	1 128,50 \$
200300296	2003-04-24	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300297	2003-04-24	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300298	2003-04-24	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300299	2003-04-24	122	TESSIER, Micheline	salaire	287,39 \$
200300300	2003-04-24	145	CHALIFOUX, Ariane	salaire	70,83 \$
200300301	2003-04-24	256	LAVOIE, Richard	Pratique/réunion et module 5 - avril	88,95 \$
200300302	2003-04-24	284	LEGAULT, Mario	salaire	292,47 \$
200300303	2003-04-24	143	AUGER, Jacques	Module 5 - 22 avril 2003	30,00 \$
200300304	2003-04-24	292	FOURNIER, Benoît	Module 5 - 22 avril 2003	30,00 \$
200300305	2003-04-24	285	RAYMOND, Mario	Module 5 - 22 avril 2003	30,00 \$
200300306	2003-04-24	180	ROY, Nicolas	Module 5 - 22 avril 2003	30,00 \$
200300307	2003-04-24	153	ROY, Yvan	Module 5 - 22 avril 2003	36,00 \$
200300308	2003-04-29	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	30,33 \$
200300309	2003-05-01	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300310	2003-05-01	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300311	2003-05-01	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300312	2003-05-01	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300313	2003-05-01	50	VENNE, Louis Jr	salaire	631,04 \$
200300314	2003-05-01	203	LAVERGNE dit SIMON, Raymond	salaire	219,75 \$
200300315	2003-05-01	133	SIMON, Josée	salaire	219,75 \$
200300316	2003-05-01	28	LADOUCEUR, Gilbert	salaire	219,75 \$
200300317	2003-05-01	17	DUPUIS, Claude	salaire	219,75 \$
200300318	2003-05-01	151	BERNARD, Guy	salaire	219,75 \$
200300319	2003-05-01	135	CHARTRAND, Marcel	salaire	219,75 \$
200300320	2003-05-01	256	LAVOIE, Richard	salaire	417,22 \$
200300321	2003-05-01	143	AUGER, Jacques	Module 5 - 29 avril 2003	30,00 \$
200300322	2003-05-01	249	BOYER, Jean-François	Module 5 - 29 avril 2003	30,00 \$
200300323	2003-05-01	229	MORAIS, Nancy	Module 5 - 29 avril 2003	30,00 \$
200300324	2003-05-01	285	RAYMOND, Mario	Module 5 - 29 avril 2003	30,00 \$
200300325	2003-05-01	180	ROY, Nicolas	Module 5 - 29 avril 2003	30,00 \$
200300326	2003-05-01	153	ROY, Yvan	Module 5 - 29 avril 2003	36,00 \$
200300327	2003-05-01	291	CARRA	DAS & Cotisation employeur	91,25 \$
200300328	2003-05-01	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	976,50 \$
200300329	2003-05-01	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	1 633,45 \$
200300330	2003-05-01	152	LAUZON, Benoît	Pratique du 16 avril 2003	30,00 \$
200300331	2003-05-01	180	ROY, Nicolas	Pratique du 16 avril 2003	30,00 \$
Total des chèques					23 939,50 \$

2003-05-133 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300332	2003-05-03	202	9073-3817 Québec inc.	dynamitage ch. Lac-de-la-Carpe &	14 493,15 \$
200300333	2003-05-03	2	AGRODOR	tiges métalliques pour ponceaux	258,44 \$
200300334	2003-05-03	1	ARÉO-FEU Ltée	buse de tuyau	11,38 \$
200300335	2003-05-03	236	BARRY	cordes de nylon	142,08 \$
200300336	2003-05-03	5	Bois de Const. Chénéville inc..	ruban à tapis	5,67 \$
200300337	2003-05-03	282	Boulet-Barbe enr.	réparation de luminaires	194,85 \$
200300338	2003-05-03	11	CORP. LOISIRS PETITE-NATION	adhésion 2003-2004	35,00 \$
200300339	2003-05-03	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	49,50 \$
200300340	2003-05-03	227	Fonds de l'information foncière	mutations d'avril	12,00 \$
200300341	2003-05-03	27	INFOTECH	traitement de données	11,37 \$
200300342	2003-05-03	232	L'Apostrophe Plus	reliures pour formation de pompier	68,98 \$
200300343	2003-05-03	256	LAVOIE, Richard	remboursement de kilométrage	23,88 \$
200300344	2003-05-03	116	Les Ent. Malette enr.	distributeur de papier	63,21 \$
200300345	2003-05-03	160	Les Machineries St-Jovite inc.	métal pour escalier d'urgence	92,02 \$
200300346	2003-05-03	32	M.R.C. PAPINEAU	équilibrage du rôle d'évaluation	81,05 \$
200300347	2003-05-03	111	MAPP, Roger	honoraires professionnels	1 309,56 \$
200300348	2003-05-03	33	MARCHE DES PLAGES	liqueurs douces & biscuits	9,57 \$
200300349	2003-05-03	59	Ministre des Finances	inspection du réservoir à air	72,45 \$



200300350	2003-05-03	218	NORSEMAN Plastics	ajustement de taxes	29,69 \$
200300351	2003-05-03	38	Petite caisse	timbres, circulaires	37,55 \$
200300352	2003-05-03	14	Plomberie W. David & fils inc.	remplacement du thermostat	130,73 \$
200300353	2003-05-03	142	R.B. Déneigement enr.	pelle mécanique pour dynamitage,	4 283,24 \$
200300354	2003-05-03	153	ROY, Yvan	remboursement de kilométrage	4,95 \$
200300355	2003-05-03	193	Société Coop des Fermes du Nord	huile à chauffage	520,85 \$
Total des chèques					21 941,17 \$

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-05-134 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-05-118, 2003-05-123, 2003-05-124, 2003-05-125, 2003-05-127, 2003-05-130, 2003-05-131, 2003-05-132 et 2003-05-133 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-05-135 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La session est levée à 20 h 9.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire



2003-06-06

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M. Guy Bernard

M. Gilbert Ladouceur
M. Marcel Chartrand

Est absente : M^{me} Josée Simon

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-06-136 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-137 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-138 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Le procès-verbal de la session du 2 mai 2003 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur municipal :

Le rapport de l'inspecteur municipal du mois de mai 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en mai 2003, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement du mois de mai 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération. L'inspecteur répond ensuite aux questions des membres du conseil.

2003-06-139 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

Présences : M^{mes} Micheline Tessier, Georgette Chalifoux., Johanne Chartrand, Anita Gagon, Paulette Gagnon, Lise Dugas, Madeleine Lafrance & Huguette Dufault.

MM. Lucien Larose, Stéphane Jean, Paul-André Gagnon, Roger Mapp, Robert Demers, Normand Campeau & René Caponi.

2003-06-140 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;



Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-141 ACHATS

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

2	heures de pelle pour fossé près 2187, Tour-du-Lac	175,00 \$
	02.320.00.520 - Entretien des chemins	175,00 \$
15	tonnes d'asphalte froide	1 600,00 \$
	02.320.00.620 - Asphalte	1 600,00 \$
	signalisation de stationnement interdit (15 m. avant arrêt)	1 660,00 \$
	panneaux de signalisation à remplacer	710,00 \$
	02.355.00.640 - Panneaux de signalisation	2 370,00 \$
	poteaux et fixations	520,00 \$
	02.355.00.641 - Quincaillerie de signalisation	520,00 \$
1	rectifieuse 4 po.	100,00 \$
	02.320.00.640 - Petits outils	100,00 \$
	tourbe pour entrée de l'hôtel de ville	300,00 \$
	tourbe pour talus du stationnement	400,00 \$
1	urinoir pour toilette sèche	70,00 \$
	02.701.50.520 - Entretien & rép. Terrain de jeux	770,00 \$
	TOTAL:	5 535,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-06-142 RÈGLEMENT NUMÉRO 38-2003 - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 98-05 - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 98-05 a été adopté par les membres du conseil en décembre 1998;

CONSIDÉRANT que ledit règlement n'a jamais reçu la sanction du ministère des transports, tel que requis par la *Loi sur les véhicules hors route* (L.Q. 1996, c. 60)

CONSIDÉRANT que ledit règlement contient des dispositions inconciliables avec certains articles de ladite loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la session du 2 mai 2003, par la résolution 2003-05-121;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

LE CONSEIL MUNICIPAL STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrant du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le présent règlement abroge le règlement numéro 98-05.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-143 RÈGLEMENT NUMÉRO 39-2003 - RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 96-04, 96-07 & 97-03



CONSIDÉRANT que le conseil a le pouvoir de régler le mode de tarification des services municipaux, suivant les articles 244.1 à 244.10, et 262, paragraphe 8.2, de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. chapitre F-2.1, a. 244.1 @ 244.10 & 262, p. 8.2);

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention du conseil de tarifier certains services municipaux mis à la disposition des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la session du 2 mai 2003, par la résolution 2003-05-122;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Claude Dupuis

LE CONSEIL MUNICIPAL STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrant du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le présent règlement remplace le règlement numéro 96-04 et ses amendements.

ARTICLE 3 : PHOTOCOPIES ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS :

Le coût est 0,25 \$ par photocopie.

Pour des photocopies multiples du même original, soit plus de 5, le coût est de 0,10 \$ par photocopie.

Les frais de reproduction d'un document détenu par la municipalité sont ceux détaillés selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs (A-2.1, r. 1.1) D. 1856-87, (1987) 119 G. O. II. 6848 (88-01-01)

ARTICLE 4 : TÉLÉCOPIES

Le coût d'envoi de télécopies est de 1 \$ par envoi, jusqu'à concurrence de 10 pages. Les pages supplémentaires sont facturées au coût de 0,10 \$ par page.

ARTICLE 5 : CONFIRMATION DE TAXES

Le coût d'envoi de confirmation de taxes par le courrier est de 5 \$ par matricule.

ARTICLE 6 : PASSE FAMILIALE POUR LA PLAGE MUNICIPALE

Le coût de la passe saisonnière familiale pour accès à la plage municipale est de 20 \$.

ARTICLE 7 : SALLES MUNICIPALES

Le coût de location d'une des salles municipales pour réunion, rencontre et rassemblement, est de 50 \$ par jour. Le nettoyage de la salle est aux frais de la municipalité.

Nonobstant ce qui précède, les organismes à but non lucratif de la Municipalité de Lac-des-Plages peuvent bénéficier d'une utilisation gratuite de ces salles, sur entente préalable avec le conseil.

Le coût de location des salles pour une exposition funéraire, est de 100 \$ par événement, l'aménagement et le nettoyage de la salle est aux frais de la municipalité.

ARTICLE 8 : DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE

Toute personne ou organisme qui produit une demande de changement de zonage doit déposer un montant de 300 \$ pour que sa demande subisse les différentes étapes d'acceptation.

Une partie de ce montant pourra être remboursée si le règlement de modification ne franchit pas toutes les étapes nécessaires à son adoption et approbation, au prorata des étapes franchies, savoir :

- projet de règlement et publication de l'assemblée publique de consultation : 150 \$
- adoption du règlement, publication et tenue de registre, s'il y a lieu : 100 \$
- certificat de conformité et publication d'entrée en vigueur : 50 \$

ARTICLE 9 : PERMIS DE COLPORTAGE

Toute personne ou compagnie ayant autorisée une personne, qui sans avoir été requis, sollicite une personne, à son domicile ou à sa place d'affaires, afin de vendre une marchandise, offrir un service, ou solliciter un don, doit détenir un permis émis par l'inspecteur en bâtiment et environnement.

Le coût du permis est de 50 \$



ARTICLE 10 : CLÉ DU DÉPOTOIR

Toute personne qui se présente au secrétariat pour obtenir une clé pour l'accès au dépotoir municipal doit inscrire au registre son nom et numéro de téléphone, et fournir un dépôt de 5 \$.

Le montant du dépôt lui est remis lorsque celle-ci rapporte la clé.

ARTICLE 11 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-144 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-2002 - CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Monsieur le maire Louis Jr Venne donne avis qu'un règlement de modification du règlement numéro 29-2002 – concernant la circulation et le stationnement, ayant pour but de définir les endroits où le stationnement est interdit sur les chemins publics sera présenté au cours d'une session ultérieure de ce conseil.

2003-06-145 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS SUR UN PONT

Monsieur le maire Louis Jr Venne donne avis qu'un règlement concernant la circulation de véhicules lourds sur les ponts dont l'entretien est à la charge de la municipalité, et ayant pour but d'assurer la sécurité des citoyens et la protection des structures, sera présenté au cours d'une session ultérieure de ce conseil.

2003-06-146 TÉLÉBEC – APPROBATION DE TRAVAUX MLTR1M020026

CONSIDÉRANT que *Télébec limitée* doit procéder à une nouvelle installation du réseau afin de répondre aux nouvelles demandes de service et remplir son mandat auprès du CRTC;

CONSIDÉRANT le déplacement déjà prévu des poteaux 12, 14, 15 & 16 sur le chemin du Lac-de-la-Carpe;

CONSIDÉRANT le montant déjà approuvé de 4 237,08 \$, plus taxes, pour ledit déplacement de réseau;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La Municipalité de Lac-des-Plages approuve la demande d'autorisation MTLR1M020026 présentée par *Télébec limitée* pour le déploiement d'un nouveau réseau. Cependant, les frais de déplacement du nouveau réseau sur le segment compris entre les poteaux 12, 14, 15 & 16 sur le chemin du Lac-de-la-Carpe, seront pris en charge totalement par *Télébec limitée*.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-147 TÉLÉBEC – ÉLARGISSEMENT DE LA ZONE D'APPEL LOCAL

CONSIDÉRANT que depuis septembre 2002, les décisions relatives à l'élargissement de la zone d'appels sans frais d'interurbain entre les circonscriptions qui ne rencontrent pas les critères du service régional sont basées sur un nouveau cadre réglementaire;

CONSIDÉRANT qu'un gouvernement municipal doit amorcer le processus en adoptant une motion et en la présentant à la compagnie de téléphone;

CONSIDÉRANT que la compagnie de téléphone évalue ensuite la hausse des coûts, la baisse de ces revenus d'appels interurbains, et les coûts, le cas échéant, de la consultation populaire;

CONSIDÉRANT que si le supplément provisoire proposé pour les abonnés du service résidentiel est supérieur à 1 \$ par mois, ceux-ci pourront voter en faveur ou contre l'élargissement de la zone d'appel lors d'une consultation menée par la compagnie de téléphone et payée par la municipalité qui en fait la demande;

CONSIDÉRANT que selon cette évaluation, la municipalité qui en fait la demande décide si elle doit aller de l'avant, et, si oui, la compagnie de téléphone présente une demande au CRTC;

CONSIDÉRANT que si la demande est approuvée par le CRTC, toute consultation requise est menée par la compagnie de téléphone;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la MRC de Papineau sur l'élargissement des zones d'appel local auprès de *Télébec limitée*;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon



La Municipalité de Lac-des-Plages adopte une motion réitérant sa demande d'élargissement de la zone d'appel local vers Mont-Tremblant auprès de Télébec limitée, et soutien la démarche entreprise par la MRC de Papineau dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-148 MUTUELLE DE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT qu'en 2002, l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) mandatait Groupe-Conseil Aon pour ses services professionnels en matière de financement, de prévention et de gestion des réclamations en matière de santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Groupe-Conseil Aon pour une évaluation financière gratuite du dossier de la Municipalité de Lac-des-Plages, et la production d'un rapport individualisé sur les avantages à adhérer ou non à une mutuelle de prévention, et ce, sans engagement de notre part;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte l'offre d'évaluation financière gratuite, et sans engagement de notre part, de notre dossier par Groupe-Conseil Aon inc. De plus, elle autorise Groupe-Conseil Aon inc. à avoir accès aux dossiers que la CSST possède concernant notre classification, notre cotisation et l'imputation du coût des prestations qui nous est faite conformément à l'article 37 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* (LATMP), ainsi qu'aux lésions professionnelles dont ont été victimes des travailleurs alors qu'ils étaient à notre emploi ou relativement à des lésions professionnelles dont le coût nous est imputé en vertu de la LATMP. Le secrétaire-trésorier est autorisé à signer tout document en conséquence.

Une fois le rapport individualisé produit, il sera présenté au conseil pour étude et considération.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-149 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2003 DU CRSBPO

CONSIDÉRANT la tenue de la 41^e assemblée générale annuelle du CRSBP Outaouais inc. qui se tiendra le 14 juin 2003, au Club de golf de Montpellier;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

La coordonnatrice de la bibliothèque est autorisée à assister à l'assemblée générale annuelle du CRSBP Outaouais inc. du 14 juin 2003, au Club de golf de Montpellier. Le coût d'inscription, au montant de 17 \$, sera assumé par la municipalité. Les frais inhérents de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-150 ANALYSE D'EAU

CONSIDÉRANT l'offre de service de Laboratoires Bio-Services inc. pour l'analyse de l'eau des cours d'eau et de l'analyse d'eau de consommation;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

L'analyse annuelle des cours d'eau municipaux est autorisée par Laboratoires Bio-Services inc. selon les points de test habituels, soit 27 analyses de dénombrement de coliformes totaux, fécaux et streptocoques fécaux, à un prix de 21 \$, plus taxes, par échantillon. La clinique annuelle d'analyse d'eau de consommation se tiendra à l'hôtel de ville le 2^e samedi du mois de juillet, soit le 12.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-151 LDP LOISIR – SUBVENTION 2003

CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée à la table du conseil par LDP LOISIR;

CONSIDÉRANT que les états financiers 2002 dudit organisme ont été déposés;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La Municipalité de Lac-des-Plages verse une subvention au montant de 1 200 \$ à LDP LOISIR pour l'année 2003.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-152 AUTORISATION - INSTALLATION D'UN PONCEAU POUR ACCÈS AU LOT 48-49, RANG 6, CANTON D'ADDINGTON



CONSIDÉRANT la demande reçue de madame Ginette Labrosse pour l'installation d'un ponceau sur le lot 48-1, rang 5, canton d'Addington, en l'occurrence le chemin du Lac-de-la-Carpe, afin d'avoir accès à sa propriété;

CONSIDÉRANT qu'à cet endroit l'emprise de la route est très large et que la chaussée est à plus de 100 pieds du lot 48-49;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise madame Ginette Labrosse à procéder à l'installation d'un ponceau en bordure de la chaussée et d'aménager un chemin d'accès pour le lot 48-49, rang 5, canton d'Addington. Les plans et les travaux devront être acceptés par l'inspecteur municipal et l'inspecteur en bâtiment et environnement. Lesdits travaux sont aux frais de madame Labrosse.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-153 ROUTE 323 - RECONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la résolution 2003-03-088 demandant au ministre des Transports de hâter la reconstruction de la route 323;

CONSIDÉRANT la lettre reçue de M. Henri Gilbert, directeur de l'Outaouais, du ministère des Transports, faisant état du cheminement optimal du projet de reconstruction prévu pour 2005;

CONSIDÉRANT qu'entre-temps un nouveau ministre a été nommé aux Transports;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande au ministre des Transports, M. Yvon Marcoux, de confirmer les budgets et les échéanciers prévus pour la reconstruction de la route 323, tel qu'énoncé par la direction de l'Outaouais, soit de débiter les travaux en 2005.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-154 AUTORISATION - TRAVAUX D'ENTRÉE PRIVÉE

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Georges Villeneuve pour des travaux d'amélioration d'accès à ses propriétés situées au 2187 et au 2191, chemin du Tour-du-Lac;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Claude Dupuis

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise monsieur Georges Villeneuve à procéder aux travaux d'amélioration d'accès à ces propriétés situées au 2187 et 2191, chemin du Tour-du-Lac. Cependant, les plans et les travaux devront être acceptés par l'inspecteur municipal et l'inspecteur en bâtiment et environnement. Lesdits travaux sont aux frais de monsieur Georges Villeneuve

Adoptée à l'unanimité

2003-06-155 REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DE LA CARPE

CONSIDÉRANT la demande reçue du « Regroupement des propriétaires du lac de la Carpe » concernant une proposition d'affiche à installer à la descente de bateaux du lac de la Carpe pour interdire certaines catégories de bateaux;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent protéger l'environnement dudit lac, et favoriser la quiétude de l'endroit;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte le modèle d'affiche tel que proposé par le « Regroupement des propriétaires du lac de la Carpe » et s'engage à faire produire et installer une affiche sur le terrain municipal où sera construite la descente de bateaux, et ce, dès cet été.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-156 EMBAUCHE EN VOIRIE

CONSIDÉRANT les travaux de débroussaillage à réaliser sur les chemins municipaux;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard



L'embauche de M. Sylvain Nadon est autorisée, pour les travaux de voirie, de débroussaillage, et de cueillette des ordures ménagères, pour une période de 16 semaines, à 40 h. / sem., à partir du 9 juin, au taux horaire de 11,33 \$.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-157 VACANCES DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

L'inspecteur municipal est autorisé à prendre trois semaines de vacances annuelles, et ce, du 27 juillet au 2 août, du 3 au 9 août, et du 21 au 27 septembre 2003.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-158 RESCINDER LA RÉOLUTION 2003-05-124

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-05-124, accordant le contrat de pulvérisation du revêtement bitumineux et mise en forme du chemin du Lac-de-la-Carpe à la compagnie A.C.I.;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre des propriétaires du chemin du Lac-de-la-Carpe du 17 mai 2003, ceux-ci se sont prononcés contre la pulvérisation dudit chemin;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La Municipalité de Lac-des-Plages rescinde la résolution numéro 2003-05-124.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-159 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2003. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-06-160 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300356	2003-05-07	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	415,54 \$
200300357	2003-05-07	48	TÉLÉBEC Itée	téléphone secrétariat, incendie & biblio	259,37 \$
200300358	2003-05-08	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300359	2003-05-08	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300360	2003-05-08	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300361	2003-05-08	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300362	2003-05-10	142	R.B. Déneigement enr.	contrat de déneigement - 8e versement	9 726,46 \$
200300363	2003-05-15	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300364	2003-05-15	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300365	2003-05-15	241	MCAULEY, Nancy	salaire	357,91 \$
200300366	2003-05-15	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300367	2003-05-22	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300368	2003-05-22	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300369	2003-05-22	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300370	2003-05-22	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300371	2003-05-23	47	Postes Canada	timbres & circulaire	133,15 \$
200300372	2003-05-23	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	136,91 \$
200300373	2003-05-28	24	HYDRO-QUEBEC	électricité hôtel de ville & plage	1 327,52 \$
200300374	2003-05-28	56	DÉCARIE, Jean	feux d'artifices	1 300,00 \$
200300375	2003-05-29	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300376	2003-05-29	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300377	2003-05-29	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300378	2003-05-29	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300379	2003-05-29	122	TESSIER, Micheline	salaire	287,39 \$
200300380	2003-05-29	145	CHALIFOUX, Ariane	salaire	94,44 \$
200300381	2003-05-29	256	LAVOIE, Richard	formation 24 avril 2003	20,98 \$
200300382	2003-05-29	284	LEGAULT, Mario	salaire - mai 2003	877,41 \$
200300383	2003-05-29	143	AUGER, Jacques	Incendie - 16 mai et pratique 27 mai	66,00 \$
200300384	2003-05-29	149	BERNARD, Alain	Incendie - 16 mai 2003	36,00 \$
200300385	2003-05-29	150	BERNARD, Claude	Incendie - 16 mai 2003	36,00 \$
200300386	2003-05-29	249	BOYER, Jean-François	Incendie - 16 mai 2003	36,00 \$
200300387	2003-05-29	229	MORAIS, Nancy	Incendie - 16 mai 2003	36,00 \$
200300388	2003-05-29	285	RAYMOND, Mario	Pratique - Module 5 - 27 mai 2003	30,00 \$
200300389	2003-05-29	153	ROY, Yvan	Pratique - Module 5 - 27 mai 2003	36,00 \$
200300390	2003-05-29	151	BERNARD, Guy	Incendie - 16 mai 2003	45,00 \$



200300391	2003-06-03	91	Centre de Téléphone Mobile Itée	location de paget	82,65 \$
200300392	2003-06-03	291	CARRA	DAS & Cotisation employeur	91,25 \$
200300393	2003-06-03	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	1 538,70 \$
200300394	2003-06-03	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	2 560,96 \$
200300395	2003-06-04	50	VENNE, Louis Jr	salaire & allocation de dépense	631,04 \$
200300396	2003-06-05	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300397	2003-06-05	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300398	2003-06-05	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300399	2003-06-05	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300400	2003-06-05	203	LAVERGNE dit SIMON, Raymond	salaire & allocation de dépense	219,75 \$
200300401	2003-06-05	133	SIMON, Josée	salaire & allocation de dépense	219,75 \$
200300402	2003-06-05	28	LADOUCEUR, Gilbert	salaire & allocation de dépense	219,75 \$
200300403	2003-06-05	17	DUPUIS, Claude	salaire & allocation de dépense	219,75 \$
200300404	2003-06-05	151	BERNARD, Guy	salaire & allocation de dépense	219,75 \$
200300405	2003-06-05	135	CHARTRAND, Marcel	salaire & allocation de dépense	219,75 \$
200300406	2003-06-06	48	TÉLÉBEC Itée	téléphone secrétariat, incendie & bibliothèque	266,35 \$
Total des chèques					28 994,60 \$

2003-06-161 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300407	2003-06-07	2	AGRODOR	graisse blanche	9,19 \$
200300408	2003-06-07	1	ARÉO-FEU Ltée	pic pour gaffe	26,80 \$
200300409	2003-06-07	174	Aux Jardins de la Pointe enr.	36 jardinières	1 950,26 \$
200300410	2003-06-07	5	Bois de Const. Chénéville inc..	ponceaux, peinture, fer angle	1 207,47 \$
200300411	2003-06-07	191	Boivin & Gauvin inc.	lampe "Survivor"	195,32 \$
200300412	2003-06-07	214	Christie & Walther Comm. Qc Inc.	microphone pour station FM	76,87 \$
200300413	2003-06-07	186	Corporation Presse Commerce	abonnement pour périodiques	175,99 \$
200300414	2003-06-07	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	49,50 \$
200300415	2003-06-07	194	Défi Sport Marine Motoneige inc.	tête de faucheuse & accessoires	133,28 \$
200300416	2003-06-07	107	Excavation J.C. Proulx	chargement & transport de gravier	1 342,26 \$
200300417	2003-06-07	37	F. NADON PAYSAGISTE ENR.	tracteur pour chargement	92,02 \$
200300418	2003-06-07	227	Fonds de l'information foncière	mutations	12,00 \$
200300419	2003-06-07	141	Fourn. & Ameublement du Qc	boîtes de rangement & reliures	82,50 \$
200300420	2003-06-07	212	Imprimerie CCL	chèques pour laser	161,04 \$
200300421	2003-06-07	27	INFOTECH	traitement de données	17,25 \$
200300422	2003-06-07	51	JEAN-PIERRE LAVERGNE INC.	balai de rue	2 792,90 \$
200300423	2003-06-07	256	LAVOIE, Richard	remboursement de frais de	102,37 \$
200300424	2003-06-07	116	Les Ent. Malette enr.	articles de nettoyage, gants, bouche	139,70 \$
200300425	2003-06-07	160	Les Machineries St-Jovite inc.	métal pour lampadaire	244,93 \$
200300426	2003-06-07	95	Les serv. d'ent. St-Jovite 1987 inc	inspection du camion citerne	51,76 \$
200300427	2003-06-07	111	MAPP, Roger	honoraires professionnels	962,76 \$
200300428	2003-06-07	38	Petite caisse	timbres, cadenas & clés	143,11 \$
200300429	2003-06-07	7	Pierre A. Bourgeois Électrique Itée	installation de prises électriques	480,80 \$
200300430	2003-06-07	142	R.B. Déneigement enr.	pelle, rétrocaveuse & transport de	6 773,42 \$
200300431	2003-06-07	153	ROY, Yvan	remboursement de kilométrage	143,22 \$
200300432	2003-06-07	122	TESSIER, Micheline	remboursement de romans	117,28 \$
200300433	2003-06-07	50	VENNE, Louis Jr	remboursement de frais de	375,79 \$
200300434	2003-06-07	105	Yves Lirette	transport d'asphalte	287,56 \$
Total des chèques					18 147,35 \$

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-162 LA REVUE DE LA PETITE-NATION - DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT que la distribution du journal « La Revue de la Petite-Nation » est déficiente, et que beaucoup de citoyens en sont privés ;

CONSIDÉRANT que la situation perdure depuis plusieurs années ;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande à l'éditeur du journal « La revue de la Petite-Nation » de régler le problème de distribution, une fois pour toutes.

Adoptée à l'unanimité

2003-06-163 CERTIFICAT DE CRÉDIT



Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-06-141, 2003-06-146, 2003-06-147, 2003-06-149, 2003-06-150, 2003-06-151, 2003-06-155, 2003-06-156, 2003-06-157, 2003-06-159, 2003-06-160 et 2003-06-162 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-06-164 LEVÉE DE LA SESSION

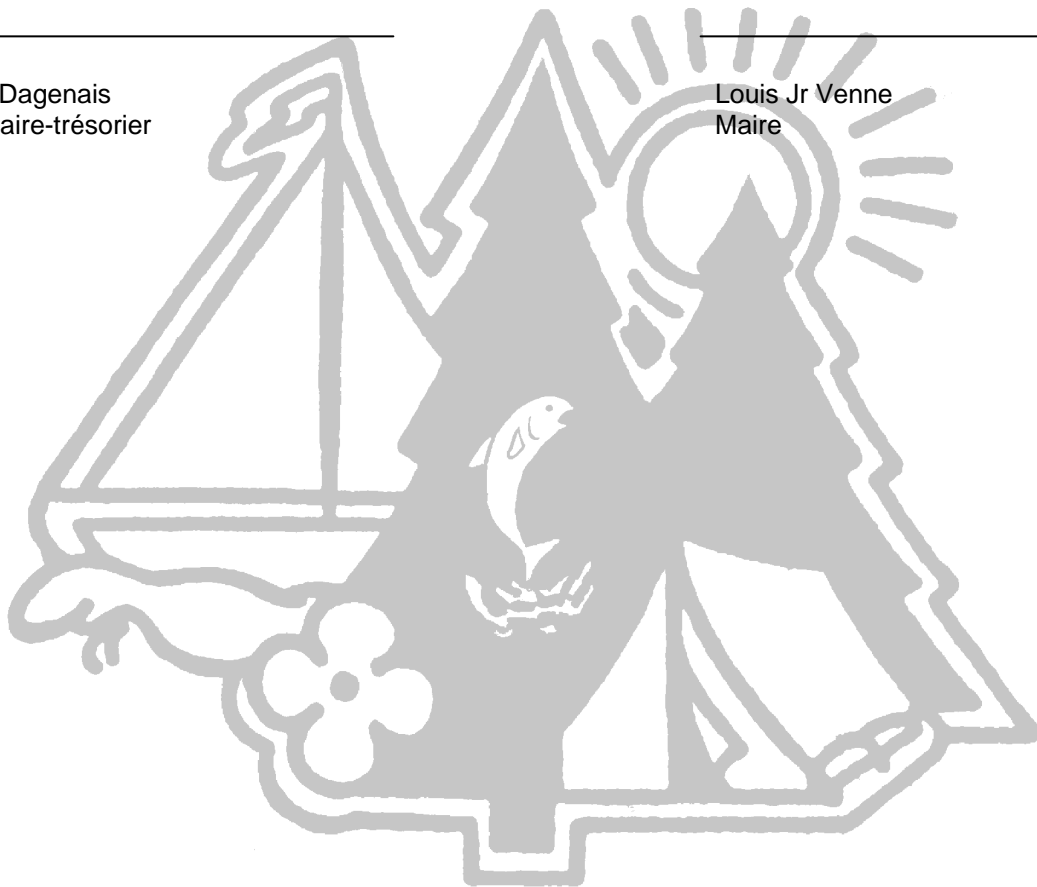
Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La session est levée à 20 h 26.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire





2003-07-04

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M^{me} Josée Simon
M. Guy Bernard

M. Gilbert Ladouceur
M. Marcel Chartrand

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-07-165 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-166 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-167 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

Le procès-verbal de la session du 6 juin 2003 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur municipal :

Le rapport de l'inspecteur municipal du mois de juin 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement du mois de juin 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en juin 2003, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-07-168 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

Présences : M^{mes} Micheline Tessier, Georgette Chalifoux,, Johanne Chartrand, Michelle Huberdeau, Monic Lefort, Marielle Chalifoux, Caroline Berthiaume & Françoise Bélanger.

MM. Lucien Larose, Stéphane Jean, Robert Demers, Yvan Roy, Richard Lavoie, Marcel Lapointe, Georges-Henri Roger, Gabriel Parent, Claude Maurice, Jacques Lévesque, Maurice St-Pierre.

2003-07-169 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur



La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-170 ACHATS

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

6	mise à jour de RCR (inscription & salaire)	800,00 \$
	formation du module 5	2 100,00 \$
	02.220.00.140 - Rémunération des pompiers	2 900,00 \$
1	pagette pour Nicolas Roy	660,00 \$
2	boyaux 1 3/4 po. Et adapteurs	450,00 \$
1	pagette pour Benoit Fournier	660,00 \$
	02.220.00.650 - Vêtements & accessoires	1 770,00 \$
15	tonnes d'asphalte froide & transport	1 600,00 \$
	02.320.00.620 - Asphalte	1 600,00 \$
1	borne sèche (près Auberge Mon Chez-Nous)	1 500,00 \$
	03.600.00.002 - Investissement en sécurité publique	1 500,00 \$
	TOTAL:	7 770,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-07-171 RÈGLEMENT NUMÉRO 40-2003 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 29-2002 - CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT que le conseil considère qu'il est devenu opportun et dans l'intérêt public, de légiférer en matière de stationnement pour améliorer la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du règlement numéro 29-2002, l'article 11 et l'annexe C n'ont pas été adoptés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 6 juin 2003, par la résolution numéro 2003-06-144;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

LE CONSEIL MUNICIPAL STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT SUR LES CHEMINS PUBLICS

ARTICLE 1 : Le règlement numéro 29-2002 est modifié par l'ajout de l'article suivant :

ARTICLE 11 : *Le stationnement est interdit sur les chemins publics en tout temps aux endroits prévus et indiqués à l'annexe « C » du présent règlement, laquelle en fait partie intégrante et la municipalité autorise le service technique à placer et à maintenir en place une signalisation interdisant le stationnement aux endroits indiqués à ladite annexe.*

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-172 RÈGLEMENT NUMÉRO 41-2003 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS SUR UN PONT

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules lourds sur les infrastructures des ponts dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la sécurité des citoyens et la protection des structures ;

CONSIDÉRANT que l'article 291 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité d'exercer le pouvoir de restreindre ou d'interdire par règlement la circulation des véhicules



lourds sur un pont dont la masse excède les limites maximales autorisées pour la circulation sur cette infrastructure;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à cet effet par monsieur le maire Louis Jr Venne lors de la séance générale tenue le 6 juin 2003, par la résolution numéro 2003-06-145;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

LE CONSEIL MUNICIPAL STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Dans le présent règlement, on entend par :

« véhicule lourd » : un véhicule routier ou un ensemble de véhicules routiers, au sens du Code de la sécurité routière, dont la masse nette est supérieure à 3 000 kg.

ARTICLE 2 : La circulation d'un véhicule lourd est interdite lorsque sa masse totale en charge excède les limites de charge autorisées sur le pont telles qu'elles sont décrites à l'annexe A, sauf si le véhicule lourd est utilisé en vertu d'un permis spécial autorisant expressément l'accès au chemin avec ce véhicule.

ARTICLE 3 : La circulation d'un véhicule lourd dont la charge à l'essieu ou la masse totale en charge excède les limites prévues au *Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers* (décret 1299-91 du 18 septembre 1991) est interdite sur le pont (voir annexe A), sauf si le véhicule routier est autorisé à y circuler en vertu d'un permis spécial de classe 6 délivré conformément au *Règlement sur le permis spécial de circulation* (décret 1444-90 du 3 octobre 1990) ou d'un permis spécial visé à l'article 633 du *Code de la sécurité routière*.

ARTICLE 4 : Ces interdictions sont indiquées au moyen de la signalisation prévue au *Règlement sur la signalisation routière* (arrêté ministériel du 15 juin 1999).

ARTICLE 5 : Quiconque contrevient à l'article 2 commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 315.2 du *Code de la sécurité routière*.

ARTICLE 6 : Quiconque contrevient à l'article 3 commet une infraction et est passible d'une amende prévue au paragraphe 6^e de l'article 517.1 du *Code de la sécurité routière*.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministre des Transports conformément aux dispositions des articles 291 et 627 du *Code de la sécurité routière*.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-173 INTÉRÊT POUR UN GROUPEMENT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT la réflexion entreprise conjointement par plusieurs municipalités sur la problématique d'augmentation des coûts des assurances de dommages;

CONSIDÉRANT les avantages possibles liés à un regroupement d'achat en assurances de dommages et à une mutualisation partielle des risques;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire manifester son intérêt à ce que l'UMQ poursuive ses démarches pour mettre en place un tel regroupement;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages manifeste son intérêt à participer à un regroupement d'achat pour les assurances de dommages et ce avec possibilité de mutualisation partielle de risques pour les assurances de biens et la responsabilité civile.

Copie de cette résolution est transmise à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-174 EMBAUCHE - PROJET DE DESCENTE DE BATEAUX

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-02-052 mandatant le maire à préparer un projet d'aménagement du terrain municipal et de l'installation d'une rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT les confirmations de subventions reçues par le CLD et la SDÉO pour la réalisation du projet :

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur



Appuyée par M. Guy Bernard

L'embauche de monsieur Mario Raymond est autorisée pour une période de 8 semaines, à raison de 40 h. / semaine, au taux horaire de 11,5 \$.

Une augmentation salariale est accordée à monsieur Sylvain Nadon pour porter son salaire à 11,5 \$ / heure.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-175 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DES JOURS DE CUEILLETES DES ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur le maire Louis Jr Venne donne avis qu'un règlement concernant une modification de l'horaire des cueillettes des ordures ménagères, sera présenté au cours d'une session ultérieure de ce conseil.

2003-07-176 DESCENTE DE BATEAUX – PROTOCOLES D'ENTENTE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-02-052 mandatant le maire à rechercher des sources de financement pour le projet de rampe de mise à l'eau et d'aménagement du terrain 47-2, rang 6, canton d'Addington;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente reçu du CLD de Papineau pour le versement d'une subvention maximale de 1 000 \$, pour la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente reçu de la Société de diversification économique de l'Outaouais (SDÉO) pour le versement d'une subvention maximale de 10 000 \$, pour la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages injecte un montant de 5 000 \$ dans ledit projet;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

Le maire et le secrétaire-trésorier sont mandatés à signer les protocoles d'entente du CLD de Papineau et de la Société de diversification économique de l'Outaouais (SDÉO), relativement au projet de descente de bateaux au lac de La Carpe.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-177 FESTIVAL « FAMILLE EN FÊTE » - LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES

CONSIDÉRANT la tenue de la 5^e édition du festival « Famille en Fête » organisée par LDP LOISIR, et qui se tiendra les 2 & 3 août 2003;

CONSIDÉRANT que cet événement se déroulera sur le terrain du parc municipal et qu'il y aura beaucoup de personnes sur place;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La municipalité assumera la facture pour la location de deux toilettes portatives à être installées sur le site du parc municipal pour le festival « Famille en Fête » les 2 & 3 août 2003.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-178 IMAGInE LE P'TIT NORD 2003-2004

CONSIDÉRANT la tenue de la 6^e édition du projet de concours photo, **IMAGInE le P'tit Nord, 2003-2004**, organisée par la LÉGION ROYALE CANADIENNE, Petite-Nation;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte de participer au concours photo, **IMAGInE le P'tit Nord, 2003-2004**, organisé par la LÉGION ROYALE CANADIENNE, Petite-Nation, et mandate M^{me} Josée Simon au comité organisateur. Madame Simon verra à former un jury composé de trois personnes de la municipalité. De plus, la municipalité accepte de voir à la fabrication d'un trophée qui portera le nom de **Trophée Lac-des-Plages**, et qui sera remis au gagnant. La publicité du concours sera affichée à la mairie et les règlements disponibles pour consultation au secrétariat municipal.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-179 PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ 2003

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière adressée par la Municipalité de Lac-des-Plages auprès de Développement des ressources humaines Canada, dans le cadre du programme Placement Carrière Été;

CONSIDÉRANT l'acceptation de contribution financière reçue dudit organisme;



CONSIDÉRANT que le poste vacant a été affiché et que 3 candidats se sont inscrits;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La candidature de M. Jimmy Lauzon-Michaud est retenue pour le poste d'entretien, dans le cadre du programme Placement Carrière Été 2003. Son embauche débutera le lundi 7 juillet 2003, pour une période de 8 semaines, à raison de 35 heures / semaine, au taux horaire de 8 \$.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-180 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2003. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-07-181 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300435	2003-06-10	3	CRSBP de l'Outaouais inc.	inscription à l'AGA 2003	17,00 \$
200300436	2003-06-10	47	Postes Canada	timbres	71,75 \$
200300437	2003-06-10	117	LDP LOISIR	subvention 2003	1 200,00 \$
200300438	2003-06-11	121	DICOM express inc.	courrier pour retour de marchandises	16,87 \$
200300439	2003-06-11	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	415,54 \$
200300440	2003-06-12	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300441	2003-06-12	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300442	2003-06-12	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300443	2003-06-12	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300444	2003-06-12	256	LAVOIE, Richard	Réunion et pratique - 10 juin 2003	52,87 \$
200300445	2003-06-12	143	AUGER, Jacques	Aide - Réunion des Dir. + pratique du	75,00 \$
200300446	2003-06-12	152	LAUZON, Benoit	Remboursement - incendie du 16 mai	30,00 \$
200300447	2003-06-12	153	ROY, Yvan	Réunion et Pratique incendie - 10 juin	54,00 \$
200300448	2003-06-12	151	BERNARD, Guy	Pratique et Remboursement de kms -	20,22 \$
200300449	2003-06-12	249	BOYER, Jean-François	Pratique et remboursement - 10 juin	45,56 \$
200300450	2003-06-12	292	FOURNIER, Benoit	Pratique et remboursement de kms - 10	39,24 \$
200300451	2003-06-12	229	MORAIS, Nancy	Pratique et remboursement de kms - 10	34,95 \$
200300452	2003-06-12	285	RAYMOND, Mario	Pratique et remboursement de kms - 10	43,25 \$
200300453	2003-06-12	180	ROY, Nicolas	Pratique et remboursement de kms - 10	48,86 \$
200300454	2003-06-13	32	M.R.C. PAPINEAU	quote-part - 2e versement	11 258,50 \$
200300455	2003-06-13	59	Ministre des Finances	1er versement - services SQ	36 459,00 \$
200300456	2003-06-19	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300457	2003-06-19	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300458	2003-06-19	241	MCAULEY, Nancy	salaire	357,91 \$
200300459	2003-06-19	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300460	2003-06-19	286	NADON, Sylvain	salaire	360,78 \$
200300461	2003-06-26	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300462	2003-06-26	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300463	2003-06-26	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300464	2003-06-26	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300465	2003-06-26	122	TESSIER, Micheline	salaire	287,39 \$
200300466	2003-06-26	294	DUBÉ-POUDRETTE, Sarah	salaire	23,61 \$
200300467	2003-06-26	256	LAVOIE, Richard	formations mai-juin 2003	41,96 \$
200300468	2003-06-26	286	NADON, Sylvain	salaire	273,74 \$
200300469	2003-06-26	143	AUGER, Jacques	incendie - 13 juin 2003	36,00 \$
200300470	2003-06-26	149	BERNARD, Alain	incendie - 13 juin 2003	36,00 \$
200300471	2003-06-26	150	BERNARD, Claude	incendie - 13 juin 2003	36,00 \$
200300472	2003-06-26	151	BERNARD, Guy	incendie - 13 juin 2003	45,00 \$
200300473	2003-06-26	285	RAYMOND, Mario	incendie - 13 juin 2003	36,00 \$
200300474	2003-06-26	153	ROY, Yvan	incendie - 13 juin 2003	45,00 \$
200300475	2003-06-26	47	Postes Canada	timbres & circulaire	38,23 \$
200300476	2003-06-26	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	136,91 \$
200300477	2003-07-02	291	CARRA	DAS & Cotisation employeur	91,25 \$
200300478	2003-07-02	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	1 221,76 \$
200300479	2003-07-02	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	2 051,56 \$
200300480	2003-07-02	27	INFOTECH	contrat de service - 3e versement	843,51 \$
200300481	2003-07-03	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300482	2003-07-03	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300483	2003-07-03	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300484	2003-07-03	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300485	2003-07-03	50	VENNE, Louis Jr	salaire	631,04 \$
200300486	2003-07-03	203	LAVERGNE dit SIMON, Raymond	salaire	219,75 \$
200300487	2003-07-03	133	SIMON, Josée	salaire	219,75 \$
200300488	2003-07-03	28	LADOUCEUR, Gilbert	salaire	219,75 \$



200300489	2003-07-03	17	DUPOIS, Claude	salaire	219,75 \$
200300490	2003-07-03	151	BERNARD, Guy	salaire	219,75 \$
200300491	2003-07-03	135	CHARTRAND, Marcel	salaire	219,75 \$
200300492	2003-07-03	256	LAVOIE, Richard	salaire	417,22 \$
200300493	2003-07-03	286	NADON, Sylvain	salaire	360,78 \$
200300494	2003-07-03	285	RAYMOND, Mario	salaire	360,78 \$
200300495	2003-07-03	47	Postes Canada	timbres & médiaposte	77,94 \$
Total des chèques					64 765,73 \$

2003-07-182 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300496	2003-07-05	34	BLANCHE MARTEL	articles de plomberie pour toilette plage	80,03 \$
200300497	2003-07-05	5	Bois de Const. Chénéville inc..	accessoires pour toilette plage	96,14 \$
200300498	2003-07-05	191	Boivin & Gauvin inc.	2 lampes "Survivor"	379,24 \$
200300499	2003-07-05	282	Boulet-Barbe enr.	réparation de luminaires	246,91 \$
200300500	2003-07-05	67	Comm. scolaire au	formation Module 1	188,54 \$
200300501	2003-07-05	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	79,20 \$
200300502	2003-07-05	121	DICOM express inc.	frais de courrier	16,80 \$
200300503	2003-07-05	109	Émilio Séguin Limitée	concassage & vente de gravier	31 004,42 \$
200300504	2003-07-05	37	F. NADON PAYSAGISTE ENR.	tracteur & plaque vibrante	230,05 \$
200300505	2003-07-05	227	Fonds de l'information foncière	mutations	30,00 \$
200300506	2003-07-05	171	Gaétan Roy, exploi. Forestière	transport de gravier	3 308,08 \$
200300507	2003-07-05	54	Garage C. Douglas enr.	lettrage d'enseignes	176,68 \$
200300508	2003-07-05	29	H. LEGGETT & FILS inc.	carburant diesel	27,16 \$
200300509	2003-07-05	25	IMP. PAPINEAUVILLE Inc.	cartouche d'encre pour copieur	54,06 \$
200300510	2003-07-05	226	Lalande Tremblay avocats	honoraires professionnels	121,15 \$
200300511	2003-07-05	256	LAVOIE, Richard	remboursement de kilométrage	9,14 \$
200300512	2003-07-05	172	Les Consultants L.J. Labonté inc.	honoraires professionnels	3 450,75 \$
200300513	2003-07-05	32	M.R.C. PAPINEAU	reconfection du rôle d'évaluation	10 093,19 \$
200300514	2003-07-05	111	MAPP, Roger	honoraires professionnels	1 045,58 \$
200300515	2003-07-05	286	NADON, Sylvain	remboursement de kilométrage	54,38 \$
200300516	2003-07-05	38	Petite caisse	médiaposte, timbres, jardinières, clés	135,18 \$
200300517	2003-07-05	158	Photocopies ILLICO	photocopies de plans	20,70 \$
200300518	2003-07-05	7	Pierre A. Bourgeois Électrique Itée	installation d'un luminaire	88,31 \$
200300519	2003-07-05	225	QPR inc.	asphalte froide	1 235,65 \$
200300520	2003-07-05	142	R.B. Déneigement enr.	niveleuse, pelle, rétrocaveuse, transport	5 370,17 \$
200300521	2003-07-05	75	ROLAND GAUTHIER	butage du dépotoir	1 409,06 \$
200300522	2003-07-05	106	Rolland PROULX	coupe de gazon	120,00 \$
200300523	2003-07-05	153	ROY, Yvan	remboursement de kilométrage,	270,15 \$
200300524	2003-07-05	193	S.C.A. de St-Jovite	carburant	1 456,49 \$
200300525	2003-07-05	100	SANIVAGUE	urinoir & vidange septique	179,25 \$
200300526	2003-07-05	122	TESSIER, Micheline	remboursement de kilométrage &	66,20 \$
200300527	2003-07-05	60	Transport F.R.D. Legault inc.	transport d'abat-poussière	529,12 \$
Total des chèques					61 571,78 \$

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-183 SIGNALISATION POUR LE BUREAU DE POSTE

CONSIDÉRANT que le bureau de poste de la Municipalité de Lac-des-Plages est situé en retrait sur la rue Archambault ;

CONSIDÉRANT que beaucoup de nouveaux arrivants et villégiateurs ont de la difficulté à localiser ledit bureau ;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande à Postes Canada à l'effet d'installer des enseignes de directions du bureau de poste aux deux extrémités de la rue Archambault. Lesdites enseignes pourront s'harmoniser avec les enseignes municipales.

Adoptée à l'unanimité

2003-07-184 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-07-170, 2003-07-171, 2003-07-



172, 2003-07-173, 2003-07-174, 2003-07-176, 2003-07-177, 2003-07-178, 2003-07-179, 2003-07-180, 2003-07-181 et 2003-07-182 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-07-185 LEVÉE DE LA SESSION

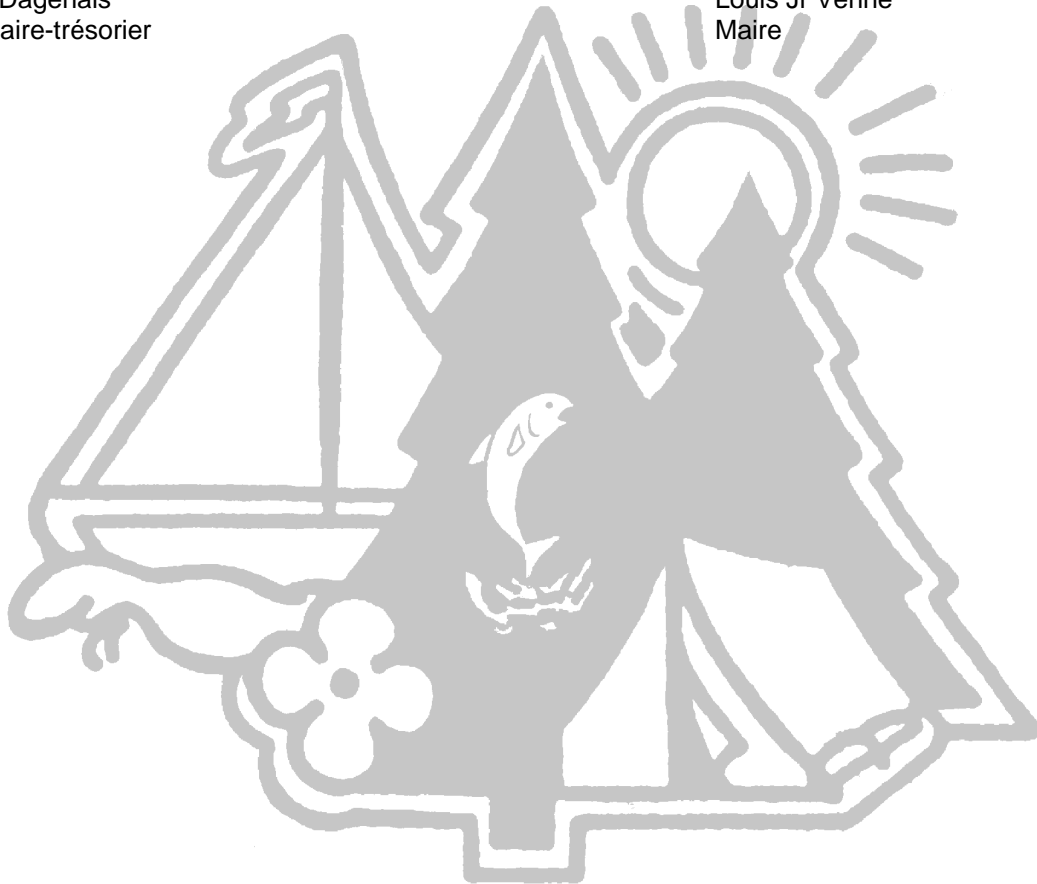
Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La session est levée à 20 h 19.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire





2003-08-01
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} août 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M^{me} Josée Simon
M. Guy Bernard

M. Marcel Chartrand

Est absent : M. Gilbert Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-08-186 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-187 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M^{me} Josée Simon

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-188 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Le procès-verbal de la session du 4 juillet 2003 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur municipal :

Le rapport de l'inspecteur municipal du mois de juillet 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement du mois de juillet 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération

Rapport du chef pompier :

Le rapport du chef pompier du mois de juillet 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération

2003-08-189 DÉPENSES AUTORISÉES

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en juillet 2003, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

Le rapport de dépenses autorisées du secrétaire-trésorier et de l'inspecteur municipal pour le mois de juillet 2003 est accepté.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-190 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité



Présences : M^{mes} Micheline Tessier, Marielle Chalifoux & Céline Parant.

MM. Lucien Larose, Normand Campeau & Maurice St-Pierre.

2003-08-191 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-192 ACHATS

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

2	cartouches de rubans pour le télécopieur	55,00 \$
2	cartouche d'encre pour copieur Canon 1330	110,00 \$
1	cartouche d'encre pour imprimante HP 5000	300,00 \$
	02.130.00.670 - Fournitures de bureau	465,00 \$
8	heures de pelle pour fossé - rue Lachapelle	780,00 \$
8	heures de pelle pour fossé - ch. du Chenail-du-Moine	780,00 \$
24	heures de pelle pour fossé - ch. du Lac-Lévesque	2 350,00 \$
12	glissières de sécurité	560,00 \$
	02.320.00.520 - Entretien des chemins	4 470,00 \$
15	tonnes d'asphalte froide & transport	1 600,00 \$
	02.320.00.620 - Asphalte	1 600,00 \$
4	pictogramme interdiction VTT & motoneige	120,00 \$
	02.355.00.640 - Panneaux de signalisation	120,00 \$
4	poteaux & accessoires	80,00 \$
	02.355.00.641 - Quincaillerie de signalisation	80,00 \$
2	rouleaux de broches	270,00 \$
12	Poteaux	275,00 \$
	02.701.50.520 - Entretien & rép. du terrain de jeux	545,00 \$
	TOTAL:	7 280,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-08-193 RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 99-04 - CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

CONSIDÉRANT le règlement numéro 99-04 concernant la cueillette des ordures ménagères;

CONSIDÉRANT que le conseil juge à propos de modifier l'horaire des cueillettes afin de s'ajuster avec la période de fort achalandage;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 4 juillet 2003, par la résolution numéro 2003-07-175;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Claude Dupuis

LE CONSEIL MUNICIPAL STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le règlement numéro 99-04 est modifié par le remplacement de l'article 7 par le suivant :



ARTICLE 7- Horaire des cueillettes :

La cueillette des ordures ménagères se fera à partir de 7 h tous les lundis de l'année. Si le lundi est un jour férié, la cueillette se fera le prochain jour juridique. De plus, il y aura cueillette tous les vendredis de juillet et d'août.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-194 MANDAT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'en mars 2002, la MRC de Papineau débutait l'élaboration de son schéma de couverture de risques et ce, conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'en mai 2003, la MRC de Papineau approuvait le document intitulé « Document d'optimisation et le plan de mise en œuvre local »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les étapes d'optimisation visant la rédaction du schéma de couverture de risques en conformité à la Loi et aux orientations ministérielles;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Le comité de sécurité incendie de la Municipalité de Lac-des-Plages, composé du maire, monsieur Louis Jr Venne, et de messieurs les conseillers Raymond Lavergne dit Simon & Guy Bernard, est mandaté à rencontrer les comités de sécurité incendie de Saint-Émile-de-Suffolk et de Namur, afin de négocier les modalités d'un regroupement des services d'incendie.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-195 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel ou technologique ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Lac-des-Plages reconnaît que sa municipalité peut être victime en tout temps ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal voit l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les officiers de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie ;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

Une organisation municipale de sécurité civile est créée;

Les personnes suivantes sont nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile.

FONCTION	NOM
Coordonnateur	Denis Dagenais
Coordonnateur adjoint	Nancy McAuley
Directeur Administration	Denis Dagenais
Directeur Sécurité incendie	Richard Lavoie
Directeur Communications	Denis Dagenais
Directeur Police – SQ de Papineau	André Thibault
Directeur Services aux sinistrés	Jean-Claude Lévesque
Directeur Technique	Yvan Roy
Directeur Transports	Yvan Roy

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-196 RÉNOVATION DU KIOSQUE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que LDP LOISIR désire effectuer des rénovations intérieures du kiosque de la patinoire;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon



La Municipalité de Lac-des-Plages autorise LDP LOISIR à effectuer des rénovations intérieures dans le kiosque de la patinoire. Monsieur le conseiller Marcel Chartrand est mandaté à signer la demande de permis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-197 REMERCIEMENTS À BOWATER – PMVRMF 2002-2003 (VOLET II)

CONSIDÉRANT l'entente de financement entre le comité des Loisirs de Lac-des-Plages et Sylvio Brunet et Fils ltée, pour le projet « Sentiers multifonctionnels Phase I », signée en juin 2002, dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II);

CONSIDÉRANT que Sylvio Brunet & Fils ltée a annoncé, au début de 2003, qu'il n'était plus en mesure de respecter son engagement;

CONSIDÉRANT que Bowater Produits Forestiers du Canada inc. a accepté de prendre la relève de Sylvio Brunet et Fils ltée pour financer ledit projet, et a déjà effectué le premier paiement de 9 750 \$;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse des remerciements à Bowater Produits Forestiers du Canada inc. pour avoir accepté de prendre la relève de Sylvio Brunet & Fils ltée dans le cadre du PMVRMF 2002-2003 (Volet II).

Adoptée à l'unanimité

2003-08-198 EMBAUCHE EN VOIRIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-06-156 concernant l'embauche de monsieur Sylvain Nadon pour les travaux de voirie et de débroussaillage;

CONSIDÉRANT que monsieur Nadon, victime de problèmes de santé, est en arrêt de travail pour au moins un mois;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

Le maire et le secrétaire-trésorier sont mandatés à rechercher des candidats et de procéder à l'embauche d'un journalier pour une période de 4 semaines, en remplacement temporaire de monsieur Sylvain Nadon, aux mêmes conditions.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-199 RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES – CHANGEMENT DE MRC

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 97-04-095 et 99-04-090, ayant pour objet de demander au ministre des Affaires municipales le transfert du territoire de la Municipalité de Lac-des-Plages de la MRC de Papineau à la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier, informant la municipalité qu'il ne peut soumettre ladite demande au gouvernement en raison des effets déstabilisateurs potentiels sur l'organisation territoriale de la région de l'Outaouais;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Les membres du conseil sollicitent une rencontre avec le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier, afin d'exposer l'ensemble de la situation et d'expliquer le pourquoi et la nécessité de la demande de changement du territoire de la Municipalité de Lac-des-Plages de la MRC de Papineau à la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-200 FORMATION EN GESTION DE LA VOIRIE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le programme de formation en gestion de la voirie municipale mis sur pied par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

L'inspecteur municipal est autorisé à s'inscrire au *Module 3 – Entretien régulier de la chaussée* organisé par la FQM, et qui aura lieu les 5 & 6 novembre 2003, aux Collines de l'Outaouais. Les frais d'inscription au montant de 350 \$, plus taxes, seront acquittés par la municipalité. Les frais inhérents de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.



Adoptée à l'unanimité

2003-08-201 ÉVALUATION DU PONT CHALIFOUX

CONSIDÉRANT que le pont Chalifoux, surplombant la rivière Maskinongé sur le chemin Chalifoux, est un pont de grande envergure;

CONSIDÉRANT que le projet Waboose provoquera un achalandage important sur ledit pont, composé principalement de véhicules lourds et de véhicules récréatifs (VR);

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande au ministère des Transports à l'effet d'effectuer une étude minutieuse de la structure du pont Chalifoux (pont 05483) sur la rivière Maskinongé, dans le but de s'assurer que les usagers sont en sécurité.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-202 REPAVAGE DE LA ROUTE 323

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a procédé à un repavage de la route 323, dans le village de Lac-des-Plages, entre l'Auberge Mon Chez-Nous et le numéro civique 1217, il y a quelques années;

CONSIDÉRANT que la partie située entre le numéro civique 1217 et la limite de la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk est en très mauvais état et nécessite un repavage;

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande au ministère des Transports à l'effet de procéder avec diligence au repavage de la route 323, dans la partie située entre le numéro civique 1217 et la limite de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-203 INTERURBAINS

CONSIDÉRANT les frais d'interurbains du secrétariat;

CONSIDÉRANT l'étude comparative des frais d'interurbains sur un an, de Télébec S.E.C., d'ACN, Distributel, Excel, & Nanco;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages avise Télébec S.E.C. qu'elle n'utilisera plus son plan d'interurbains *InterAccès*. De plus, le plan d'économie d'interurbains, *MonPlan*, d'Excel Canada est accepté, étant le plus avantageux pour ses besoins.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-204 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2003. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-08-205 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300528	2003-07-10	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300529	2003-07-10	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300530	2003-07-10	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300531	2003-07-10	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300532	2003-07-10	286	NADON, Sylvain	salaire	366,35 \$
200300533	2003-07-10	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300534	2003-07-10	264	MILLETTE, Marlène	salaire	307,84 \$
200300535	2003-07-10	230	MICHAUD, Jessica	salaire	274,00 \$
200300536	2003-07-10	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	429,40 \$
200300537	2003-07-10	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat, incendie & biblio	284,40 \$
200300538	2003-07-12	195	Multimédia G & S	renouvellement du site Web	800,00 \$
200300539	2003-07-17	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$



200300540	2003-07-17	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300541	2003-07-17	241	MCAULEY, Nancy	salaire	247,54 \$
200300542	2003-07-17	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300543	2003-07-17	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300544	2003-07-17	295	LAUZON-MICHAUD, Jimmy	salaire	285,08 \$
200300545	2003-07-17	264	MILLETTE, Marlène	salaire	307,84 \$
200300546	2003-07-17	230	MICHAUD, Jessica	salaire	274,00 \$
200300547	2003-07-22	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	136,91 \$
200300548	2003-07-24	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300549	2003-07-24	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300550	2003-07-24	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300551	2003-07-24	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300552	2003-07-24	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300553	2003-07-24	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300554	2003-07-24	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300555	2003-07-24	295	LAUZON-MICHAUD, Jimmy	salaire	285,08 \$
200300556	2003-07-24	264	MILLETTE, Marlène	salaire	307,84 \$
200300557	2003-07-24	230	MICHAUD, Jessica	salaire	274,00 \$
200300558	2003-07-25	24	HYDRO-QUEBEC	électricité hôtel de ville & plage	502,16 \$
200300559	2003-07-29	164	Robert Cardinal	remboursement de taxe	118,18 \$
200300560	2003-07-31	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300561	2003-07-31	241	MCAULEY, Nancy	salaire	217,03 \$
200300562	2003-07-31	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300563	2003-07-31	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300564	2003-07-31	295	LAUZON-MICHAUD, Jimmy	salaire	285,08 \$
200300565	2003-07-31	264	MILLETTE, Marlène	salaire	307,84 \$
200300566	2003-07-31	230	MICHAUD, Jessica	salaire	274,00 \$
200300567	2003-07-31	151	BERNARD, Guy	Rencontre MRC - 15 juillet 2003	36,00 \$
200300568	2003-07-31	122	TESSIER, Micheline	salaire	287,39 \$
200300569	2003-08-01	50	VENNE, Louis Jr	salaire	631,04 \$
200300570	2003-08-01	203	LAVERGNE dit SIMON, Raymond	salaire	219,75 \$
200300571	2003-08-01	133	SIMON, Josée	salaire	219,75 \$
200300572	2003-0801		chèque annulé		
200300573	2003-08-01	28	LADOUCEUR, Gilbert	salaire	219,75 \$
200300574	2003-08-01	17	DUPUIS, Claude	salaire	219,75 \$
200300575	2003-08-01	151	BERNARD, Guy	salaire	219,75 \$
200300576	2003-08-01	135	CHARTRAND, Marcel	salaire	219,75 \$
200300577	2003-08-01		chèque annulé		
200300578	2003-08-01	291	CARRA	DAS & Cotisation employeur	91,25 \$
200300579	2003-08-01	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	1 987,23 \$
200300580	2003-08-01	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	3 349,38 \$
Total des chèques					21 415,49 \$

2003-08-206 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300581	2003-08-02	2	AGRODOR	écrou, boulons, engrais	50,65 \$
200300582	2003-08-02	4	BIO-SERVICES (1995) inc.	analyses d'eau	677,18 \$
200300583	2003-08-02	5	Bois de Const. Chénéville inc..	bois traité, graisse, peinture, vis	501,95 \$
200300584	2003-08-02	21	CENTRE DE REP. C.B. enr.	réparations camion & débroussailleuse	126,35 \$
200300585	2003-08-02	214	Christie & Walther Comm. Qué. Inc.	réparation de pagettes	154,81 \$
200300586	2003-08-02	3	CRSBP de l'Outaouais inc.	équipements & gestion de SIMB@	532,67 \$
200300587	2003-08-02	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	33,00 \$
200300588	2003-08-02	227	Fonds de l'information foncière	mutations de juillet	18,00 \$
200300589	2003-08-02	141	Fourn. & Ameublement du Québec	boîtes de papier, bloc messages, stylos	136,89 \$
200300590	2003-08-02	25	IMP. PAPINEAUVILLE Inc.	cartouche d'encre pour copieur	54,06 \$
200300591	2003-08-02	296	Les Ciments Prud'homme inc.	dalles de ciment	1 840,40 \$
200300592	2003-08-02	120	Les Éditions Yvon Blais inc.	abonnement - législation	187,25 \$
200300593	2003-08-02	63	Les Équipements St-André inc.	fil pour débroussailleuse	18,40 \$
200300594	2003-08-02	160	Les Machineries St-Jovite inc.	lampe stroboscopique, fer	197,16 \$
200300595	2003-08-02	111	MAPP, Roger	honoraires professionnels	1 530,25 \$
200300596	2003-08-02	33	MARCHE DES PLAGES	propane	25,35 \$
200300597	2003-08-02	38	Petite caisse	timbres & circulaires	72,94 \$
200300598	2003-08-02	142	R.B. Déneigement enr.	pelle, niveleuse, épandage de gravier	8 687,27 \$
200300599	2003-08-02	285	RAYMOND, Mario	remboursement de kilométrage	143,55 \$
200300600	2003-08-02	106	Rolland PROULX	coupe de gazon	67,50 \$
200300601	2003-08-02	153	ROY, Yvan	remboursement de kilométrage	269,28 \$
200300602	2003-08-02	131	Servitech inc.	CD-Vision & disquette de TAJ	207,34 \$
200300603	2003-08-02	122	TESSIER, Micheline	remboursement de romans	122,02 \$
200300604	2003-08-02	248	United Rentals of Canada	location d'un souffleur	200,11 \$
200300605	2003-08-02	105	Yves Lirette	transport d'asphalte	287,56 \$
Total des chèques					16 141,94 \$

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Marcel Chartrand



Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-207 SURETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que depuis quelques semaines certains automobilistes circulent à haute vitesse dans les chemins municipaux, mettant en péril la sécurité des autres automobilistes et des piétons ;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec n'est pas suffisamment présente pour exercer une surveillance adéquate ;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages mandate monsieur le conseiller Raymond Lavergne dit Simon à adresser le problème d'excès de vitesse de certains automobilistes dans les chemins municipaux aux représentants de la Sûreté du Québec. Les parties devront trouver une solution afin d'exercer une meilleure surveillance des chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2003-08-208 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-08-189, 2003-08-192, 2003-08-193, 2003-08-198, 2003-08-200, 2003-08-203, 2003-08-204, 2003-08-205 et 2003-08-206 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-08-209 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

La session est levée à 19 h 58.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire



2003-09-05

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 5 septembre 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Guy Bernard

M^{me} Josée Simon

M. Claude Dupuis

Sont absents : M. Louis Jr Venne
M. Marcel Chartrand

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Gilbert Ladouceur
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-09-210 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-09-211 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2003-09-212 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M^{me} Josée Simon

Le procès-verbal de la session du 1^{er} août 2003 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur municipal :

Le rapport de l'inspecteur municipal du mois d'août 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en août 2003, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-09-213 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

Présences : M^{mes} Marielle Chalifoux, Georgette Chalifoux, Johanne Chartrand & Françoise Bélanger-Aubin.

MM. Robert Demers, Claude Maurice, Gaston Théberge & Roger Mapp.

2003-09-214 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La période de questions du public est fermée.



Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement du mois d'août 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération

2003-09-215 ACHATS

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

16	feuilles de styrofoam - isolation de la pompe à eau	260,00 \$
	02.190.00.522 - Entretien de la bâtisse	260,00 \$
9	poteaux & panneaux d'identification des points d'eau	380,00 \$
	02.220.00.650 - Vêtements & accessoires	380,00 \$
	dynamitage - fossé rue de la Brise-du-Lac	250,00 \$
4	heures de pelle - fossé rue de la Brise-du-Lac	390,00 \$
15	transport de gravier - chemin Sioui	1 000,00 \$
	02.320.00.520 - Entretien des chemins	1 640,00 \$
	Avis de M. Drew sur les chemins de colonisation	205,00 \$
	02.610.00.412 - Services juridiques en urbanisme	205,00 \$
8	heures de pelle – rue Lachapelle	780,00 \$
40	heures de pelle - chemin du Tour-du-Lac	4 000,00 \$
16	heures de pelle - chemin du Baluchon	1 560,00 \$
	03.600.00.003 - Investissements en transport	6 340,00 \$
	TOTAL:	8 825,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-09-216 BUDGET DES ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT l'élection régulière de 2003 concernant les postes des conseillers 1, 3 & 4 ;

CONSIDÉRANT les frais encourus pour la confection de la liste électorale et sa révision, l'information à la population, la tenue du scrutin et la rémunération du personnel électoral ;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

Un budget de 4 200 \$ est autorisé pour la tenue de l'élection régulière du 2 novembre 2003, réparti comme suit :

Rémunération – officiers d'élection	2 500 \$
Cotisations de l'employeur	200 \$
Publicité et information	500 \$
Bulletins de vote et matériel électoral	1 000 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-09-217 ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Municipalité de Lac-des-Plages sont vulnérables à certains sinistres d'ordre naturel ou technologique ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire protéger le mieux possible les plageoises et les plageois ;

CONSIDÉRANT que l'entente de services aux sinistrés signée avec la Croix-Rouge en 1999 est périmée ;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer une nouvelle entente de services aux sinistrés à intervenir entre la Municipalité de Lac-des-Plages et la Croix-Rouge.

Adoptée à l'unanimité

2003-09-218 VACANCES DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL



Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

L'inspecteur municipal est autorisé à prendre une semaine de vacance annuelle, et ce, du 12 au 18 octobre 2003.

Adoptée à l'unanimité

2003-09-219 COMMENTAIRES SUR LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU S.C.R.S.I.

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du « *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* » de la MRC de Papineau, en conformité avec la *Loi sur la sécurité incendie* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sécurité incendie de la MRC concernant les 13 points d'optimisation ;

CONSIDÉRANT que le comité local d'incendie désire émettre des recommandations;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages informe le comité de sécurité incendie de la MRC de Papineau des recommandations suivantes, et demande d'en faire les corrections :

- Recommandation **R2** :
Remplacer, à la page 21, par : « *Pour appliquer la quantité d'eau mentionnée précédemment, un service d'incendie doit se conformer à la norme ULC S 515* »
- Section **L'INTERVENTION** :
Corriger, à la page 33 : la note au bas du tableau no 8, selon la norme ULC S 515 les vannes de décharge d'un diamètre de 25 cm ou 10 pouces.
- Recommandation **R11**:
Remplacer, à la page 43, par : « *Chaque municipalité locale devra identifier les secteurs isolés et promouvoir des mesures d'autoprotection de ces secteurs isolés* »
- Section **LA MAXIMISATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES** :
Modifier, à la page 60, la gestion régionale du SCRSI pour :
 - conception de la réglementation particulière
 - formation des pompiers
 - suivi du SCRSI
 - application de la loi sur les incendies
 - faire des recommandations sur les demandes de modifications au schéma
- Recommandation **R13** :
Corriger, à la page 61, les modifications territoriales pour lire : « *Que les territoires actuels de couverture de sécurité incendie soient modifiés selon les propositions émises et approuvées par les municipalités concernées, permettant ainsi d'optimiser l'utilisation des ressources en sécurité incendie.* »,
et les scénarios gestion pour lire : « *Le comité de sécurité incendie (CSI), après étude des scénarios de gestion proposés, recommande le mode de gestion le plus approprié pour l'implantation du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie.* »
- Section **GESTION SUPRAMUNICIPALE** :
Modifier, à la page 62, à la section 7.2 Liste des fonctions pouvant être avantageusement exercées à un niveau supramunicipal, devrait contenir les mêmes orientations que la section **LA MAXIMISATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES**, de la page 60.

De plus, la municipalité entend s'en tenir à l'option d'un regroupement des services incendie de Lac-des-Plages, Saint-Émile-de-Suffolk, et de Namur. Les autres options entraînant des coûts excessifs en immobilisation de véhicules, une trop grande exigence en personnel, et une trop grande superficie de territoire à desservir.

Adoptée à l'unanimité

2003-09-220 SENTIER MULTIFONCTIONNELS – PHASE II (PMVRMF – VOLET II)

CONSIDÉRANT le projet intitulé « **Sentier Multifonctionnels – Phase II** » présenté dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II) ;

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et le Conseil régional de développement de l'Outaouais, ledit projet a été retenu pour l'année financière 2003-2004 pour un montant de 12 000 \$;

CONSIDÉRANT que les délais de mise en chantier sont trop courts, que les travaux ne pourront être réalisés pour le 31 mars 2004, et que la municipalité ne possède pas suffisamment d'effectifs pour réaliser ledit projet cette année ;



CONSIDÉRANT l'entente de financement à intervenir entre la Municipalité de Lac-des-Plages et Forespect inc. ;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages informe le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, ainsi que Forespect inc., qu'elle ne peut malheureusement réaliser le projet intitulé « **Sentier multifonctionnels – Phase II** » cette année. Un nouveau projet sera présenté lorsque sa réalisation deviendra possible.

Adoptée à l'unanimité

2003-09-221 OPPOSITION AU CHANGEMENT DE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE D'ARGENTEUIL-PAPINEAU-MIRABEL

CONSIDÉRANT que notre MRC fait intégralement partie de la circonscription d'Argenteuil-Papineau-Mirabel ;

CONSIDÉRANT que notre MRC représente près de la moitié du territoire de la circonscription d'Argenteuil-Papineau-Mirabel ;

CONSIDÉRANT que le tiers de la population d'Argenteuil-Papineau-Mirabel habite dans la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que le nom de Papineau fait partie de l'appellation de notre circonscription fédérale depuis 1981 ;

CONSIDÉRANT que la circonscription ontarienne voisine Glengarry-Prescott-Russell n'a pas eu à modifier son appellation, et ce, malgré la présence de trois noms ;

CONSIDÉRANT que de soumettre des règles d'appellation différentes au Québec est de nature discriminatoire à notre endroit ;

CONSIDÉRANT que le nom de Papineau a une importance historique pour l'ensemble du territoire de la circonscription et du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'enlever le nom de Papineau du nom de notre circonscription cause préjudice à l'ensemble des citoyennes et des citoyens de la MRC de Papineau ;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

La Municipalité de Lac-des-Plages s'oppose au changement de nom de notre circonscription fédérale et demande au directeur des élections, monsieur Jean-Pierre Kingsley, de maintenir de façon intégrale le nom d'Argenteuil-Papineau-Mirabel.

Adoptée à l'unanimité

2003-09-222 ÉLARGISSEMENT DE LA ZONE D'APPEL LOCAL

CONSIDÉRANT que depuis septembre 2002, les décisions relatives à l'élargissement de la zone d'appels sans frais d'interurbain entre les circonscriptions qui ne rencontrent pas les critères du service régional sont basées sur un nouveau cadre réglementaire;

CONSIDÉRANT qu'un gouvernement municipal doit amorcer le processus en adoptant une motion et en la présentant à la compagnie de téléphone;

CONSIDÉRANT que la compagnie de téléphone évalue ensuite la hausse des coûts, la baisse de ces revenus d'appels interurbains, et les coûts, le cas échéant, de la consultation populaire;

CONSIDÉRANT que si le supplément provisoire proposé pour les abonnés du service résidentiel est supérieur à 1 \$ par mois, ceux-ci pourront voter en faveur ou contre l'élargissement de la zone d'appel lors d'une consultation menée par la compagnie de téléphone et payée par la municipalité qui en fait la demande;

CONSIDÉRANT que selon cette évaluation, la municipalité qui en fait la demande décide si elle doit aller de l'avant, et, si oui, la compagnie de téléphone présente une demande au CRTC;

CONSIDÉRANT que si la demande est approuvée par le CRTC, toute consultation requise est menée par la compagnie de téléphone;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désire amorcer la procédure pour l'élargissement de la zone d'appel local vers les échanges 687, 425, 429, 681, et 808 ;

CONSIDÉRANT que cette demande touche à la fois Télébec et Bell ;



Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages adopte une motion réitérant sa demande d'élargissement de la zone d'appel local vers l'indicatif 819 dont les 3 premiers chiffres de l'échange téléphonique sont 687, 425, 429, 681, et 808, auprès de Télébec et Bell.

Copie de cette résolution est acheminée au CRTC et aux municipalités touchées par ces indicatifs.

Adoptée à l'unanimité

2003-09-223 PROCÉDURE D'APPEL DES POMPIERS

CONSIDÉRANT que jusqu'à présent les pompiers volontaires de Lac-des-Plages et de Saint-Émile-de-Suffolk étaient appelés pour tous les types d'incident requérant leurs services ;

CONSIDÉRANT que certains types d'incidents ne nécessitent pas d'effectifs importants ;

CONSIDÉRANT que toutes les pagettes des deux services d'incendie ont été reprogrammées et permettent une sélection par municipalité ;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

Une nouvelle directive est mise en place pour l'appel des pompiers volontaires lors de sinistres ou d'incidents, à savoir :

Un seul service (Lac-des-Plages ou Saint-Émile-de-Suffolk) est appelé par les deux antennes, lors de :

- Feu de cheminée
- Feu d'ordures
- Feu de broussailles
- Accident de la route
- Assistance à d'autres services, selon le véhicule requis
- Alarme incendie
- Feu de véhicule
- Recherche en forêt
- Sauvetage divers
- Premiers soins

Les deux services seront appelés simultanément par les deux antennes, lors de :

- Feu de bâtiment

Adoptée à l'unanimité

2003-09-224 VERBALISATION DU CHEMIN CHALIFOUX

CONSIDÉRANT les recherches effectuées par monsieur Gérald Drew, a.-g., sur le chemin Chalifoux ;

CONSIDÉRANT que selon lesdites recherches, la partie du chemin Chalifoux reliant le chemin de Vendée au pont Chalifoux n'est en fait qu'une servitude de passage ;

CONSIDÉRANT qu'une partie du chemin Chalifoux, à l'ouest du pont, est située dans le canton d'Amherst et n'est aussi qu'une servitude de passage ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages fait l'entretien dudit chemin depuis plus de 30 ans, et que ce chemin dessert des contribuables ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la situation ;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

Le maire est mandaté à rencontrer madame Marie-France Plouffe, propriétaire de la partie du lot 5B du canton d'Amherst reliant le chemin de Vendée au pont Chalifoux, pour discuter de la procédure à adopter afin de verbaliser cette partie du chemin Chalifoux.

De plus, il doit aussi rencontrer monsieur Gaétan Chalifoux pour la même procédure, en ce qui a trait à la partie située à l'ouest du pont et qui est dans le canton d'Amherst.

Adoptée à l'unanimité

2003-09-225 DEMANDE D'ASPHALTAGE SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE LAFRANCE ET PARTIE DE LA 1^{RE} RUE

CONSIDÉRANT la demande reçue de madame Rachel Ducharme Cadieux pour effectuer des travaux d'asphaltage sur une partie de la montée Lafrance et de la 1^{re} Rue, longeant sa propriété ;



CONSIDÉRANT que les coûts desdits travaux seront entièrement assumés par madame Ducharme Cadieux ;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise madame Rachel Ducharme Cadieux à procéder aux travaux d'asphaltage sur une partie de la montée Lafrance et de la 1^{re} Rue, longeant sa propriété. Cependant, les plans et travaux devront être acceptés par l'inspecteur municipal. Lesdits travaux sont entièrement aux frais de madame Rachel Ducharme Cadieux.

Adoptée à l'unanimité

2003-09-226 PAPERIE POUR TAXATION 2004

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de placer la commande de comptes de taxes pour 2004 afin de la recevoir à temps et bénéficier d'un escompte;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La commande de comptes de taxes et enveloppes pour la taxation 2004 est autorisée pour un montant 977,71 \$, taxes incluses. Un chèque couvrant la moitié du montant peut être émis afin de servir d'acompte pour confirmer la commande.

Adoptée à l'unanimité

2003-09-227 SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LOT 47-8, RANG 7, CANTON D'ADDINGTON

CONSIDÉRANT la demande reçue de monsieur Gaston Théberge concernant une servitude de passage sur le lot 47-8, rang 7, canton d'Addington,

CONSIDÉRANT que monsieur Théberge désire utiliser ce chemin pour accéder à sa propriété, afin de ne pas couper d'arbres et d'avoir un accès plus sécuritaire;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages accorde une servitude de passage à monsieur Gaston Théberge sur le lot 47-8, rang 7, canton d'Addington, pour accéder à sa propriété composée des lots 48-42, 48-43, 48-44 et 48-45, rang 6, et de 47-9 et 48-2, rang 7, canton d'Addington. Les frais de raccordement au chemin existant (ponceau et forme de chemin), ainsi que les frais d'arpentage et d'enregistrement de ladite servitude sont aux frais de monsieur Théberge

Adoptée à l'unanimité

2003-09-228 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2003. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-09-229 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300606	2003-08-05	47	Postes Canada	timbres	110,42 \$
200300607	2003-08-05	164	Raymond Couturier	remboursement de taxes	198,92 \$
200300608	2003-08-05	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat, incendie & biblio	272,90 \$
200300609	2003-08-06	49	F.Q.M.	formation gestion de voirie - module 3	402,59 \$
200300610	2003-08-07	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	429,40 \$
200300611	2003-08-07	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300612	2003-08-07	241	MCAULEY, Nancy	salaire	211,03 \$
200300613	2003-08-07	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300614	2003-08-07	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300615	2003-08-07	295	LAUZON-MICHAUD, Jimmy	salaire	285,08 \$
200300616	2003-08-07	264	MILLETTE, Marlène	salaire	307,84 \$
200300617	2003-08-07	230	MICHAUD, Jessica	salaire	274,00 \$
200300618	2003-08-13	91	Centre de Téléphone Mobile ltée	location de paget	82,65 \$
200300619	2003-08-14	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300620	2003-08-14	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300621	2003-08-14	241	MCAULEY, Nancy	salaire et vacances	422,06 \$
200300622	2003-08-14	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300623	2003-08-14	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300624	2003-08-14	295	LAUZON-MICHAUD, Jimmy	salaire	285,08 \$



200300625	2003-08-14	264	MILLETTE, Marlène	salaire	307,84 \$
200300626	2003-08-14	230	MICHAUD, Jessica	salaire	274,00 \$
200300627	2003-08-21	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300628	2003-08-21	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300629	2003-08-21	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300630	2003-08-21	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300631	2003-08-21	295	LAUZON-MICHAUD, Jimmy	salaire	285,08 \$
200300632	2003-08-22	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	136,91 \$
200300633	2003-08-28	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300634	2003-08-28	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300635	2003-08-28	241	MCAULEY, Nancy	salaire	240,11 \$
200300636	2003-08-28	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300637	2003-08-28	122	TESSIER, Micheline	salaire	287,39 \$
200300638	2003-08-28	145	CHALIFOUX, Ariane	salaire	70,83 \$
200300639	2003-08-28	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300640	2003-08-28	295	LAUZON-MICHAUD, Jimmy	salaire	285,08 \$
200300641	2003-08-28	298	DUMONT, Ken	salaire	361,80 \$
200300642	2003-08-29	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains secrétariat & bibliothèque	10,31 \$
200300643	2003-09-01	291	CARRA	DAS de la CARRA	91,25 \$
200300644	2003-09-01	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	1 521,71 \$
200300645	2003-09-01	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	2 533,91 \$
200300646	2003-09-04	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300647	2003-09-04	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300648	2003-09-04	241	MCAULEY, Nancy	salaire	211,03 \$
200300649	2003-09-04	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300650	2003-09-04	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300651	2003-09-04	295	LAUZON-MICHAUD, Jimmy	salaire	285,08 \$
200300652	2003-09-04	298	DUMONT, Ken	salaire	342,31 \$
200300653	2003-09-04	256	LAVOIE, Richard	salaire	417,22 \$
200300654	2003-09-04	50	VENNE, Louis Jr	salaire	631,04 \$
200300655	2003-09-04	203	LAVERGNE dit SIMON, Raymond	salaire	219,75 \$
200300656	2003-09-04	133	SIMON, Josée	salaire	219,75 \$
200300657	2003-09-04	28	LADOUCEUR, Gilbert	salaire	219,75 \$
200300658	2003-09-04	17	DUPUIS, Claude	salaire	219,75 \$
200300659	2003-09-04	151	BERNARD, Guy	salaire	219,75 \$
200300660	2003-09-04	135	CHARTRAND, Marcel	salaire	219,75 \$
200300661	2003-09-05	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat, incendie & biblio	232,24 \$
Total des chèques					20 908,80 \$

2003-09-230 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300662	2003-09-06	2	AGRODOR	acc. Électriques & matériaux	164,57 \$
200300663	2003-09-06	1	ARÉO-FEU Ltée	cylindres	947,92 \$
200300664	2003-09-06	5	Bois de Const. Chénéville inc..	matériaux pour cabanon	2 085,04 \$
200300665	2003-09-06	191	Boivin & Gauvin inc.	tuyaux	449,06 \$
200300666	2003-09-06	76	CALUM	abat-poussière	4 748,23 \$
200300667	2003-09-06	214	Christie & Walther Comm. Qué. Inc.	pagettes	1 377,37 \$
200300668	2003-09-06	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	49,50 \$
200300669	2003-09-06	37	F. NADON PAYSAGISTE ENR.	rétrocaveuse	115,02 \$
200300670	2003-09-06	49	F.Q.M.	abonnement au Règlement municipal	208,65 \$
200300671	2003-09-06	227	Fonds de l'information foncière	mutations	15,00 \$
200300672	2003-09-06	277	Formules Municipales	formulaires de droits de mutations	55,33 \$
200300673	2003-09-06	54	Garage C. Douglas enr.	affiche pour descente de bateaux	286,22 \$
200300674	2003-09-06	72	Gérald Drew, a.-g.	horaires de frais de recherches	201,29 \$
200300675	2003-09-06	29	H. LEGGETT & FILS inc.	carburant	36,50 \$
200300676	2003-09-06	25	IMP. PAPINEAUVILLE Inc.	encre pour copieur & imprimante	475,58 \$
200300677	2003-09-06	27	INFOTECH	traitement de données	7,90 \$
200300678	2003-09-06	256	LAVOIE, Richard	remboursement de kilométrage	35,48 \$
200300679	2003-09-06	18	Les éditions juridiques FD	trousse pour président d'élection	71,90 \$
200300680	2003-09-06	116	Les Ent. Malette enr.	articles de nettoyage, batteries	198,82 \$
200300681	2003-09-06	63	Les Équipements St-André inc.	fil pour débroussailleuse	51,19 \$
200300682	2003-09-06	30	Les Publications du Québec	règlements sur l'eau & les eaux usées	20,28 \$
200300683	2003-09-06	95	Les serv. d'ent. St-Jovite 1987 inc	inspection mécanique	136,61 \$
200300684	2003-09-06	32	M.R.C. PAPINEAU	équibration - rôle d'évaluation foncière	1 720,89 \$
200300685	2003-09-06	111	MAPP, Roger	salaire	1 149,10 \$
200300686	2003-09-06	38	Petite caisse	timbres, cadenas, clés, relevés de paie	119,05 \$
200300687	2003-09-06	7	Pierre A. Bourgeois Électrique Itée	ampoules pour patinoire	58,66 \$
200300688	2003-09-06	225	QPR (Canada)	asphalte froide	1 153,66 \$
200300689	2003-09-06	142	R.B. Déneigement enr.	pelle, camion & niveleuse	7 306,94 \$
200300690	2003-09-06	285	RAYMOND, Mario	remboursement de kilométrage	189,09 \$
200300691	2003-09-06	75	ROLAND GAUTHIER	buttage & désherbage du dépotoir	1 972,66 \$
200300692	2003-09-06	153	ROY, Yvan	remboursement de kilométrage	218,13 \$
200300693	2003-09-06	193	S.C.A. de St-Jovite	carburant	1 542,99 \$
200300694	2003-09-06	100	SANIVAGUE	location de toilettes portatives	160,00 \$
200300695	2003-09-06	71	SIGNABEC	matériel de signalisation	2 969,26 \$



200300696	2003-09-06	297	SURPLUS OUTAOUAIS	glissières de sécurité	619,77 \$
200300697	2003-09-06	50	VENNE, Louis Jr	remboursement de kilométrage	34,32 \$
Total des chèques					30 951,98 \$

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-09-231 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-09-215, 2003-09-216, 2003-09-218, 2003-09-222, 2003-09-226, 2003-09-228, 2003-09-229 et 2003-09-230 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-09-232 LEVÉE DE LA SESSION

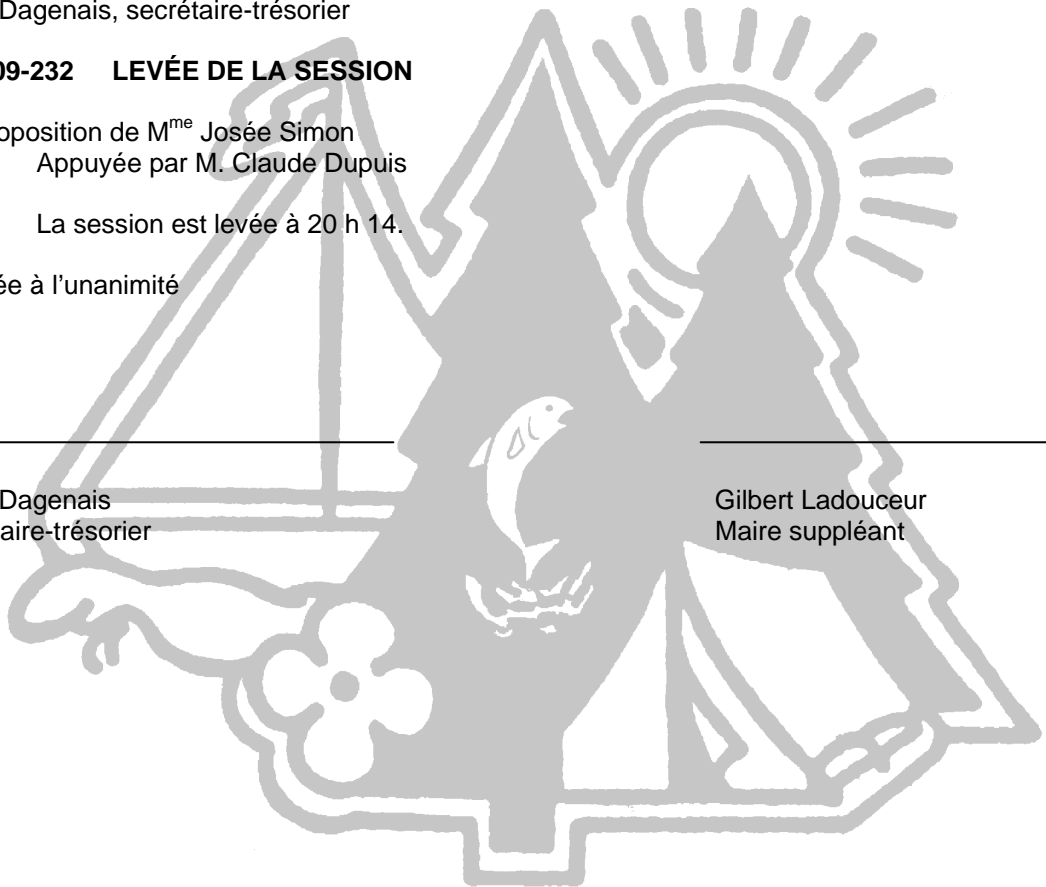
Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

La session est levée à 20 h 14.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Gilbert Ladouceur
Maire suppléant





2003-10-03
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M^{me} Josée Simon
M. Guy Bernard

M. Gilbert Ladouceur
M. Marcel Chartrand

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-10-233 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-234 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-235 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

Le procès-verbal de la session du 5 septembre 2003 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur municipal :

Le rapport de l'inspecteur municipal du mois de septembre 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en septembre 2003, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement du mois de septembre 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération. L'inspecteur répond ensuite aux questions des membres du conseil et des personnes présentes dans la salle.

2003-10-236 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

Présences : M^{mes} Micheline Tessier, Georgette Chalifoux, Nancy McAuley, Louise Desrochers, Christine Richer, Isabelle Grenier & Johanne Chartrand.

MM. Claude Maurice, Guy Parisien, Yvan Roy, Gaétan Chalifoux, Roger Mapp & Bernard Cadieux.

2003-10-237 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard



La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-238 ACHATS

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

300	signets de promotion de la bibliothèque	45,00 \$
	02.702.30.670 - Fournitures de bureau	45,00 \$
1	air climatisé 12 500 BTU	1 950,00 \$
	03.600.00.001 - Investissement en administration	1 950,00 \$
TOTAL:		1 995,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-10-239 RÉNOVATION DE LA REMISE ABRITANT LES POMPES

CONSIDÉRANT que la remise abritant les installations de pompe à eau de l'hôtel de ville et de la patinoire nécessite des réparations ;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise l'inspecteur municipal effectuer des rénovations intérieures et extérieures de la remise abritant les pompes. Monsieur Yvan Roy est mandaté à remplir et signer la demande de permis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-240 CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ET INSTALLATION SEPTIQUE SUR LE LOT 47-2, RANG 6, CANTON D'ADDINGTON

CONSIDÉRANT le projet de rampe de mise à l'eau et de parc sur le lot 47-2, rang 6, canton d'Addington, donnant accès au lac De la Carpe;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil d'offrir un service une aire de pique-nique sur ledit site;

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise l'inspecteur municipal à effectuer les travaux d'installation septique pour deux toilettes sèches et d'un bâtiment pour les abriter. Monsieur Yvan Roy est mandaté à remplir et signer la demande de permis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-241 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – RAMPE DE MISE À L'EAU

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le lac De la Carpe;

CONSIDÉRANT l'importance des travaux d'aménagement du terrain et des installations de services;

CONSIDÉRANT que des sommes prévues au budget pour le sentier multifonctionnels ne seront pas utilisées cette année;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Un transfert budgétaire d'un montant de 5 000 \$ est autorisé, à partir du budget du fonds de dépenses en immobilisations pour le sentier multifonctionnels vers la rampe de mise à l'eau.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-242 AVIS DE MOTION – VERBALISATION DU CHEMIN CHALIFOUX

Monsieur le maire Louis Jr Venne donne avis qu'un règlement concernant la verbalisation du chemin Chalifoux sera présenté au cours d'une session ultérieure de ce conseil.



2003-10-243 DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, M. THOMAS MULCLAIR, CONCERNANT L'ÉMISSION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION ET DE RÉALISATION (CAR) DES TRAVAUX DE LA ROUTE 323 DANS LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

CONSIDÉRANT que le lien routier qui relie l'Outaouais aux Laurentides, c'est à dire la route 323, est dans un état lamentable dans la partie traversant la Municipalité de Lac-des-Plages;

CONSIDÉRANT que cette situation entraîne de sérieux problèmes de sécurité aux nombreux usagers qui empruntent cette route (de façon évidente la circulation des week-ends dépasse largement les critères et normes de sécurité du MTQ);

CONSIDÉRANT que cette situation fut à maintes reprises dénoncée par les organismes municipaux (niveau local et régional) et de nombreuses plaintes des usagers (les problèmes de visibilité et le mauvais état de la route à l'intérieur des limites de la Municipalité de Lac-des-Plages font l'objet d'une dénonciation des usagers);

CONSIDÉRANT que la direction territoriale du ministère des Transports en Outaouais confirmait lors d'une récente rencontre de la Table des partenaires du transport terrestre qu'un projet d'amélioration de cette route (323) dans les limites de la Municipalité de Lac-des-Plages faisait présentement l'objet d'une étude d'impact environnemental;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du Ministre de l'Environnement de s'assurer des suites de l'étude rendue nécessaire à la poursuite de ce projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages souhaite que le certificat d'autorisation et de réalisation (CAR) soit émis en 2004 afin que les travaux puissent débuter en 2005;

CONSIDÉRANT que cette situation cause un frein important au développement économique de la Municipalité de Lac-des-Plages et des municipalités environnantes;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages demande au Ministre de l'Environnement, monsieur Thomas Mulclair de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'émission du certificat d'autorisation et de réalisation des travaux de la route 323 sur son territoire en 2004, considérant que cette route est jugée non sécuritaire, voire même dangereuse.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages demande au Ministre de l'informer de ses intentions en regard à ce projet.

Copie de cette résolution est acheminée à monsieur Norman MacMillan, député de Papineau, à la MRC de Papineau, ainsi qu'au ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Josée Simon se retire de la salle, étant en conflit d'intérêt dans la prochaine discussion.

2003-10-244 MANDAT POUR LA CESSION D'UNE PARTIE DE LA 1^{RE} RUE

CONSIDÉRANT le règlement numéro 15-2001, décrétant la fermeture et l'abolition d'une partie de la 1^{re} Rue, dans la partie du lot 34A, rang 2 Est, canton d'Addington, située au sud de la rue Archambault ;

CONSIDÉRANT que l'assiette dudit chemin est cédée à monsieur Martin Maurice et madame Josée Lavergne dit Simon, selon certaines conditions ;

CONSIDÉRANT la proposition d'acte de cession y relative soumise par Me Guylaine Gratton, rencontrant les critères du règlement numéro 15-2001 ;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Claude Dupuis

La Municipalité de Lac-des-Plages mandate le maire et le secrétaire-trésorier à signer l'acte de cession préparé par Me Guylaine Gratton, de la partie de la 1^{re} Rue, située dans la partie du lot 34A, rang 2 Est, canton d'Addington, au sud de la rue Archambault, en faveur de monsieur Martin Maurice et madame Josée Lavergne dit Simon.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Josée Simon reprend son siège.

2003-10-245 COUPE D'ARBRES – COIN MONTÉE LAFRANCE ET CHEMIN DU TOUR-DU-LAC



CONSIDÉRANT que le coin de la montée Lafrance et du chemin du Tour-du-Lac ne possède pas de fossé pour le drainage de la chaussée;

CONSIDÉRANT que des arbres sont localisés dans l'emprise de la voie publique;

CONSIDÉRANT qu'il faut une autorisation de l'inspecteur en bâtiment et environnement pour la coupe d'arbres dans ce secteur;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise l'inspecteur municipal à diriger les travaux de coupe d'arbres et de creusage de fossé au coin de la montée Lafrance et du chemin du Tour-du-Lac. Monsieur Yvan Roy est mandaté à remplir et signer la demande de permis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-246 ÉROSION DU TERRAIN DE MONSIEUR GUY COUSINEAU

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Guy Cousineau, d'effectuer des travaux de réparation pour contrer l'érosion causée par les pluies printanières, dans le fossé longeant sa propriété;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection réalisé par *Les consultants L. J. Labonté* sur les conditions d'écoulement de l'eau du ruisseau provenant de la montagne;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages n'a effectué aucun travail ayant pour effet de modifier ou de changer lesdites conditions;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages informe monsieur Guy Cousineau que les problèmes d'érosion en bordure de son terrain ne sont en aucun cas reliés à des travaux municipaux. Cependant, il appert qu'il s'agit de travaux qu'il a lui-même effectués, selon le rapport d'inspection réalisé par *Les consultants L. J. Labonté*. S'il y a lieu, les travaux de stabilisation du fossé devront être réalisés par monsieur Cousineau, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-247 DEMANDE DE MONSIEUR MARIO RAYMOND

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Raymond est à l'emploi de la municipalité et qu'il doit se servir de son véhicule pour se rendre sur les lieux des travaux qu'il doit effectuer et pour transporter les débroussailluses et autres outils;

CONSIDÉRANT que son véhicule a subi des dommages (bris d'une vitre latérale) dans le cadre de son travail;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La Municipalité de Lac-des-Plages assume les frais de réparation du véhicule de monsieur Mario Raymond, selon l'estimé soumis par *Centre de réparation C.B. enr.*, au montant de 115,93 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-248 DEMANDES DE MONSIEUR MICHEL PION

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Michel Pion, datée du 20 septembre 2003, et faisant état d'une demande d'achat du cabanon du 67, chemin du Lac-Victor, de la signalisation de limite de vitesse sur le chemin du Lac-Victor, et d'une demande de démolition du bâtiment en ruine au 67, chemin du Lac-Victor;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

La Municipalité de Lac-des-Plages informe monsieur Michel Pion que monsieur Louis Jr Venne est mandaté à négocier le prix et les conditions pour la vente du cabanon du 67, chemin du Lac-Victor. De plus, une étude sur la signalisation à être installée dans ce secteur sera faite incessamment. Suite aux recommandations de l'inspecteur en voirie et des disponibilités matérielles et budgétaires, une nouvelle signalisation de limite de vitesse sera installée.

L'inspecteur en voirie est mandaté à vérifier s'il y a lieu de procéder à la démolition du bâtiment du 67, chemin du Lac-Victor. Dans l'affirmative, il pourra signer la demande de permis à cet effet et faire effectuer les travaux de démolition nécessaires.

Adoptée à l'unanimité



2003-10-249 SUBVENTION - COMITÉ DU DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée à la table du conseil par le « Comité du dépouillement de l'arbre de Noël »;

CONSIDÉRANT que les états financiers de l'année 2002 dudit organisme ont été déposés;

CONSIDÉRANT que ledit organisme devra engager des frais pour obtenir de nouvelles lettres patentes, selon la partie III de la *Loi sur les compagnies*;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages verse une subvention de 800 \$, pour l'année 2003, au « Comité du dépouillement de l'arbre de Noël ».

Adoptée à l'unanimité

2003-10-250 TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN DU LAC-DE-LA-CARPE

CONSIDÉRANT la continuation des travaux, qui ont débutés en 2002, d'excavation de fossés et de dynamitage effectués pour améliorer le drainage du chemin du Lac-de-la-Carpe;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports accorde une subvention maximale de 15 000 \$ pour lesdits travaux;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages approuve les dépenses déjà encourues, pour un montant de 26 634,41 \$, pour les travaux d'excavation et de dynamitage de fossés pour le drainage du chemin du Lac-de-la-Carpe, pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports. Lesdits travaux ne font pas l'objet d'aucune autre subvention.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-251 PROLONGATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les travaux de voirie, de débroussaillage, et d'aménagement de la rampe de mise à l'eau ;

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

L'embauche de messieurs Ken Dumont et Mario Raymond est prolongée jusqu'au 31 octobre 2003, selon les conditions actuelles.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-252 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2003. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-10-253 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300698	2003-09-10	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	401,70 \$
200300699	2003-09-10	27	INFOTECH	acompte pour papeterie taxation 2004	500,00 \$
200300700	2003-09-11	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300701	2003-09-11	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300702	2003-09-11	241	MCAULEY, Nancy	salaire	262,16 \$
200300703	2003-09-11	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300704	2003-09-11	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300705	2003-09-11	298	DUMONT, Ken	salaire	366,35 \$
200300706	2003-09-16		Chèque annulé		
200300707	2003-09-16		Chèque annulé		
200300708	2003-09-16	121	DICOM express inc.	courrier - envoi de pagette	16,82 \$
200300709	2003-09-17	47	Postes Canada	timbres	110,42 \$
200300710	2003-09-18	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300711	2003-09-18	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300712	2003-09-18	241	MCAULEY, Nancy	salaire	211,03 \$
200300713	2003-09-18	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$



200300714	2003-09-18	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300715	2003-09-18	298	DUMONT, Ken	salaire	366,35 \$
200300716	2003-09-20	59	Ministre des Finances	inscription au RPEVL	55,00 \$
200300717	2003-09-20	121	DICOM express inc.	courrier - envoi de pagette	16,82 \$
200300718	2003-09-24	217	Communication Buckingham enr	frais de répartition 9-1-1	136,91 \$
200300719	2003-09-25	24	HYDRO-QUEBEC	électricité plage & secrétariat	371,62 \$
200300720	2003-09-25	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300721	2003-09-25	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300722	2003-09-25	241	MCAULEY, Nancy	salaire	211,03 \$
200300723	2003-09-25	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300724	2003-09-25	122	TESSIER, Micheline	salaire	287,39 \$
200300725	2003-09-25	145	CHALIFOUX, Ariane	salaire	70,83 \$
200300726	2003-09-25	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300727	2003-09-25	298	DUMONT, Ken	salaire	301,21 \$
200300728	2003-09-25	256	LAVOIE, Richard	salaire - pratique et Module 5	56,22 \$
200300729	2003-09-25	143	AUGER, Jacques	Pratique pompier - 9 sept. 2003	30,00 \$
200300730	2003-09-25	149	BERNARD, Alain	Pratique incendie - 9 sept. 2003	30,00 \$
200300731	2003-09-25	150	BERNARD, Claude	Pratique incendie - 9 sept. 2003	30,00 \$
200300732	2003-09-25	151	BERNARD, Guy	Pratique incendie - 9 sept. 2003	36,00 \$
200300733	2003-09-25	249	BOYER, Jean-François	Pratique incendie - 9 sept. 2003	30,00 \$
200300734	2003-09-25	292	FOURNIER, Benoît	Module 5 - 23 sept. 2003	30,00 \$
200300735	2003-09-25	229	MORAIS, Nancy	Pratique incendie - 9 sept. 2003	30,00 \$
200300736	2003-09-25	285	RAYMOND, Mario	Sortie 21 août - Pratique 9 sept. 2003	42,00 \$
200300737	2003-09-25	180	ROY, Nicolas	Pratique incendie et Module 5	60,00 \$
200300738	2003-09-25	153	ROY, Yvan	Sortie fausse alarme - 21 août 2003	15,00 \$
200300739	2003-10-01	291	CARRA	DAS de la CARRA	91,25 \$
200300740	2003-10-01	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	1 615,36 \$
200300741	2003-10-01	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	2 661,38 \$
200300742	2003-10-01	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains biblio & secrétariat	30,32 \$
200300743	2003-10-01	50	VENNE, Louis Jr	salaire	631,04 \$
200300744	2003-10-02	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300745	2003-10-02	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300746	2003-10-02	241	MCAULEY, Nancy	salaire	211,03 \$
200300747	2003-10-02	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300748	2003-10-02	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300749	2003-10-02	298	DUMONT, Ken	salaire	350,69 \$
200300750	2003-10-02	203	LAVERGNE dit SIMON, Raymond	salaire	219,75 \$
200300751	2003-10-02	133	SIMON, Josée	salaire	219,75 \$
200300752	2003-10-02	28	LADOUCEUR, Gilbert	salaire	219,75 \$
200300753	2003-10-02	17	DUPUIS, Claude	salaire	219,75 \$
200300754	2003-10-02	151	BERNARD, Guy	salaire	219,75 \$
200300755	2003-10-02	135	CHARTRAND, Marcel	salaire	219,75 \$
Total des chèques					17 552,99 \$

2003-10-254 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300756	2003-10-04	2	AGRODOR	styromousse isolant	248,45 \$
200300757	2003-10-04	34	BLANCHE MARTEL	accessoires toilette de la plage	48,47 \$
200300758	2003-10-04	5	Bois de Const. Chénéville inc..	vis, bardeaux, flextra	348,13 \$
200300759	2003-10-04	191	Boivin & Gauvin inc.	matériel pour borne sèche	1 720,77 \$
200300760	2003-10-04	21	CENTRE DE REP. C.B. enr.	huile & graisse	46,53 \$
200300761	2003-10-04	36	CMP MAYER inc.	crépine & accessoires	303,96 \$
200300762	2003-10-04	3	CRSBP de l'Outaouais inc.	cotes & codes barre	4,88 \$
200300763	2003-10-04	80	DAGENAIS, Denis	remb. Frais de déplacements - colloque	290,52 \$
200300764	2003-10-04	37	F. NADON PAYSAGISTE ENR.	rétrocaveuse - asphalte & castors	598,13 \$
200300765	2003-10-04	227	Fonds de l'information foncière	mutations	12,00 \$
200300766	2003-10-04	113	La boutique du plongeur ltée	inspection de bonbonnes	93,17 \$
200300767	2003-10-04	26	L'information du Nord	avis rôle d'évaluation 2004-2005-2006	125,38 \$
200300768	2003-10-04	94	La Sucrierie Lac-des-Plages	bois pour toilette sèche	347,95 \$
200300769	2003-10-04	226	Lalande Tremblay avocats	honoraires pour infractions pénales	54,64 \$
200300770	2003-10-04	256	LAVOIE, Richard	remboursement de kilométrage	38,74 \$
200300771	2003-10-04	172	Les Consultants L.J. Labonté inc.	honoraires inspection de sites	351,41 \$
200300772	2003-10-04	116	Les Ent. Malette enr.	cire, nettoyeur, essuie-tout	278,82 \$
200300773	2003-10-04	111	MAPP, Roger	salaire	921,35 \$
200300774	2003-10-04	278	Municipalité de Papineauville	remplissage de bonbonnes	23,01 \$
200300775	2003-10-04	38	Petite caisse	timbres & circulaires	71,29 \$
200300776	2003-10-04	225	QPR (Canada)	asphalte froide	1 154,49 \$
200300777	2003-10-04	142	R.B. Déneigement enr.	pelle pour rampe de mise à l'eau	8 126,53 \$
200300778	2003-10-04	285	RAYMOND, Mario	remboursement de kilométrage	195,69 \$
200300779	2003-10-04	153	ROY, Yvan	remb. Kilométrage, pointe & acc.	320,43 \$
200300780	2003-10-04	71	SIGNABEC	enseignes & poteaux	251,58 \$
200300781	2003-10-04	122	TESSIER, Micheline	remboursement de romans	109,09 \$
200300782	2003-10-04	246	Ville Sainte-Agathe-des-Monts	ouverture de dossiers	86,27 \$
200300783	2003-10-04	105	Yves Lirette	transport d'asphalte	287,56 \$
Total des chèques					16 459,24 \$



Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-255 CLINIQUE DE VACCINATION

CONSIDÉRANT l'arrivée de l'automne, saison de la vaccination anti-grippale pour les gens âgés et les personnes à risque ;

CONSIDÉRANT que beaucoup de plageoises et plageois devront recevoir ledit vaccin, et pour ce faire, devront se déplacer vers un CLSC ;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande au CLSC Petite-Nation à l'effet d'organiser une clinique de vaccination anti-grippale dans les locaux de son hôtel de ville, de façon à minimiser les déplacements des personnes désirant recevoir un vaccin.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-256 REMERCIEMENTS À MONSIEUR NORMAN MACMILLAN

CONSIDÉRANT la subvention pour l'amélioration du réseau routier obtenue par l'intermédiaire des recommandations de monsieur Norman MacMillan, député de Papineau, auprès du ministre des Transports;

CONSIDÉRANT que, sans cette subvention, une partie des travaux de drainage du chemin du Lac-de-la-Carpe, n'aurait pu être réalisée, faute de fonds;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse des remerciements chaleureux à monsieur Norman MacMillan, député de Papineau, pour ses recommandations auprès du ministre des Transports. Celles-ci ayant menés à l'obtention d'une subvention de 15 000 \$ pour l'amélioration du chemin du Lac-de-la-Carpe.

Adoptée à l'unanimité

2003-10-257 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-10-238, 2003-10-239, 2003-10-240, 2003-10-241, 2003-10-244, 2003-10-245, 2003-10-247, 2003-10-248, 2003-10-249, 2003-10-251, 2003-10-252, 2003-10-253 et 2003-10-254 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-10-258 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La session est levée à 20 h 29.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire



2003-11-07

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M^{me} Josée Simon
M. Guy Bernard

M. Gilbert Ladouceur
M. Marcel Chartrand

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-11-259 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-260 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-261 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Le procès-verbal de la session du 3 octobre 2003 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur municipal :

Le rapport de l'inspecteur municipal du mois d'octobre 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement du mois d'octobre 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en octobre 2003, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-11-262 PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

Présences : M^{mes} Micheline Tessier, Christine Richer, Michelle Huberdeau, Ginette Quesnel.

MM. Yvan Roy, Bernard Cadieux, Stéphane Jean, Robert Demers & Bruno Simon.

2003-11-263 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis



La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-264 ACHATS

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Les achats suivants sont autorisés et la dépense est imputée aux postes budgétaires correspondants, savoir :

4	Dossard pour circulation	80,00 \$
	02.220.00.650 - Vêtements & accessoires	80,00 \$
2	Enseigne "Cul-de-sac"	30,00 \$
1	Enseigne "Stationnement interdit"	20,00 \$
	02.355.00.640 - Signalisation	50,00 \$
	Peinture pour patinoire	510,00 \$
	02.701.30.520 - Entretien & rép. de la patinoire	510,00 \$
	TOTAL:	640,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-11-265 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat d'assurances pour la couverture de la Municipalité de Lac-des-Plages qui vient à échéance le 15 novembre 2003;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du contrat de couverture d'assurance du Groupe Lyras, au montant de 13 681 \$, plus taxes & frais de courtage;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Le renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité de Lac-des-Plages est accordé au Groupe Lyras, au montant de 13 681 \$, plus taxes & frais de courtage, pour l'année 2003-2004.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-266 VENTE DU LOT PARTIE 31, RANG 2 EST, CANTON ADDINGTON

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2001-11-304, autorisant la cession à titre gratuit, du lot Partie 31, rang 2 Est, canton d'Addington, ancien dépôt en tranchée ;

CONSIDÉRANT que ledit dépôt en tranchée n'est plus d'aucune utilité, doit être clôturé par la municipalité, et se trouve enclavé par la propriété de madame Lauraine Drolet et monsieur Lucien Grossinger ;

CONSIDÉRANT que ledit dépotoir est un site contaminé ;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages mandate le maire et le secrétaire-trésorier à signer l'acte de cession préparé par Me Sylvie Plourde, de la partie du lot 31, rang 2 Est, canton d'Addington, site de l'ancien dépôt en tranchée, en faveur de madame Lauraine Drolet et monsieur Lucien Grossinger. Cependant, une servitude réelle de non responsabilité concernant la contamination devra être clairement établie au moment de la transaction, car la municipalité entend ainsi se départir de toute responsabilité concernant ledit site, une fois la transaction complétée.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-267 FORUM – RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT le forum sur « Le rôle des municipalités dans le développement économique » organisé par l'UMQ :

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Claude Dupuis

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise M. Raymond Lavergne dit Simon à s'inscrire au forum sur « Le rôle des municipalités dans le développement économique » organisé par l'UMQ. Les frais d'inscription, au montant de 195 \$, plus taxes, seront acquittés par la municipalité. Les frais inhérents de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.



Adoptée à l'unanimité

2003-11-268 ADHÉSION À L'URLSO

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

Le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport de l'Outaouais sont autorisés pour 2003-2004, soit un montant de 60 \$, plus taxes. De plus, monsieur Marcel Chartrand est délégué à l'assemblée générale annuelle.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-269 PROCÉDURE JUDICIAIRE POUR LE CHEMIN CHALIFOUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages procède actuellement à l'entretien du chemin Chalifoux, le considérant comme un chemin public depuis 1920;

CONSIDÉRANT que selon le rapport rédigé par Gérald Drew, arpenteur-géomètre, il semble que ledit chemin soit en fait une servitude de passage en faveur des terrains situés à l'ouest du lac;

CONSIDÉRANT que la municipalité entend continuer l'entretien dudit chemin, le considérant toujours comme public;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages mandate Me Denis Montreuil, avocat, à entreprendre la procédure judiciaire nécessaire à faire reconnaître son droit de propriété du chemin Chalifoux et lui donner un statut de chemin municipal.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-270 CHEMIN CHALIFOUX – DESCRIPTION TECHNIQUE

CONSIDÉRANT que la partie du chemin Chalifoux située dans le canton d'Addington est répertoriée dans la liste du ministère des Transports comme un chemin de colonisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages considère que le terrain occupé par le chemin Chalifoux, dans sa partie située dans le canton d'Amherst, lui appartient car il est un chemin municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer l'assiette dudit terrain qui appartient à la municipalité, selon l'article 738 du Code Municipal (L.R.Q., c. C-27.1, art. 738);

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

La Municipalité de Lac-des-Plages mandate monsieur Gérald Drew, arpenteur-géomètre, à préparer une description du terrain occupé par le chemin Chalifoux, soit une largeur de 20 pieds, dans sa partie reliant le chemin de Vendée à la ligne séparative des cantons d'Addington et Amherst.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-271 MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES CONTRE GIACOMO MIGNACCA (CAMPING)

CONSIDÉRANT l'infraction à la réglementation d'urbanisme commise par monsieur Giacomo Mignacca, propriétaire du Camping Lac-des-Plages, en ce qui a trait à l'implantation de roulotte dans la zone REC-b :

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Robert Diamond, J.C.M., dans lequel il acquitte le défendeur de l'infraction reprochée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages est en désaccord avec ledit jugement et veut aller en appel de cette décision;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La Municipalité de Lac-des-Plages mandate Me Jean-Thomas Desgagnés à la représenter dans l'appel du jugement rendu par l'honorable Robert Diamond, J.C.M., concernant monsieur Giacomo Mignacca, propriétaire du Camping Lac-des-Plages.

De plus, Me Mathieu Quenneville est mandaté à adresser une demande en Cour supérieure, de cessation d'usage, en raison de l'article 227 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité



2003-11-272 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2003. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-11-273 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300784	2003-10-06	61	NORDIK	climatiseur	1 719,62 \$
200300785	2003-10-08	10	Comité dép. arbre de Noël	subvention 2003	800,00 \$
200300786	2003-10-09	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300787	2003-10-09	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300788	2003-10-09	241	MCAULEY, Nancy	salaire	211,03 \$
200300789	2003-10-09	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300790	2003-10-09	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300791	2003-10-09	298	DUMONT, Ken	salaire	276,61 \$
200300792	2003-10-09	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	443,25 \$
200300793	2003-10-09	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat, incendie, biblio	218,06 \$
200300794	2003-10-10	142	R.B. Déneigement enr.	déneigement 2003-2004 - 1er vers.	9 837,74 \$
200300795	2003-10-16	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300796	2003-10-16	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300797	2003-10-16	241	MCAULEY, Nancy	salaire	211,03 \$
200300798	2003-10-16	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300799	2003-10-16	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300800	2003-10-16	298	DUMONT, Ken	salaire	342,31 \$
200300801	2003-10-16		chèque annulé		
200300802	2003-10-17	117	LDP LOISIR	avis rôle 2004 payé par erreur	125,38 \$
200300803	2003-10-21	59	Ministre des Finances	2e versement - Services SQ	36 459,00 \$
200300804	2003-10-23	80	DAGENAIS, Denis	salaire et liste électorale	604,27 \$
200300805	2003-10-23	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300806	2003-10-23	241	MCAULEY, Nancy	Salaire et liste électorale	345,24 \$
200300807	2003-10-23	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300808	2003-10-23	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300809	2003-10-23	199	CROFT-BRISEBOIS, Céline	Salaire liste électorale	129,23 \$
200300810	2003-10-23	298	DUMONT, Ken	salaire	342,31 \$
200300811	2003-10-29	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	136,91 \$
200300812	2003-10-30	80	DAGENAIS, Denis	salaire et élections	556,26 \$
200300813	2003-10-30	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300814	2003-10-30	241	MCAULEY, Nancy	salaire et élections	300,36 \$
200300815	2003-10-30	143	AUGER, Jacques	salaire	395,43 \$
200300816	2003-10-30	122	TESSIER, Micheline	salaire	287,39 \$
200300817	2003-10-30	145	CHALIFOUX, Ariane	salaire	118,06 \$
200300818	2003-10-30	256	LAVOIE, Richard	salaire	457,06 \$
200300819	2003-10-30	285	RAYMOND, Mario	salaire	366,35 \$
200300820	2003-10-30	298	DUMONT, Ken	salaire	327,47 \$
200300821	2003-10-30	143	AUGER, Jacques	Pratiques et incendie - oct 2003	126,00 \$
200300822	2003-10-30	151	BERNARD, Guy	Cours RCR et accident - oct.2003	117,00 \$
200300823	2003-10-30	249	BOYER, Jean-François	Pratique et accident - oct. 2003	66,00 \$
200300824	2003-10-30	292	FOURNIER, Benoît	Module 5 - octobre 2003	30,00 \$
200300825	2003-10-30	229	MORAIS, Nancy	Cours RCR et Module 5 - oct. 2003	90,00 \$
200300826	2003-10-30	285	RAYMOND, Mario	Pratiques et accident - oct. 2003	126,00 \$
200300827	2003-10-30	180	ROY, Nicolas	Pratiques et accident - oct. 2003	126,00 \$
200300828	2003-10-30	88	CLSC-CHSLD de la Petite-Nation	11 vaccins hépatite B	572,55 \$
200300829	2003-11-01	291	CARRA	DAS & Cotisation employeur	91,25 \$
200300830	2003-11-01	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	2 125,38 \$
200300831	2003-11-01	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	3 483,54 \$
200300832	2003-11-01	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains secrétariat, bibliothèque	26,73 \$
200300833	2003-11-04	50	VENNE, Louis Jr	salaire	631,04 \$
200300834	2003-11-05	48	TÉLÉBEC S.E.C.	téléphone secrétariat, incendie, biblio	214,42 \$
200300835	2003-11-06	80	DAGENAIS, Denis	salaire et élections	603,77 \$
200300836	2003-11-06	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300837	2003-11-06	241	MCAULEY, Nancy	salaire et élections	345,24 \$
200300838	2003-11-06	298	DUMONT, Ken	salaire	317,92 \$
200300839	2003-11-06	244	CAPONI, René	salaire élections	50,42 \$
200300840	2003-11-06	87	CARLSSON, Maud	salaire élections	339,76 \$
200300841	2003-11-06	53	GOYETTE, Chantal	salaire élections	115,52 \$
200300842	2003-11-06	267	LANTHIER, Jeannine	salaire élections	169,37 \$
200300843	2003-11-06	45	PICHÉ, Jean-Guy	salaire élections	77,34 \$
200300844	2003-11-06	79	RICHER, Christine	salaire élections	72,45 \$
200300845	2003-11-06	208	TELLIER, Pauline	salaire élections	115,52 \$
200300846	2003-11-06	122	TESSIER, Micheline	salaire élections	271,34 \$
200300847	2003-11-06	203	LAVERGNE dit SIMON, Raymond	salaire	219,75 \$
200300848	2003-11-06	133	SIMON, Josée	salaire	219,75 \$
200300849	2003-11-06	28	LADOUCEUR, Gilbert	salaire	219,75 \$



200300850	2003-11-06	17	DUPOIS, Claude	salaire	219,75 \$
200300851	2003-11-06	151	BERNARD, Guy	salaire	219,75 \$
200300852	2003-11-06	135	CHARTRAND, Marcel	salaire	219,75 \$
200300853	2003-11-06	91	Centre de Téléphone Mobile Itée	location de paget	82,65 \$
200300854	2003-11-07	24	HYDRO-QUEBEC	éclairage public	429,40 \$
Total des chèques					72 474,07 \$

2003-11-274 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300855	2003-11-08	2	AGRODOR	chaîne, pinceaux, ruban, clés	231,02 \$
200300856	2003-11-08	1	ARÉO-FEU Ltée	tests d'appareils respiratoires	663,81 \$
200300857	2003-11-08	5	Bois de Const. Chénéville inc..	bardeaux, vis, bois traité	334,71 \$
200300858	2003-11-08	80	DAGENAIS, Denis	remboursement de kilométrage	140,35 \$
200300859	2003-11-08	227	Fonds de l'information foncière	mutations d'octobre	36,00 \$
200300860	2003-11-08	51	Jean-Pierre Lavergne inc.	niveleuse	2 168,24 \$
200300861	2003-11-08	94	La Sucrierie Lac-des-Plages	bois pour toilette sèche	357,33 \$
200300862	2003-11-08	203	LAVERGNE dit SIMON, Raymond	remb. Repas pour visite du CLD	15,00 \$
200300863	2003-11-08	256	LAVOIE, Richard	remboursement de kilométrage	36,08 \$
200300864	2003-11-08	18	Les éditions juridiques FD	bulletins de vote	1 708,98 \$
200300865	2003-11-08	97	Les Outils Saint-André-Avellin enr.	peinture pour patinoire	506,10 \$
200300866	2003-11-08	95	Les serv. d'ent. St-Jovite 1987 inc	inspection camion incendie	79,37 \$
200300867	2003-11-08	111	MAPP, Roger	salaire	1 118,04 \$
200300868	2003-11-08	38	Petite caisse	timbres, nettoyeur	48,30 \$
200300869	2003-11-08	142	R.B. Déneigement enr.	pelle, rétrocaveuse, transport de gravier	3 710,98 \$
200300870	2003-11-08	285	RAYMOND, Mario	remboursement de kilométrage	266,97 \$
200300871	2003-11-08	108	Resto "Au vieux poêle"	repas - cours RCR	76,48 \$
200300872	2003-11-08	153	ROY, Yvan	remb. Kilométrage & minuterie	427,64 \$
200300873	2003-11-08	193	S.C.A. de St-Jovite	essence & huile à chauffage	1 475,48 \$
200300874	2003-11-08	163	Sauvetage Atlantic	cours RCR	500,00 \$
200300875	2003-11-08	122	TESSIER, Micheline	remboursement de kilométrage	40,92 \$
200300876	2003-11-08	246	Ville Sainte-Agathe-des-Monts	ouverture de dossier	86,27 \$
Total des chèques					14 028,07 \$

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-275 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-11-264, 2003-11-265, 2003-11-267, 2003-11-268, 2003-11-269, 2003-11-270, 2003-11-271, 2003-11-272, 2003-11-273 et 2003-11-274 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-11-276 AJOURNEMENT DE LA SESSION

Sur proposition de M. Louis Jr Venne
Appuyée par M^{me} Josée Simon

À 19 h 45, la session est ajournée au vendredi 21 novembre 2003, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire



2003-11-21

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 21 novembre 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M^{me} Josée Simon
M. Guy Bernard

M. Gilbert Ladouceur

Est absent : M. Marcel Chartrand (absence motivée)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-11-277 RÉOUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M. Guy Bernard

La séance est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-278 DISCOURS DU MAIRE

Afin de satisfaire aux exigences de l'article 955 du Code Municipal (L.R.Q., C-27.1, a. 955), le maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité. Il traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de 2003, et des orientations générales du prochain budget et du programme triennal d'immobilisations. De plus, il dépose une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclut depuis la dernière séance au cours de laquelle il a fait rapport de la situation financière, ainsi que tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ concluent au cours de cette période avec un même cocontractant et dont l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Présences : MM. Gabriel Parent et Patrick Parent.

2003-11-279 RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Le président d'élection dépose à la table du conseil le rapport de l'élection régulière du 2 novembre 2003, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération. Il fait ensuite lecture dudit rapport faisant état de la mise en candidature, la confection et la révision de la liste électorale, du déroulement du scrutin, et de la dépense encourue pour l'évènement.

2003-11-280 TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT qu'une vérification de l'état de la toiture de l'hôtel de ville a révélée que le papier bardeaux était à remplacer et qu'il y avait urgence;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées d'urgence à deux entrepreneurs, soit *Construction Stéphane Dagenais* et *Michel Émery entrepreneur général inc.*;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La Municipalité de Lac-des-Plages accorde le contrat de remplacement du papier bardeaux sur le toit de l'hôtel de ville à *Michel Émery entrepreneur général inc.*, plus bas soumissionnaire, au montant de 6 000 \$, plus taxes. L'ajout de 2 ventilateurs de toits « Maximum » est aussi accepté, pour un montant d'environ 500 \$.

Monsieur Yvan Roy, inspecteur municipal, est mandaté à remplir et signer la demande de permis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-281 CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :



Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300877	2003-11-10	142	R.B. Déneigement enr.	déneigement 2003-2004 - 2e versement	9 837,74 \$
200300878	2003-11-12	104	Union des municipalités du Québec	inscription Forum développement écono.	224,30 \$
200300879	2003-11-13	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300880	2003-11-13	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300881	2003-11-13	241	MCAULEY, Nancy	salaire	211,03 \$
200300882	2003-11-13	244	CAPONI, René	salaire élections	50,42 \$
200300883	2003-11-13	68	U.R.L.S.O.	adhésion annuelle	69,01 \$
200300884	2003-11-20	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300885	2003-11-20	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300886	2003-11-20	241	MCAULEY, Nancy	salaire	211,03 \$
200300887	2003-11-20	164	Jean-Noël Brault	remboursement de taxes	62,50 \$
200300888	2003-11-20	164	Émilien Guimond	remboursement de taxes	356,45 \$
Total des chèques					12 783,20

2003-11-282 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300889	2003-11-22	191	Boivin & Gauvin inc.	courroie de lampe	62,66 \$
200300890	2003-11-22	21	CENTRE DE REP. C.B. enr.	entretien camion, outils, vitre latérale	1 028,22 \$
200300891	2003-11-22	107	Excavation J.C. Proulx	démantèlement d'un barrage de castors	126,53 \$
200300892	2003-11-22	141	Fourn. & Ameublement du Qc	boîtes de papier, dossiers, registres	116,68 \$
200300893	2003-11-22	51	Jean-Pierre Lavergne inc.	rétrocaveuse	448,60 \$
200300894	2003-11-22	203	LAVERGNE dit SIMON, Raymond	remb. Kilométrage & stationnement	133,73 \$
200300895	2003-11-22	33	MARCHE DES PLAGES	propane, nettoyeur	62,16 \$
200300896	2003-11-22	59	Ministre des Finances	location de la grève de la plage	255,57 \$
200300897	2003-11-22	38	Petite caisse	timbres, nettoyeur	44,89 \$
200300898	2003-11-22	75	ROLAND GAUTHIER	buttage du dépotoir	172,53 \$
200300899	2003-11-22	153	ROY, Yvan	remboursement de kilométrage	174,86 \$
200300900	2003-11-22	193	S.C.A. de St-Jovite	carburant & huile à chauffage	820,12 \$
200300901	2003-11-22	50	VENNE, Louis Jr	remboursement de kilométrage	44,22 \$
Total des chèques					3 490,77 \$

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-283 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-11-280, 2003-11-281 et 2003-11-282 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-11-284 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

À 19 h 17, la session est levée.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire



2003-12-05

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M^{me} Josée Simon
M. Guy Bernard

M. Gilbert Ladouceur
M. Marcel Chartrand

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne
M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-12-285 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Guy Bernard

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-12-286 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié, avec les affaires nouvelles ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

2003-12-287 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M^{me} Josée Simon

Le procès-verbal des séances du 7 et 21 novembre 2003 est adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur municipal :

Le rapport de l'inspecteur municipal du mois de novembre 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

Rapport de dépenses autorisées :

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de dépenses autorisées en novembre 2003, en remet copie à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-12-288 REMERCIEMENTS – AGENT MICHEL GOSSELIN

CONSIDÉRANT que l'agent Michel Gosselin de la Sûreté du Québec est le parrain attitré de la Municipalité de Lac-des-Plages depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'excellent travail de monsieur Gosselin dans le suivi des dossiers municipaux, sa disponibilité, et son entregent;

CONSIDÉRANT que la récente promotion de monsieur Gosselin entraînera sa mutation vers Gatineau;

Sur proposition de M. Marcel Chartrand
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages adresse des remerciements à l'agent Michel Gosselin pour son excellent travail auprès de la communauté plageoise. De plus, les membres du conseil lui adressent des félicitations pour sa récente promotion.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement du mois de novembre 2003 est déposé à la table du conseil, et copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération. Il répond ensuite aux questions des conseillers et des personnes présentes dans la salle.

2003-12-289 PÉRIODE DE QUESTIONS



Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La période de questions du public est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

Présences : M^{me} Johanne Chartrand

MM. Yvan Roy, Stéphane Jean, Gabriel Parent, & Roger Mapp.

2003-12-290 FERMETURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que les questions du public sont répondues;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Gilbert Ladouceur

La période de questions du public est fermée.

Adoptée à l'unanimité

2003-12-291 ACHAT D'UNE BATTERIE D'ALIMENTATION POUR LA BASE FM

CONSIDÉRANT l'importance de la base FM pour contacter les pompiers et déclencher les pagets par la centrale 9-1-1;

CONSIDÉRANT qu'advenant une panne électrique la base FM cesse de fonctionner;

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

L'achat d'une batterie d'alimentation pour la base FM est autorisé, au montant de 610 \$, plus taxes et transport.

Adoptée à l'unanimité

2003-12-292 SESSION D'ADOPTION DU BUDGET 2004

CONSIDÉRANT l'article 956 du Code Municipal (L.R.Q., c. C-27-1, a. 956) qui précise que le budget et le programme triennal d'immobilisations doivent être adoptés lors d'une session portant exclusivement sur ceux-ci;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La session d'adoption du budget 2004 et du programme triennal d'immobilisations est fixée au vendredi 19 décembre 2003, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité

2003-12-293 CIRCULAIRE 2004

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Marcel Chartrand

Le maire est mandaté à concevoir et faire imprimer la circulaire 2004, résumant les activités, le discours du maire, le budget, le programme triennal d'immobilisations, et les faits saillants de la municipalité. Par la suite, ladite circulaire sera distribuée à tous les contribuables par le billet de l'envoi des comptes des taxes.

Adoptée à l'unanimité

2003-12-294 ADHÉSION AU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP)

CONSIDÉRANT la recommandation de la MRC de Papineau pour l'entretien et le suivi mécanique des véhicules d'intervention d'incendie;

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Marcel Chartrand

La Municipalité de Lac-des-Plages adhère au programme d'entretien préventif (PEP) à compter de décembre 2003.

Adoptée à l'unanimité

2003-12-295 DEMANDE POUR CREUSER DANS LA RUE LACHAPELLE



CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Sylvain Proulx pour des travaux d'excavation de la rue Lachapelle, afin d'installer un ponceau pour l'égouttement de son terrain;

Sur proposition de M. Guy Bernard
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La Municipalité de Lac-des-Plages autorise monsieur Sylvain Proulx à procéder aux travaux d'excavation de la rue Lachapelle afin d'installer un ponceau pour l'égouttement de son terrain. Cependant, les plans et les travaux devront être acceptés par l'inspecteur municipal. Lesdits travaux sont aux frais de monsieur Sylvain Proulx.

Adoptée à l'unanimité

2003-12-296 PROCURATION POUR SERVICES ÉLECTRONIQUES CLIC REVENU

CONSIDÉRANT la possibilité d'accéder par Internet aux Services électroniques du ministère du Revenu en ce qui a trait au dossier de la Municipalité de Lac-des-Plages;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M^{me} Josée Simon

Il est résolu que Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, (ci-après, le « représentant ») soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Plages, les documents requis pour l'inscription aux Services électroniques Clic Revenu et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera et nécessaire à cette fin.

Que le Ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux Services électroniques Clic Revenu. Cette autorisation restera valide jusqu'au 31 décembre 2004, à moins qu'elle ne soit révoquée par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2003-11-297 CONTRIBUTION À LA COLLECTE DE FONDS DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-09-217 autorisant la signature d'une nouvelle entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge doit prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par ladite entente et participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec;

CONSIDÉRANT que le coût de l'organisation des services que la Croix-Rouge dispense est actuellement évaluée à 0,31 \$ per capita;

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Guy Bernard

La Municipalité de Lac-des-Plages accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge. Ceci, afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

Adoptée à l'unanimité

2003-12-298 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 97-05 – CRÉATION D'UN FONDS POUR RÉFECTION DES PONTS ET DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire Louis Jr Venne donne avis qu'un règlement modifiant le règlement 97-05 et concernant une révision à la hausse de la réserve pour la réfection des ponts et des chemins de la municipalité, sera présenté au cours d'une session ultérieure de ce conseil.

2003-12-299 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABOLISSANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85-4 CONCERNANT LE DÉPARTEMENT DU FEU ET ÉTABLISSANT UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le maire Louis Jr Venne donne avis qu'un règlement abolissant le règlement numéro 85-4, concernant le département du feu, et établissant un service de protection contre l'incendie, sera présenté au cours d'une session ultérieure de ce conseil.

2003-12-300 ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2003. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2003-12-301 CHÈQUES ÉMIS



Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil la liste des chèques émis pour étude et considération, à savoir :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300902	2003-11-26	217	Communication Buckingham enr.	frais de répartition 9-1-1	136,91 \$
200300903	2003-11-26	24	HYDRO-QUEBEC	électricité plage & hôtel de ville	428,62 \$
200300904	2003-11-27	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300905	2003-11-27	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300906	2003-11-27	241	MCAULEY, Nancy	salaire	211,03 \$
200300907	2003-11-27	122	TESSIER, Micheline	salaire	287,30 \$
200300908	2003-11-27	145	CHALIFOUX, Ariane	salaire	94,44 \$
200300909	2003-11-27	256	LAVOIE, Richard	salaire	70,49 \$
200300910	2003-11-27	143	AUGER, Jacques	salaire - pratiques novembre 2003	75,00 \$
200300911	2003-11-27	151	BERNARD, Guy	salaire - pratiques novembre 2003	54,00 \$
200300912	2003-11-27	148	BÉLISLE, Mario	salaire et Kms - pratique 11 nov. 2003	39,80 \$
200300913	2003-11-27	249	BOYER, Jean-François	salaire - pratique 11 novembre 2003	20,00 \$
200300914	2003-11-27	292	FOURNIER, Benoît	salaire - pratique 11 nov. 2003	20,00 \$
200300915	2003-11-27	285	RAYMOND, Mario	salaire - pratiques nov. 2003 et Kms	94,80 \$
200300916	2003-11-27	180	ROY, Nicolas	salaire - pratique 25 nov. 2003	10,00 \$
200300917	2003-11-27	153	ROY, Yvan	salaire - pratiques novembre 2003	60,00 \$
200300918	2003-12-02	291	CARRA	DAS & Cotisation employeur	91,25 \$
200300919	2003-12-02	42	RECEVEUR GENERAL	DAS & Cotisation employeur	1 005,74 \$
200300920	2003-12-02	157	Ministre du Revenu du Québec	DAS & Cotisation employeur	1 676,17 \$
200300921	2003-12-03	299	Excel Telecom. (Canada) inc.	interurbains secrétariat & biblio	41,01 \$
200300922	2003-12-04	80	DAGENAIS, Denis	salaire	452,85 \$
200300923	2003-12-04	153	ROY, Yvan	salaire	427,51 \$
200300924	2003-12-04	241	MCAULEY, Nancy	salaire	211,03 \$
200300925	2003-12-04	50	VENNE, Louis Jr	salaire	631,04 \$
200300926	2003-12-04	203	LAVERGNE dit SIMON, Raymond	salaire	219,75 \$
200300927	2003-12-04	133	SIMON, Josée	salaire	219,75 \$
200300928	2003-12-04	28	LADOUCEUR, Gilbert	salaire	219,75 \$
200300929	2003-12-04	17	DUPUIS, Claude	salaire	219,75 \$
200300930	2003-12-04	151	BERNARD, Guy	salaire	219,75 \$
200300931	2003-12-04	135	CHARTRAND, Marcel	salaire	219,75 \$
200300932	2003-12-05	21	CENTRE DE REP. C.B. enr.	déneigement stationnement 1er Vers.	710,96 \$
Total des chèques					9 048,81 \$

2003-12-302 COMPTES À PAYER

Les comptes suivants sont soumis pour étude et considération :

Chèque	Date	Fourn.	Nom	Description	Montant
200300933	2003-12-06	2	AGRODOR	antigel, graisse, clés, huile	40,05 \$
200300934	2003-12-06	5	Bois de Const. Chénéville inc..	serrure, styromousse, vis	54,11 \$
200300935	2003-12-06	214	Christie & Walther Comm. Qué. Inc.	étuis & chargeur à paget	241,15 \$
200300936	2003-12-06	3	CRSBP de l'Outaouais inc.	périodiques	46,70 \$
200300937	2003-12-06	227	Fonds de l'information foncière	mutations	24,00 \$
200300938	2003-12-06	86	Groupe Lyras	contrat d'assurances	15 088,53 \$
200300939	2003-12-06	25	IMP. PAPINEAUVILLE Inc.	ruban P-Touch	22,99 \$
200300940	2003-12-06	116	Les Ent. Malette enr.	dossards, batteries, déodorisant	165,46 \$
200300941	2003-12-06	160	Les Machineries St-Jovite inc.	réparation de la souffleuse	36,16 \$
200300942	2003-12-06	32	M.R.C. PAPINEAU	reconfection du rôle d'évaluation	12 650,21 \$
200300943	2003-12-06	111	MAPP, Roger	salaire	1 211,21 \$
200300944	2003-12-06	300	Michel Emery Ent. Général inc.	réfection du toit de l'hôtel de ville	7 361,60 \$
200300945	2003-12-06	38	Petite caisse	timbres & photocopies de cartes	54,94 \$
200300946	2003-12-06	14	Plomberie W. David & fils inc.	nettoyage des fournaies	209,92 \$
200300947	2003-12-06	142	R.B. Déneigement enr.	niveleuse & transport de gravier	929,17 \$
200300948	2003-12-06	131	Servitech inc.	CD-Vision	148,09 \$
200300949	2003-12-06	71	SIGNABEC	signalisation & accessoires	167,33 \$
200300950	2003-12-06	122	TESSIER, Micheline	remboursement de romans	84,50 \$
200300951	2003-12-06	301	TRAK	cartes bathymétriques	104,58 \$
200300952	2003-12-06	50	VENNE, Louis Jr	remboursement de kilométrage	15,84 \$
Total des chèques					38 656,54 \$

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M. Claude Dupuis

Les comptes qui précèdent sont approuvés, le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

2003-12-303 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par la présente, qu'il y a les crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense décrite par les réquisitions 2003-12-291, 2003-12-293, 2003-12-



294, 2003-12-296, 2003-12-300, 2003-12-301 et 2003-12-302 sont projetés par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Denis Dagenais, secrétaire-trésorier

2003-12-304 LEVÉE DE LA SESSION

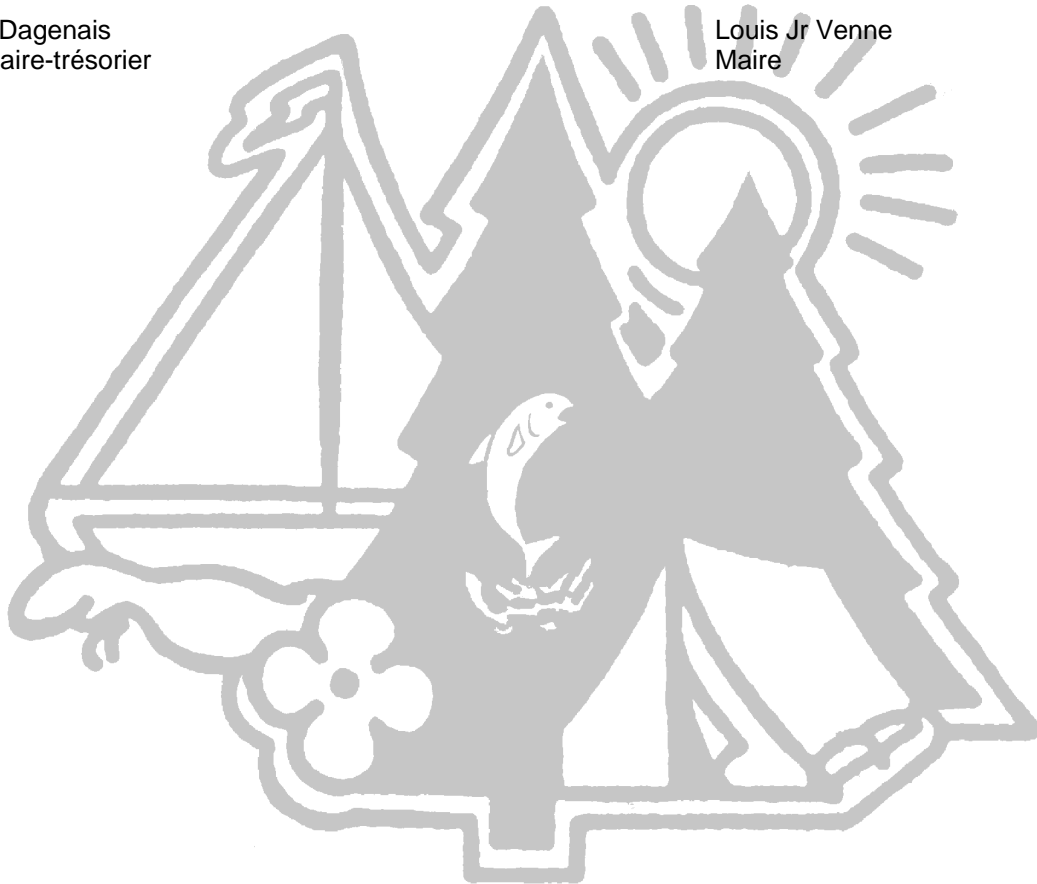
Sur proposition de M. Louis Jr Venne
Appuyée par M^{me} Josée Simon

À 19 h 54, la session est levée.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire





2003-12-19

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de l'adoption du budget 2004 et du programme triennal d'immobilisations, convoquée par avis public, tel que requis par la loi (L.R.Q., c.C-27.1, a. 956), et tenue le 19 décembre 2003 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Raymond Lavergne dit Simon
M. Claude Dupuis

M^{me} Josée Simon

M. Gilbert Ladouceur

Sont absents :

M. Guy Bernard

M. Marcel Chartrand

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Louis Jr Venne

M. Denis Dagenais, secrétaire-trésorier, est aussi présent et fait fonction de secrétaire.

2003-12-305 OUVERTURE DE LA SESSION

Sur proposition de M^{me} Josée Simon
Appuyée par M. Raymond Lavergne dit Simon

La session est ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2003-12-306 ADOPTION DU BUDGET 2004

Sur proposition de M. Gilbert Ladouceur
Appuyée par M. Claude Dupuis

Le budget 2004 est adopté, tel que présenté, à savoir :

Revenus

Taxes sur la valeur foncière

01-211-10-010 Taxe foncière générale 523 353,00 \$

Total Taxes sur la valeur foncière 523 353,00 \$

Taxes sur une autre base

01-212-14-000 Taxe - Dette du Lac-Victor 7 675,00 \$

Total Taxes sur une autre base 7 675,00 \$

Paiements tenant lieu de taxes - Gouvernement du Québec

Immeubles et lieux d'affaires du gouvernement

01-221-15-000 Terres publiques 19 200,00 \$

Total Paiements tenant lieu de taxes 19 200,00 \$

Autres revenus de sources locales

Autres services rendus

01-234-70-000 Loyers - salles communautaires 100,00 \$

Autres revenus

01-233-11-000 Licences & permis 1 000,00 \$

01-233-12-000 Droits de mutation immobilière 9 500,00 \$

01-233-20-000 Amendes et pénalités 500,00 \$

01-233-30-000 Intérêts bancaires 2 500,00 \$

01-233-31-000 Intérêts - arriérés de taxes 5 000,00 \$

01-233-90-001 Photocopies & autres 400,00 \$

Total Autres revenus 18 900,00 \$

Total Autres revenus de sources locales 19 000,00 \$

Transferts inconditionnels - Subventions du gouvernement du Québec

01-372-91-000 Diversification du revenu 1 000,00 \$



Total Transferts inconditionnels 1 000,00 \$

Transferts conditionnels - Subventions gouvernementales

01-381-31-000 Réseau routier 69 390,00 \$
 01-382-34-000 Subvention - Amélioration du réseau routier 10 000,00 \$

Total Transferts conditionnels..... 79 390,00 \$

Total Revenus **649 618,00 \$**

Dépenses de fonctionnement

Administration générale

Conseil municipal

02-110-00-131 Rémunération des élus 16 125,00 \$
 02-110-00-133 Allocation de dépenses des élus 7 880,00 \$
 02-110-00-200 Cotisations de l'employeur 800,00 \$
 02-110-00-211 Cotisation à un régime de retraite - Élus 870,00 \$
 02-110-00-310 Frais de déplacement 1 000,00 \$
 02-110-00-610 Aliments & boissons 500,00 \$
 02-110-00-670 Fournitures de bureau 400,00 \$

Total Conseil municipal 27 575,00 \$

Gestion financière et administrative

02-130-00-140 Rémunération du secrétariat 42 500,00 \$
 02-130-00-200 Cotisations de l'employeur 6 000,00 \$
 02-130-00-310 Frais de déplacement 1 000,00 \$
 02-130-00-321 Frais de poste 2 000,00 \$
 02-130-00-331 Téléphone - secrétariat 1 200,00 \$
 02-130-00-340 Publicité & information 3 000,00 \$
 02-130-00-413 Vérificateur 4 500,00 \$
 02-130-00-414 Contrat informatique 2 500,00 \$
 02-130-00-420 Assurances - responsabilité 4 800,00 \$
 02-130-00-452 Traitement des données 500,00 \$
 02-130-00-454 Services de formation 1 000,00 \$
 02-130-00-494 Cotisation & abonnement 1 200,00 \$
 02-130-00-670 Fournitures de bureau 4 500,00 \$
 02-130-00-951 Quote-part MRC - administration 248,00 \$

Total Gestion financière et administrative 74 948,00 \$

Évaluation

02-150-00-417 Évaluation 11 500,00 \$
 02-150-00-951 Quote-part MRC - évaluation 9 949,00 \$

Total Évaluation 21 449,00 \$

Autres

02-190-00-140 Rémunération de l'entretien du bâtiment 2 400,00 \$
 02-190-00-200 Cotisations de l'employeur 320,00 \$
 02-190-00-412 Services juridiques 6 000,00 \$
 02-190-00-422 Assurances - bâtiments 8 000,00 \$
 02-190-00-522 Entretien & réparation - bâtiment 4 100,00 \$
 02-190-00-632 Huile à chauffage 4 000,00 \$
 02-190-00-660 Articles de nettoyage 600,00 \$
 02-190-00-681 Électricité - bâtisse 3 100,00 \$
 02-190-00-940 Créances douteuses, irrécouvrables 1 000,00 \$
 02-190-00-951 Répartition des dépenses de la communauté 6 539,00 \$
 02-190-00-970 Subventions - organisme sans but lucratif 400,00 \$

Total Autres 36 459,00 \$

Total Administration générale **160 431,00 \$**



Sécurité publique

Police

02-210-00-441 Sûreté du Québec..... 75 979,00 \$

Total Police.....
75 979,00 \$

Protection contre les incendies

02-220-00-140 Rémunération des pompiers volontaires 11 460,00 \$
02-220-00-200 Cotisations de l'employeur..... 400,00 \$
02-220-00-310 Frais de déplacement 400,00 \$
02-220-00-331 Téléphone - incendie 1 200,00 \$
02-220-00-410 Services de répartition 1 920,00 \$
02-220-00-422 Assurances - pompiers 800,00 \$
02-220-00-424 Assurances - véhicules..... 1 000,00 \$
02-220-00-454 Services de formation 2 530,00 \$
02-220-00-525 Entretien & réparation des véhicules..... 3 000,00 \$
02-220-00-526 Entretien & réparation de l'équipement 1 180,00 \$
02-220-00-631 Essence et huile diesel 500,00 \$
02-220-00-650 Vêtements & accessoires 5 330,00 \$
02-220-00-965 Immatriculation des véhicules..... 1 500,00 \$

Total Protection contre les incendies..... 31 220,00 \$

Total Sécurité publique..... 107 199,00 \$

Transport

02-320-00-140 Rémunération de la voirie 40 150,00 \$
02-320-00-200 Cotisations de l'employeur..... 5 681,00 \$
02-320-00-310 Frais de déplacement 2 000,00 \$
02-320-00-339 Licence - communications FM..... 350,00 \$
02-320-00-411 Services scientifiques et de génie 1 000,00 \$
02-320-00-424 Assurances - véhicule..... 1 000,00 \$
02-320-00-454 Services de formation 800,00 \$
02-320-00-515 Location de véhicules 1 000,00 \$
02-320-00-520 Entretien & réparation des chemins 35 000,00 \$
02-320-00-521 Travaux de génie 30 000,00 \$
02-320-00-525 Entretien & réparation du véhicule 800,00 \$
02-320-00-620 Gravier, sable & asphalte 5 000,00 \$
02-320-00-631 Essence & huile diesel..... 2 600,00 \$
02-320-00-632 Huile à chauffage..... 1 800,00 \$
02-320-00-635 Abat poussière..... 12 900,00 \$
02-320-00-640 Pièces & accessoires..... 1 500,00 \$
02-320-00-649 Fournitures..... 1 000,00 \$
02-320-00-965 Immatriculation du véhicule 350,00 \$

Enlèvement de la neige

02-330-00-520 Déneigement - contrat 77 920,00 \$

Éclairage des rues

02-340-00-520 Entretien & réparation - éclairage public 1 200,00 \$
02-340-00-681 Électricité - éclairage public..... 5 000,00 \$

Circulation et stationnement

02-355-00-520 Lignes de chaussée..... 2 200,00 \$
02-355-00-640 Panneaux de signalisation..... 500,00 \$
02-355-00-641 Quincaillerie de signalisation 500,00 \$

Total Réseau routier 230 251,00 \$

Total Transport..... 230 251,00 \$

Hygiène du milieu

Matières résiduelles

Déchets domestiques - collecte et transport

02-451-10-140 Rémunération de la collecte des ordures 10 350,00 \$



02-451-10-200	Cotisations de l'employeur.....	1 456,00 \$
02-451-10-515	Location de véhicules	1 000,00 \$
02-451-10-525	Entretien & réparation du véhicule	1 500,00 \$
02-451-10-631	Essence & huile diesel.....	2 700,00 \$
Déchets domestiques - élimination		
02-451-20-520	Entretien du dépotoir	5 000,00 \$
02-451-20-521	Aménagement du dépotoir	2 000,00 \$
Matières secondaires - collecte et transport		
02-452-00-340	Dépenses de publicité et d'information.....	1 500,00 \$
Total Matières résiduelles		25 506,00 \$
Total Hygiène du milieu.....		25 506,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement		
02-610-00-140	Rémunération de l'urbanisme.....	8 800,00 \$
02-610-00-200	Cotisations de l'employeur.....	1 240,00 \$
02-610-00-310	Frais de déplacement	500,00 \$
02-610-00-321	Frais de poste	500,00 \$
02-610-00-410	Services professionnels.....	15 000,00 \$
02-610-00-411	Services scientifiques - arpentage.....	5 000,00 \$
02-610-00-412	Services juridiques.....	3 000,00 \$
02-610-00-452	Analyse d'eau & photos	1 000,00 \$
02-610-00-454	Services de formation	300,00 \$
02-610-00-670	Fournitures de bureau	1 000,00 \$
02-610-00-951	Quote-part MRC - urbanisme	3 387,00 \$
Total Aménagement, urbanisme et zonage.....		39 727,00 \$
Promotion et développement économique - industries et commerces		
02-620-00-951	Répartition des dépenses de la communauté	3 550,00 \$
Total Promotion et développement économique – industries et commerces		3 550,00 \$
Total Aménagement, urbanisme et développement.....		43 277,00 \$
Loisirs et culture		
Activités récréatives		
Patinoires intérieures et extérieures		
02-701-30-140	Rémunération pour la patinoire	3 400,00 \$
02-701-30-200	Cotisations de l'employeur.....	479,00 \$
02-701-30-520	Entretien & réparation - patinoire.....	500,00 \$
Piscines, plages, ports de plaisance		
02-701-40-140	Rémunération du sauveteur plage.....	3 200,00 \$
02-701-40-200	Cotisations de l'employeur.....	450,00 \$
02-701-40-512	Location de la grève de la plage.....	250,00 \$
02-701-40-520	Entretien & réparation - plage.....	500,00 \$
02-701-40-681	Électricité - plage	250,00 \$
Parcs et terrains de jeux		
02-701-50-140	Rémunération - fleurs & parcs	800,00 \$
02-701-50-141	Rémunération en loisir.....	3 800,00 \$
02-701-50-200	Cotisations de l'employeur.....	535,00 \$
02-701-50-520	Entretien & réparation - terrain de jeux.....	1 000,00 \$
02-701-50-629	Aménagement floral.....	2 100,00 \$
02-701-50-640	Accessoires - terrain de jeux	1 000,00 \$
02-701-90-970	Subventions en loisir.....	4 500,00 \$
Total Activités récréatives.....		22 764,00 \$
Activités culturelles		
Bibliothèques		
02-702-30-140	Rémunération de la bibliothèque	4 800,00 \$
02-702-30-200	Cotisations de l'employeur.....	480,00 \$



02-702-30-310	Frais de déplacements	500,00 \$
02-702-30-331	Téléphone - bibliothèque	1 250,00 \$
02-702-30-447	CRSBP Outaouais	2 200,00 \$
02-702-30-670	Fournitures de bureau	2 000,00 \$
Total Activités culturelles.....		11 230,00 \$

Total Loisirs et culture..... 33 994,00 \$

Frais de financement

Dette à long terme - intérêts

02-921-00-840	Intérêts - dette à long terme Lac-Victor	910,00 \$
---------------	--	-----------

Autres frais

02-922-00-895	Frais bancaires	300,00 \$
---------------	-----------------------	-----------

Total Frais de financement..... 1 210,00 \$

Total Dépenses de fonctionnement..... 601 868,00 \$

Autres activités financières

Remboursement en capital

03-500-00-000	Remboursement en capital (Lac-Victor).....	7 790,00 \$
---------------	--	-------------

Total Remboursement en capital..... 7 790,00 \$

Transfert à l'état des activités d'investissement

03-600-00-001	Investissement en administration	6 000,00 \$
03-600-00-002	Investissement en sécurité publique	10 960,00 \$
03-600-00-003	Investissement en transport.....	55 000,00 \$
03-600-00-004	Investissement en hygiène du milieu.....	27 000,00 \$
03-600-00-007	Investissement en loisir & culture	16 000,00 \$

Total Transfert à l'état des activités d'investissement 114 960,00 \$

Total Autres activités financières 122 750,00 \$

Excédent des activités financières avant affectations..... (75 000,00\$)

Affectations

Surplus accumulé affecté

03-400-00-000	Affectations - réserve.....	(75 000,00\$)
---------------	-----------------------------	---------------

Total Surplus accumulé affecté..... (75 000,00\$)

Excédent net..... 0,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2003-12-307 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Sur proposition de M. Raymond Lavergne dit Simon
Appuyée par M^{me} Josée Simon

Le programme triennal d'immobilisations 2004 – 2005 – 2006 est adopté, tel que présenté, et il fait état des grands projets suivants, à savoir :

- Réfection et repavage du chemin du Lac-de-la-Carpe et d'une partie du chemin du Tour-du-Lac
- Continuation d'un réseau de sentiers multifonctions
- Achèvement de l'aménagement d'une descente de bateaux sur le lac De la Carpe
- Remplacement du camion municipal et achat d'un camion citerne autopompe

Les sommes qui serviront à la réalisation de ces immobilisations seront puisées à même le fonds général d'administration.

Adoptée à l'unanimité



2003-12-308 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de M. Claude Dupuis
Appuyée par M^{me} Josée Simon

La session est levée à 19 h 16.

Adoptée à l'unanimité

Denis Dagenais
Secrétaire-trésorier

Louis Jr Venne
Maire

